

VILLE DE LANESTER

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

DELIBERATIONS

La séance est ouverte à 18 h sous la présidence de Madame Thérèse THIERY, Maire et 1^{ère} Vice-Présidente de Lorient Agglomération.

Etaient présents : Mme COCHE. MM. L'HENORET. LE STRAT. LE GAL. Mmes JANIN. ANNIC. DE BRASSIER. PEYRE. MM. LE MAUR. JESTIN.
Mme GUEGAN. M. LE GUENNEC. Mmes DOUAY. GALAND. MM. MAHE. GARAUD. CILANE. Mmes DUMONT. LOPEZ-LE GOFF. HEMON. HANSS. LE MOEL-RAFLIK. MM. IZAR. MUNOZ. Mmes LE BOEDEDEC. RISSEL. M. SCHEUER. Mme GUENNEC.

Absents excusés : M. NEVE Jean-Jacques donne pouvoir à M. MAHE
M. FLEGEAU d° à M. L'HENORET provisoirement
M. LE BLE Bernard d° à Mme DUMONT
M. BERNARD Nicolas d° à Mme COCHE provisoirement
Mme GAUDIN M.Claude d° à M. MUNOZ
Mme NOVA d° à M. IZAR

I – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. MUNOZ François-Xavier est désigné pour assurer cette fonction.

Mme Le Maire : Avant de commencer la séance, quelques mots pour cette fin d'année et vous dire, en y associant toute l'assemblée, que mes pensées en ce début de conseil sortent de Lanester pour aller vers le territoire d'Alep. Ce qui se joue là-bas, est certes loin de nous, dépassent certes notre territoire, et loin de la capacité d'action de la Ville, nous touche. Et nous ne pouvons pas rester indifférents au sort des enfants et des familles qui n'ont pas d'autres choix que de rester sur place. Je souhaitais avoir cette parole publique pour que nous ayons tous une pensée pour ces familles. Vous redire que pour nous, Ville de Lanester, chaque geste est important, notamment les gestes de solidarité. Et si nous sommes sollicités, nous répondrons présents. J'ai tenté de joindre l'UNICEF aujourd'hui pour savoir s'il y avait une mobilisation, en tant que « Ville amie des Enfants ». Pour l'instant nous n'avons pas eu de contact mais nous nous mobiliserons pour faire en sorte que s'il y a une action décidée, nous soyons partie prenante.

Autre élément que je souhaiterais une nouvelle fois partager avec vous, c'est sur le fait que nous sommes ici en France avec la chance de vivre en démocratie, que celle-ci est en période de turbulence depuis quelques mois mais nous avons le droit d'en parler et nous avons le droit de choisir notre président. Ce n'est pas partout le cas. Alors les choix qui vont être les nôtres en 2017, ce sont des choix politiques, cela va de soi, des véritables choix de société cela va de soi aussi. Je pense que les uns comme les autres, nous serons sûrement mobilisés pour que toutes nos forces aillent vers plus de solidarité, plus de fraternité, plus de justice sociale, plus d'équité. Je pense que ces mots prennent encore plus de force en cette période de fête que nous allons en quelque sorte ouvrir à l'issue de ce conseil. Les périodes de fêtes sont des moments heureux, joyeux et d'une certaine manière nous avons l'occasion de marquer ce côté festif avec nos illuminations qui participent à créer cet atmosphère festive.

Je ne vais pas en faire le débat de l'année mais j'ai cru comprendre qu'il y avait un peu d'incompréhension, donc je vais faire un peu de pédagogie en ce début de conseil, pour redire qu'en matière d'illuminations, tous les ans cette question fait débat, quel que soit le montant, l'organisation, nous ne sommes jamais tous d'accord parce que chacun voudrait que les

illuminations soient dans sa rue, dans son quartier et peu importe le quartier du voisin. Cela devient compliqué parce que c'est 440 rues que nous comptons sur la Commune ! S'il fallait que toutes les rues soient illuminées, nous serions en difficulté financière ! Nous sommes passés quand même d'un budget de 80 000 euros en 2014 à un budget qui « flirte » avec les 50 000 €. Cela veut dire que nous avons réduit et chacun connaît les contraintes budgétaires qui sont les nôtres.

Réduire l'enveloppe budgétaire, c'est aussi réduire les dépenses d'énergie, grâce à de nouvelles techniques. La technique du Led que chacun connaît, grâce aussi à un renouvellement de matériel et grâce surtout à la « réduction » des installations. Ces installations n'ont pas été mises au hasard. Parce que cela a été réfléchi avec les membres de la commission du Cadre de Vie et la réflexion de l'année, est une réflexion stratégique qui dit : pour les illuminations, faisons des illuminations de Noël une force de qualité pour Lanester et faisons cette force de qualité pour faire en sorte qu'elle s'exprime aux entrées de ville, puisque l'on rentre sur notre territoire, et au centre-ville parce que le centre-ville, c'est le quartier de tous les lanestériens. Et le fait de réunir, de rassembler, donne une vision plus réussie. En tous les cas ce sont les échos que nous avons entendus de part et d'autre. En plus cette magie de Noël, elle s'exprime aussi par ses sapins partagés avec les commerçants, elle s'exprime aussi par les ateliers de l'épicerie solidaire, par les maisons de quartiers, ... Nous sommes tous finalement heureux de regarder ces réussites et d'en profiter. Ceci est l'édition 2016. Il y aura une édition 2017 et chacun pourra ici ou à l'intérieur de la commission, donner son avis. Pour être complète pour la magie de Noël, j'espère que vous allez savourer les friandises qui sont devant vous, clémentines et chocolat ainsi que des dattes, cadeau de l'association des musulmans qui nous ont offert 20 kilos de dattes. Avis aux amateurs ! En cette fin d'année, elles ne nuiront pas à notre santé. En votre nom, j'ai remercié M. BOUCHIRAB qui est venu personnellement nous les apporter. C'est un geste que nous apprécions.

Nous allons donc commencer à travailler notre séance.

II – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- 1) Désignation d'un Secrétaire de séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour de la séance
- 3) Procès-verbal de la séance du 10 Novembre 2016

AFFAIRES FINANCIERES

- 4) Débat sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2017
- 5) Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal de la Ville pour l'année 2017
- 6) Décision modificative n° 1 du budget principal 2016
- 7) Vote des tarifs municipaux pour l'année 2017
- 8) Signature d'une convention d'encaissement de recettes pour le compte de tiers entre la Ville et le CCAS de Lanester

RESSOURCES

- 9) Participation de l'employeur à la protection sociale des agents
- 10) Autorisation à donner au Maire pour la signature du renouvellement d'une convention de mise à disposition auprès de l'ADPEP 56 (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public)

- 11) Modification du tableau des effectifs

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

- 12) Cession d'un terrain communal rue Per Jakez Hélias

13) Avis du Conseil Municipal sur les dérogations 2017 au repos dominical

CADRE DE VIE

14) Convention de servitudes au profit d'ENEDIS

15) Classement et déclassement du domaine public communal des voiries, de leurs accessoires et de leurs dépendances, rue Colette Besson

AFFAIRES SCOLAIRES

16) Restauration Scolaire – tarifs 2017

17) Garderies et études surveillées – accueils pré et postsecondaires – tarifs 2017

18) Bus activités – tarifs 2017

ENFANCE

19) Centre de loisirs mercredi et petites vacances – tarifs 2017

20) Tarifs 2017 et convention pour l'accueil de groupes et de classes extérieures à la ferme de St-Niau

21) Accueil d'enfants et d'adultes sur le site de Saint-Niau – signature de conventions – tarifs 2017

22) Convention Club potentiel avec les Francas

JEUNESSE

23) Centre de Loisirs Passeports Petites Vacances – tarifs 2017

24) Centres Municipaux d'hébergement collectif Locunel et Pen Mané – tarifs 2017

CITOYENNETE

25) Participation de la Ville à l'aide financière pour l'Association des Compagnons Bâisseurs Bretagne pour la réalisation de chantiers d'auto-réhabilitation hors quartier prioritaire « Politique de la Ville »

26) Convention tripartite entre la Ville de Lanester, le Conseil Départemental et la Sauvegarde 56 relative à la Prévention Spécialisée

27) Vote des tarifs des Pompes Funèbres pour l'année 2017

28) Vote des tarifs du cimetière pour l'année 2017

29) Vote des tarifs de la chambre funéraire pour l'année 2017

30) Validation des résultats du budget participatif 2016

AFFAIRES SPORTIVES

31) Aide à l'encadrement Associations Sportives

32) Halte-Nautique de St-Guénéaël – barème n° 35 – tarifs 2017

33) Piscine – tarifs 2017

34) Convention Ville de Lanester/Comité Régional de Gymnastique

CULTURE

35) Archives Municipales – programmation de restauration – demande de subvention au Conseil Départemental du Morbihan et à la DRAC Bretagne pour l'année 2017

36) Médiathèque Elsa Triolet – création d'un nouveau service d'automates de prêt RIFD – demande de subvention à la DRAC Bretagne pour l'année 2017

37) Acquisition d'œuvres – exposition Eric Courtet

L'ordre du jour est adopté.

III – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2016

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 10 Novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

IV – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2017

M. JESTIN : Chers Collègues, bonsoir,

Ce soir au conseil municipal, je vous présente le rapport des Orientations Budgétaires 2017.

C'est un moment important, un moment où chaque Groupe peut s'exprimer sur la vision de sa politique.

Comme vous le savez, les dotations de l'état sont encore en baisse. De plus la conjoncture actuelle ainsi que l'échéance des élections en 2017 nous oblige à une certaine prudence.

Malgré cela, nous continuons sur le même cap que les années précédentes :

- Préserver la qualité de service due aux Lanesteriens tout en maîtrisant les frais de fonctionnement
- rester fidèle à notre contrat de mandature. Contrat qui nous lie avec les habitants.
- Assurer un volume d'investissement important afin de favoriser l'activité économique locale.

Avant d'en commencer la lecture, je tiens à remercier l'ensemble des services et des élus, le service Finances, bien sûr, et plus particulièrement son Directeur, Stanislas DAVIAUD, pour le travail effectué ainsi que pour la qualité des documents remis.

M. Pascal FLEGEAN entre en séance.

SOMMAIRE**CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL**

Sur le plan national et international..... 160

Au niveau local..... 161

EQUILIBRES FINANCIERS

Dépenses de fonctionnement 162

Recettes de fonctionnement..... 165

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Marges de manœuvre et choix budgétaires 2017 168

Choix de développement..... 170

Le débat d'orientation budgétaire a pour objet d'engager, dans le cadre du Conseil Municipal, une réflexion autour de la situation financière de la collectivité. Il doit permettre d'enrichir les échanges au sein de l'assemblée délibérante, qui aboutiront à la construction du budget de l'année à venir.

Le « DOB » doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

La mise en débat des orientations s'exerce au regard de la conjoncture nationale, de la situation économique et sociale locale et des caractéristiques budgétaires de la collectivité.

Il permettra d'établir les priorités financières de la ville au regard de son développement et de son niveau de service public. Il s'agira notamment de fixer les prévisions en termes de ressources et de dépenses qui permettront à la collectivité de fonctionner et de mobiliser des fonds pour investir.

CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Sur le plan national et international

En France, après un recul de 0,1 % au second trimestre 2016, le PIB reprend 0,2 % au troisième trimestre, sous l'effet d'une légère croissance de l'investissement (+ 0,3 %) et d'une stagnation de la consommation des ménages. L'année 2016 devrait afficher de 1,3 % à 1,4 % de croissance économique. L'objectif poursuivi par le gouvernement d'un recul du déficit à 3,3 % du PIB n'est pas remis en cause.

Au troisième trimestre, le taux de chômage s'établit à 10 % de la population active (Outre-mer compris). Un taux en hausse de 0,1 point par rapport au second trimestre 2016, mais en baisse de -0,5 point sur un an. Les moins de 25 ans restent de loin, les premiers touchés par le chômage, avec un taux de 25,7 %.

Sur le plan international, les incertitudes générées par le Brexit et les résultats de l'élection présidentielle aux Etats-Unis, ne favorisent pas les prévisions de la Commission européenne : la croissance du PIB s'établirait à 1,7 % en 2016, mais 1,5 % en 2017 (contre 1,8 % initialement prévu). L'anticipation d'un retour de l'inflation (+ 1,4 % en 2017 contre 0,3 % en 2016) pourrait amener la BCE à raffermir sa politique monétaire. Enfin le taux de chômage en zone euro présente une tendance à la baisse : 10,1 % en 2016, 9,7 % en 2017 et 9,2 % en 2018.

Loi de finances 2017 et finances publiques des collectivités

En 2015, les dépenses de fonctionnement du *secteur communal* progressent de 1,4 %, confirmant le ralentissement de 2014 (+ 2,5 %, après + 3,4 % en 2013). Cette évolution modérée provient à la fois d'une augmentation moins rapide des dépenses de personnel (+ 2,0 %, contre + 4,6 % en 2014), et de la baisse des dépenses d'intervention (participations et subventions) et des achats et charges externes.

En revanche, les recettes de fonctionnement sont plus dynamiques, avec une hausse de + 2,0 % après + 0,7 % en 2014. Cette amélioration est surtout due aux impôts locaux, qui augmentent de 4,6 %. Les recettes de fonctionnement sont cependant freinées par la baisse des concours de l'État (- 7,2 %) dans le cadre de la contribution au redressement des finances publiques.

En 2015, les dépenses d'investissement hors remboursements de dette baissent de - 9,6 %, après - 11,4 % en 2014, des diminutions plus marquées que celles observées lors des précédents cycles électoraux. Globalement, les administrations publiques locales représentent 67,1 % des investissements publics en 2015.

Les exercices 2016 et 2017 semblent s'inscrire dans la poursuite des modérations observées sur les dépenses de fonctionnement, une tendance qui se conjugue à un ralentissement de la dynamique fiscale et de l'investissement. Cette situation pèse inévitablement sur l'activité économique des territoires et sur l'emploi. En 2017, à peine 23 % des collectivités envisagent de recruter, et seules 8 % en sont certaines.

Dans le cadre du projet de loi de finances 2017, l'Etat confirme son engagement dans la réduction de son déficit. Ce dernier devrait s'établir à 2,7 % du PIB en 2017. Compte tenu du contexte tendu, il a cependant été décidé de réduire de moitié l'effort 2017 initialement demandé aux collectivités dans le cadre de ce redressement. La péréquation est renforcée (+ 317 millions d'euros), notamment autour de la Dotation de Solidarité Urbaine, qui pourrait bénéficier aux communes les plus en difficulté. L'Etat renouvelle par ailleurs son soutien à l'investissement local en portant le fonds d'aide institué en 2016 à 1,2 milliard d'euros pour 2017.

...CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Au niveau local

La population mesurée par l'INSEE s'établit en 2015 à 22 421 habitants.

Le revenu annuel moyen par habitant en 2015 s'élève à 11 810 €, en progression de 3,22 %, après +3,13 % en 2014, + 1,42 % en 2013 et + 4,92 % en 2012.

En 2015, La ville compte 62 foyers fiscaux de moins pour sur un total de 12 905. Le nombre d'actifs (60,5 %) poursuit son recul au profit de ménages percevant des retraites et pensions (39,50%).

En outre, la suppression de la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu votée fin 2014, participe à la baisse de 5,4 % du nombre de foyers lanestériens imposables en 2015 (-287 foyers), contre -22 % l'exercice précédent.

39,08 % des foyers sont désormais imposables à l'impôt sur le revenu, alors qu'ils étaient 41,1 % en 2014 et 52,71 % en 2013.

Au 2nd trimestre 2016, le taux de chômage au sein du bassin d'emploi de Lorient s'établissait à 10 %, en baisse de 0,4 points sur un an (8,6 % en Bretagne).

Sur 20 525 demandeurs d'emplois recensés (ABC) 11 991 bénéficient d'une allocation.

Le graphique ci-contre présente l'évolution du nombre de demandeurs d'emplois : en baisse de 5,5 % (+ 3,4 % en 2015) pour la catégorie A et de - 1,1 % en incluant les catégories B et C.

Cat. A : tenu de faire des actes positifs de recherche d'emploi

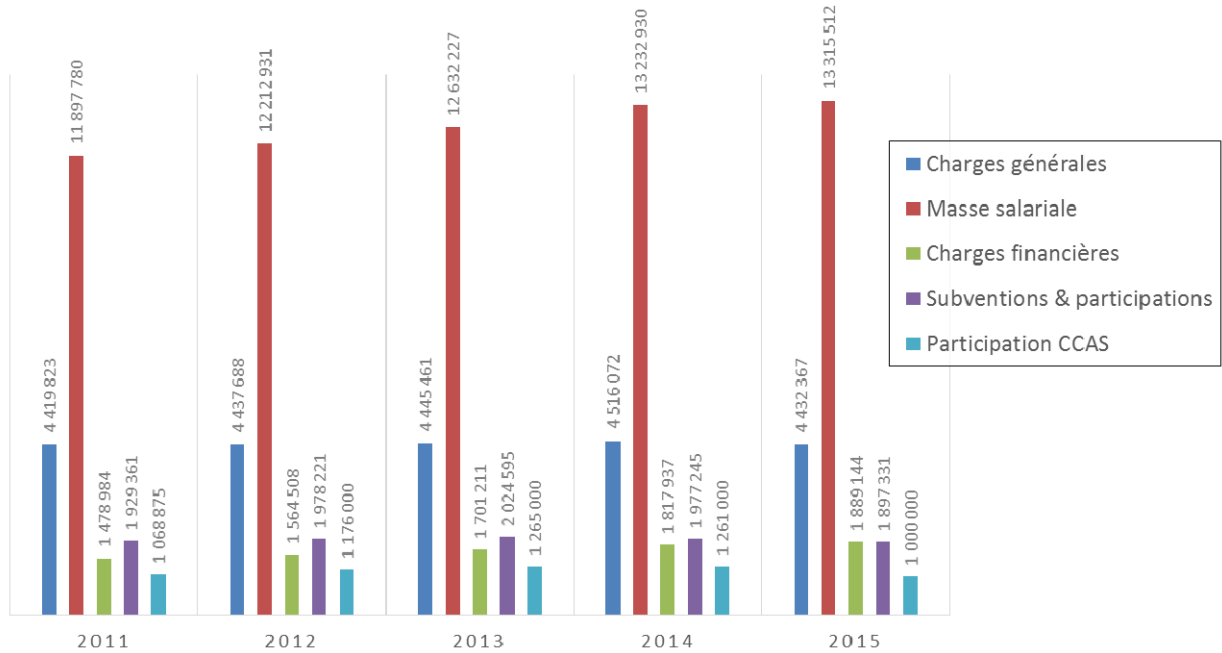
Cat. B : tenu de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant effectué une activité réduite courte (<78 h au cours du mois)

En 2015, on dénombre **10 390 logements** à Lanester (+ 186). Le nombre de logements sociaux au sens de la loi SRU s'élève à 3 021 contre 2 993 l'année précédente, soit 29,1 % du nombre de logements.

EQUILIBRES FINANCIERS

Etat des lieux – Principaux mouvements de dépense

Evolution et répartition des chapitres de dépenses de la section de fonctionnement



Masse salariale

D'un montant de 13,3 millions d'euros, elle représente environ 59 % des dépenses réelles. C'est à ce titre le chapitre de dépense le plus sensible de la section de fonctionnement. Son niveau traduit à la fois la rigidité budgétaire de la ville mais témoigne également des moyens qu'elle mobilise pour mettre en œuvre les missions de service public. Sa maîtrise demeure donc indispensable à l'équilibre du budget et au maintien d'une action publique de qualité.

La faible progression de la masse salariale en 2015 et en 2016 met fin à une série de hausses marquées et a donc été bénéfique pour les finances de la ville sur une période particulièrement tendue pour les marges de manœuvre de fonctionnement (notamment liée à la baisse des dotations). Cette pause s'explique essentiellement par des effets de Noria favorables et l'application de GPEC visant à optimiser les équipes.

	2 011	2012	2013	2014	2015	prév. 2016
Variation de la Masse salariale	235 743	315 150	419 297	600 703	82 582	stabilité

...EQUILIBRES FINANCIERS

2017 sera un exercice plus difficile pour la maîtrise de la masse salariale :

- Augmentation traditionnelle du GVT et des cotisations sociales
- Refonte des grilles statutaires
- Augmentation du point d'indice : + 0,6 % en février 2017 (suite à + 0,6 % en juillet 2016)
- *Participation employeur à la mutuelle prévoyance*
- *Nouvelles embauches : directeur du développement territorial, policier municipal, Quai 9 ...*

Sur la base de ces éléments, la masse salariale pourrait croître en 2017 de près de 3 %, soit près de 400 000 € supplémentaires.

Cette hausse sera atténuée, par la poursuite des effets de Noria dans le cadre de départs en retraite, ainsi que par les optimisations réalisées dans le cadre de réorganisations de services (GPEC etc.).

Dette et charges financières

La dette – hors part prise en charge dans le cadre du fonds de soutien – s'établira en fin d'exercice 2016 à près de 39,5 millions d'euros.

L'indexation de cet encours à 95 % sur du taux fixe permet à la collectivité d'anticiper de manière assez précise la dépense de charge d'intérêt et offre une lisibilité sur le long terme.

Il est prévu pour 2017, une diminution d'environ 60 000 € sur ce chapitre.

Par ailleurs, le niveau de taux particulièrement favorable du fait de la conjoncture, viendra vraisemblablement réduire le *taux moyen de la dette* (3,51 %) à l'occasion de la mobilisation de nouveaux prêts.

Le programme de désendettement se poursuivra d'au moins 500 000 € en 2017 et sera alimenté à la hausse en fonction des résultats définitifs de l'exercice 2016 (affectés en mai 2017).

Charges générales

Les charges générales marquent une baisse depuis 2014, dans le cadre des différents programmes d'optimisation menés au quotidien (modernisation, mutualisation etc.) et à l'occasion des budgets primitifs. Cette diminution devrait être plus sensible en 2016 qui anticipait près de 460 000 € d'économies réelles. Le budget 2017 prévoit d'intégrer au moins 60 000 € d'économies, dans la poursuite des efforts menés précédemment (économies

d'énergie, dématérialisation et réorganisation des activités) et dans le cadre de la recherche de nouvelles économies.

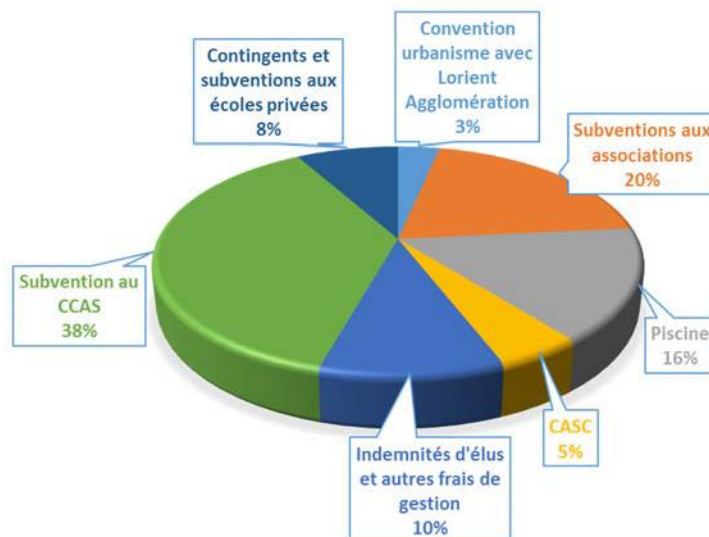
L'ouverture de Quai 9 va néanmoins impacter à la hausse ce chapitre de dépense pour près de 160 000 € annuels (210 000 € si l'on intègre la masse salariale supplémentaire).

Subventions et participations

En soutien à la dynamique de territoire et à la vie locale, le montant de subventions versé aux associations sera préservé. L'enveloppe s'établira donc à près de 640 000 € en 2017, soit 20 % du total du chapitre.

Le vote de chaque subvention sera néanmoins l'occasion de réinterroger la pertinence du bénéficiaire et du montant, afin de veiller à une répartition équitable et justifiée des enveloppes.

L'ouverture de la piscine en début d'année 2017, marquera donc le redémarrage de l'activité, qui implique, le versement d'une participation complémentaire d'environ 250 000 € tel que prévu au contrat de délégation de service.



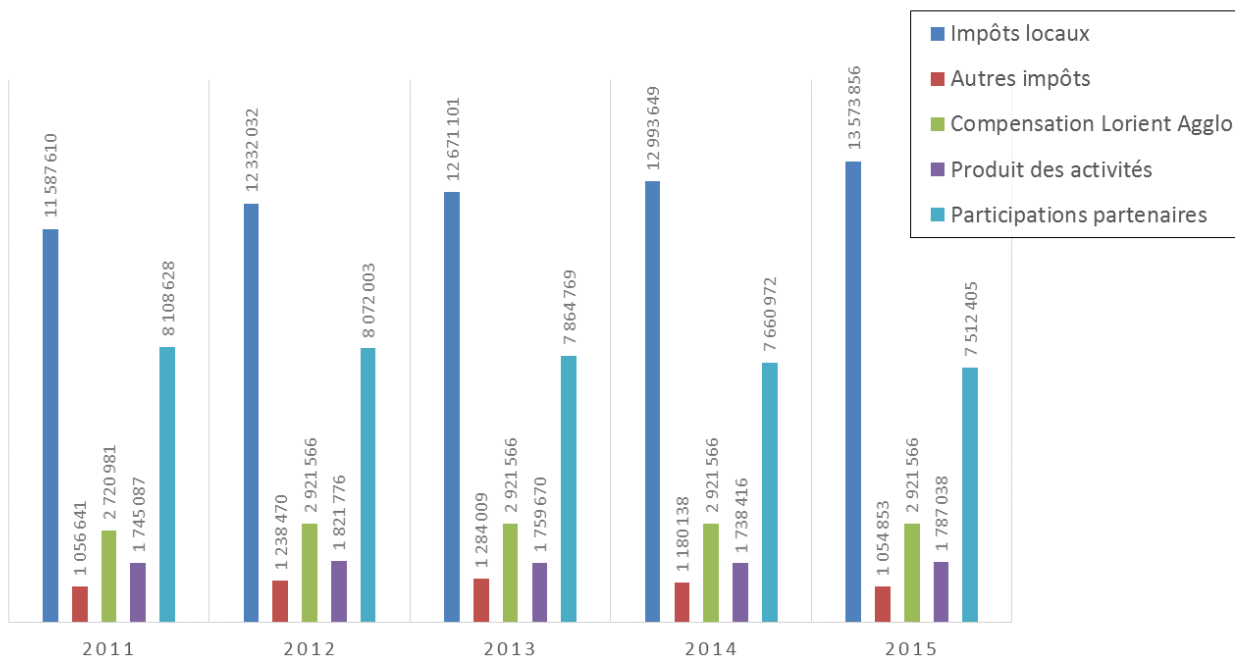
POINTS CLÉS EN MATIÈRE DE DEPENSES

- Retour à la hausse envisagé pour la masse salariale : poursuite de la recherche d'optimisation afin d'en atténuer l'impact
- Baisse des charges de la dette pour près de – 60 000 €
- Poursuite du programme d'économies sur les charges générales (gestion de l'énergie, modernisation des outils et des pratiques, mutualisations etc.)
- Préservation des subventions aux associations
- Nouvelles charges intégrées : 210 000 € pour le fonctionnement de Quai 9 et 250 000 € pour l'ouverture de la piscine

...EQUILIBRES FINANCIERS

Etat des lieux - Recettes de fonctionnement

Evolution et répartition des chapitres de recettes



Les impôts directs (3 taxes)

D'un montant de 13,57 millions d'euros, ils représentent 50 % des recettes réelles de fonctionnement. Seule véritable variable en capacité d'équilibrer le budget d'année en année, elle progresse depuis 20 ans, sous la seule impulsion de la revalorisation nationale des bases et de son augmentation « physique », c'est-à-dire la création de logements, la création de commerces et la création d'industries.

Seules exceptions à cette règle : la hausse des taux d'impôt en 2009 (+ 3 % équivalent à 300 000 € de recettes supplémentaires), et la mise à jour (enclenchée en 2004) du fichier des services fiscaux (sur les logements de catégorie 7 et 8).

Evolution annuelle :

	2 011	2012	2013	2014	2015	prév. 2016
Variation de l'impôt 3 taxes (nette des compensations)	411 241	722 990	286 577	275 498	496 025	189 871

EQUILIBRES FINANCIERS

Le projet de loi de finances 2017 prévoit d'appliquer un taux de progression de + 0,4 % sur les valeurs locatives, c'est pourquoi les anticipations d'évolution des bases au budget primitif devront rester prudentes, tout en tenant compte des perspectives favorables liées à l'aboutissement de projets immobiliers et commerciaux.

	2012	2013	2014	2015	notif 2016	Hyp 2017
Revalorisation nationale	1,80%	1,80%	0,90%	0,90%	1,00%	0,40%
Base de TH - évol° physique	1,85%	1,89%	-0,73%	4,09%	0,09%	1,60%
Base de FB - évol° physique	0,78%	6,26%	2,46%	1,99%	0,48%	1,80%
Base de FNB - évol° physique	-4,35%	-2,50%	20,94%	-0,57%	8,87%	0,00%

Il n'est pas envisagé d'augmentation des taux d'impôts.

Compte tenu de ces éléments, la recette fiscale supplémentaire pour la ville se chiffrerait en 2017 à environ **290 000 €**, soit + 2,12 % d'augmentation.

Les autres produits liés à l'impôt

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (330 000 €) : Le recensement complet des enseignes opéré en novembre 2016 sur le territoire communal, va permettre la mise à jour des bases de taxations de la ville et de vérifier l'égalité de traitement des entreprises devant cet impôt. Cette mise à jour pourrait générer près de 30 000 € de recettes supplémentaires annuelles pour la collectivité.

La taxe d'aménagement : suite au réajustement du taux de 2 % à 3 % voté en novembre 2015, la recette a progressé de près de 60 000 €. Le montant global s'établit à 180 000 €

Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) :

Le FPIC participe à la péréquation horizontale, c'est-à-dire de collectivités à collectivités. L'année 2016 était la dernière année prévue de montée en puissance du dispositif.

Pour Lanester néanmoins, la somme est demeurée stable et affiche désormais une tendance à la baisse au bénéfice de l'intercommunalité : la part du FPIC perçue par Lorient Agglomération est corrélée à son CIF (Coefficient d'Intégration Intercommunale) dont la tendance est à la hausse.

...EQUILIBRES FINANCIERS

Les dotations des partenaires

Près de 6,3 M€ sont versées à la collectivité sous forme de dotations et participations : à 83 % par l'Etat, 15 % par la CAF.

L'Etat participe à hauteur de 4,45 millions dans le cadre de la DGF, en baisse constante sur les cinq derniers exercices, avec une accélération dans le cadre de la « *contribution de la commune au redressement des finances publiques* ».

	2014	2015	2016	hyp 2017
Dotation Forfaitaire	4 441 988	3 915 415	3 331 406	3 064 894
<i>tx croiss</i>	-4,70%	-11,85%	-14,92%	-8,00%
Dotation de Solidarité Urbaine	1 015 617	1 024 758	1 035 006	1 045 356
<i>tx croiss</i>	1,3%	0,9%	1,0%	1,0%
<i>Variation / valeur</i>	-194 020	-502 260	-595 187	-274 413

Suite à la décision du gouvernement de limiter la baisse de la DGF à 50 % de la diminution initialement prévue, la ville récupère 250 000 € sur la prospective financière réalisée en 2016.

L'Etat verse également chaque années des compensations d'exonérations fiscales appliquées aux ménages sur les impôts directs, dans le cadre de décisions gouvernementales passées (niveau de revenu, logement social etc.) :

En baisse de 215 000 € sur les cinq dernières années, l'anticipation de ces compensations devient de plus en plus difficile. Cette situation pénalise les communes qui concentrent le plus de logements sociaux et dans lesquelles les revenus des habitants sont les plus bas.

La participation de la CAF devrait se maintenir à près de 960 000 €, après une progression notable de 95 000 € en 2016, suite à l'intégration de l'accueil périscolaire des enfants de plus de 6 ans dans le cadre de la Prestation de Service Ordinaire et la mise en place d'un tarif sur les activités méridiennes.

POINT CLES EN MATIERE DE RECETTES

- Réduction de moitié de l'effort de contribution à la réduction du déficit public national, mais maintien d'une diminution de 250 000 € de la DGF
- Modération sur la revalorisation nationale des bases fiscales, mais anticipation d'une dynamique fiscale favorable sur le territoire
- Mise à jour de la TLPE
- Fin de montée en puissance sur le FPIC (Péréquation intercommunale et communale)

ORIENTATION BUDGETAIRES

MARGES DE MANOEUVRE ET CHOIX BUDGETAIRES 2017

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la capacité d'autofinancement (CAF) de la ville :

<i>Epargne de gestion</i>	=	<i>Recettes – Dépenses (hors remboursement de la dette)</i>
<i>CAF Brute</i>	=	<i>Epargne de gestion – intérêts annuels de la dette</i>
<i>CAF Nette</i>	=	<i>CAF Brute – remboursement annuel du capital des emprunts</i>

Dans un contexte économique tendu, la collectivité a réussi sur les cinq dernières années, à préserver ses marges de manœuvre financières, tout en obtenant les résultats structurants suivants :

- **Financement et construction d'un équipement majeur sur le territoire**
- **Préservation d'un programme d'investissement annuel de l'ordre de 4 millions d'euros**
- **Maintien et modernisation du service public**
- **Renégociation de la dette sensible**
- **Poursuite d'un programme de désendettement structurel de 500 000 € annuels**

Les anticipations prudentes de 2017 à 2020, s'inscrivent néanmoins dans le cadre d'un principe de réalité :

- | | |
|--|---|
| - Des projets qui aboutissent | : Quai 9, piscine |
| - Des baisses de ressources | : baisse de la DGF d'1,5 million d'euro sur 4 ans |
| - Des décisions RH exogènes qui s'imposent | : point d'indice et grilles statutaires, PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) |
| - Des incertitudes | : échéances électorales |

...ORIENTATION BUDGETAIRES

Les estimations d'investissement sur les cinq prochaines années sont les suivantes :

	Prosp 2017	Prosp 2018	Prosp 2019	Prosp 2020
Fonds propres (CAF nette + FCTVA...)	1 741 629	1 185 136	1 333 225	1 247 825
Subventions d'inv traditionnelles	385 408	397 213	397 707	408 679
Nouvel emprunt	1 877 039	2 539 784	2 396 140	2 580 288
Capacité d'investissement	4 004 076	4 122 134	4 127 073	4 236 792

Ces estimations sont réalisées à dette constante hormis 2017, qui intègre un désendettement de 500 000 €. L'intégralité de ses enveloppes sera mobilisée sur le programme d'investissement, dont les grands projets sont prévus au sein du Plan Pluriannuel d'Investissement, voté en février dernier et seront mis à jour à l'occasion du budget 2017.

Récapitulatif des choix de construction budgétaire envisagés pour le budget primitif 2017

⇒ Orientation en matière d'économies sur les charges générales

Suite aux 474 000 € d'économies dégagées en 2016, la collectivité poursuit sa recherche d'optimisation en matière de dépenses : 60 000 € devront être intégrées au BP 2017.

⇒ Orientation en matière d'évolution des subventions auprès du monde associatif

Il est proposé de préserver pour 2017 le montant des subventions, dont l'enveloppe globale s'établissait à près de 640 000 € au BP 2016. Le vote de chaque subvention doit néanmoins être l'occasion de réinterroger au besoin, la pertinence du bénéficiaire et du montant.

⇒ Choix d'évolution des tarifs municipaux

Il est proposé de maintenir une dynamique sur ce chapitre de recette en arrêtant un taux de progression de 1 % et de poursuivre les études liées aux grilles tarifaires

L'augmentation touchera les tarifs maximum, eux même inférieurs au coût de revient des prestations.

2017 verra aboutir la mise en place d'un système incitatif d'inscriptions aux activités périscolaires et extrascolaires, visant à optimiser l'utilisation des services et à responsabiliser les usagers.

⇒ Perspective d'évolution des taux d'impôt

Les taux d'impôt communaux ne progresseront pas en 2017

⇒ Choix sur le niveau d'endettement

La municipalité opte pour un désendettement de 500 000 €, visant ainsi un bénéfice de 10 à 15 K€ d'économies supplémentaires en fonctionnement.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

CHOIX DE DEVELOPPEMENT

A l'instar d'autres collectivités territoriales, Lanester poursuit son développement dans un contexte où l'arbitrage, entre impulsion d'une dynamique de territoire et modération budgétaire, s'invite plus que jamais au cœur du débat.

En continuité avec les actions engagées les précédentes années, le travail budgétaire engagé permet de préserver et moderniser le service public et de maintenir un budget d'investissement supérieur à 4M€. A travers les budgets de fonctionnement et d'investissement, la Ville contribue à renforcer l'attractivité du territoire et le dynamisme économique local.

Ces choix budgétaires s'inscrivent dans la relance de l'Agenda 21 de Lanester pour répondre aux exigences sociales, environnementales et économiques du contexte actuel. Ensemble, nous construisons une ville résolument tournée vers l'avenir et ses habitants.

Des projets structurants qui visent à renforcer durablement l'attractivité de Lanester

L'année 2017 sera marquée par **plusieurs grands rendez-vous** pour le développement de Lanester.

Le lancement des travaux des « **Hunes du Scorff** » et des « **Terrasses du Scorff** » permettra de donner une nouvelle identité à cette entée de ville grâce à des projets qualitatifs qui offriront 259 nouveaux logements (60+199). Le projet de « **l'Îlot Crébillon** » et celui de **la résidence intergénérationnelle** situés rue Marcel Sembat compléteront l'offre de logements du centre-ville avec à terme 80 (37 + 43) nouveaux appartements attendus.

Plus de 600 nouveaux logements seront construits entre 2014 et 2020. Le travail de rationalisation sur le patrimoine de la collectivité et la densification de la zone urbaine permettent de maintenir cet objectif tout en **préservant l'équilibre environnemental du territoire**.

Le maintien du dispositif d'aide à l'accession, le *Lanester Access* (40K€), la consolidation de l'aide au ravalement, la poursuite de l'étude de réaménagement urbain du quartier de Kerfrehour et des projets immobiliers comme le Parc à Huiles confortent **l'action de la ville en faveur de l'accès pour tous à des logements de qualité**.

La révision du Plan Local d'Urbanisme sera l'occasion d'associer les habitants à une réflexion structurante sur l'avenir de Lanester, notamment avec l'ouverture du cycle de concertation « Lanester 2040, vous en pensez quoi ? ».

En parallèle un travail est mené en partenariat avec l'agglomération, la région, la CCI et les acteurs économiques, sur l'aménagement des zones d'activités industrielles et commerciales afin de **soutenir l'activité économique, créatrice d'emplois et de ressources**.

Le projet d'aménagement du Rohu porté par la CCI renforce la place de la maritimité à Lanester et **consolidera l'activité économique liée à la mer**, tout en ouvrant la possibilité d'un nouvel accès à la rade pour les habitants. Ce projet sera l'occasion de mettre en place un comité de suivi pour faciliter la cohabitation entre activité résidentielle et activité économique.

Après les aménagements du Zulio, la réflexion sur l'accès et la desserte du Pôle d'activité de Kerpont doit se poursuivre. La réalisation de cheminements sécurisés sur la zone de Manebos viendra appuyer la cohérence d'une demande d'une meilleure desserte de ce secteur par les transports collectifs dans le cadre de la refonte du réseau de la CTRL.

Le budget voirie (1 M€) sera également mobilisé pour poursuivre l'entretien et la sécurisation des routes afin **faciliter la mobilité de tous les habitants et favoriser l'essor des déplacements doux** (Lann Gazec, Avenue François Mitterrand)

Une attention particulière sera aussi apportée au fonctionnement, à la **modernisation et à la sécurisation de l'éclairage public** avec notamment la poursuite du passage aux LED. Après l'expérimentation et l'évaluation des coupures de l'éclairage public débutée en 2016, la ville portera une réflexion plus large pour diminuer de manière sensible sa consommation d'énergie liée à ce poste qui représente 50% de la facture d'électricité de la ville.

2017 sera enfin l'occasion pour le cœur de ville de continuer à révéler tout son potentiel. Un nouveau réseau de chaleur bois place Delaune alimentera 4 équipements publics (Piscine, Conservatoire de Danse, Ateliers d'Arts Plastique et l'Espace Jean Vilar). Ce projet s'inscrit dans la politique menée à Lanester sur les bâtiments **communaux en faveur d'une transition énergétique**. Ce nouveau réseau renforcera les bases d'une filière bois locale en partenariat avec la Ville de Lorient et Lorient Agglomération.

Le début des travaux d'aménagement de l'Espace Mandela imaginés en concertation avec les citoyens offrira un nouveau visage au centre-ville et donnera envie aux lanesteriens de **s'approprier cet espace public**.

L'ouverture de Quai 9 en septembre 2017 sera l'élément majeur de l'année. Lieu de culture et de loisirs, Quai 9 confirme l'entrée de Lanester, 3^{ème} ville du Morbihan, dans le XXI^{ème} siècle. Marqueur architectural fort, ce nouvel équipement viendra dynamiser le centre-ville en créant **un lieu de vie ouvert à tous au cœur de Lanester**.

Confirmer l'engagement de la ville en faveur de la solidarité, de la culture et de l'éducation

Quai 9 est un équipement pluriel qui répond à la volonté de faire vivre la culture à Lanester et de donner aux habitants et aux associations un lieu de rencontres et d'échanges. La cohabitation d'une salle de spectacle et de deux salles de loisirs fera émerger au sein de cet équipement **une dynamique culturelle et humaine, génératrice de richesses pour le territoire**.

La programmation unique recentrée autour de Quai 9 s'intégrera dans le projet politique culturel de la ville qui porte la vision **d'une culture (dans les murs et hors les murs) accessible et ouverte à tous**. Pratiques, diffusions et création culturelle rayonneront sur l'ensemble du territoire, de Kerhervy jusqu'aux salles de classe.

La vie associative, socle du vivre ensemble, pourra investir Quai 9. En cohérence avec la politique tarifaire municipale, la gratuité des salles de loisirs pour les associations (hors utilisation à entrées payantes) et les tarifs préférentiels pour les lanesteriens feront de cet espace un lieu central de la vie lanesterienne qui complétera l'offre de locaux existante.

Le transfert de l'équipe de la Salle Jean Vilar à Quai 9 ouvre également de nouvelles possibilités d'aménagement des locaux accueillant des associations et des services. Dans une logique d'optimisation des bâtiments publics, l'espace Jean Vilar accueillera ainsi en septembre 2017 des activités jeunesse tout en gardant une vocation associative.

Les espaces libérés par le service Jeunesse à Joliot Curie seront, eux, réaménagés (100 K€) pour **accueillir dans de meilleures conditions des associations** aujourd'hui hébergées à la Maison des Associations ou à la Maison de la Solidarité. Le site de cette dernière ayant vocation à accueillir les futurs bureaux de l'association Alesi et de la MSA.

Dans le domaine du sport, la collectivité veille chaque année à **préserver la qualité des équipements qu'elle met à disposition du monde associatif**. 2017 marquera par ailleurs une étape importante avec **la réouverture de la piscine** après un an de travaux pour offrir un nouvel équipement sportif modernisé aux habitants et aux élèves. Le fonctionnement de cet équipement public prend à nouveau la forme d'une délégation de service, pour laquelle la ville doublera sa participation annuelle.

Outre le soutien matériel et humain, la politique associative globale de la ville se traduira en 2017 par le maintien du montant de l'enveloppe de subvention de 650K€ octroyée à 150 associations qui regroupent plus de 6 300 adhérents. Des associations qui complètent l'action de la ville et participent à la vie locale.

La modernisation du patrimoine public passe également par **une politique globale de modernisation et de sécurisation de toutes les écoles publiques**. Pour éviter un saupoudrage budgétaire, le choix a été fait de concentrer une partie des moyens budgétaires à la rénovation d'une école publique. Pour les budgets 2017 et 2018, en complément des travaux d'entretien et de sécurisation, l'effort budgétaire de la ville portera principalement sur le réaménagement de l'école maternelle Pablo Picasso (2 M€) dont les travaux doivent débuter en 2017.

Avec 1 688 élèves inscrits dans les 13 écoles publiques de Lanester, dont près de 80% qui fréquentent les TAP, la ville de Lanester est un acteur majeur de la communauté éducative qui s'inscrit dans une volonté de coéducation.

En charge des activités périscolaires, la Ville engagera au premier semestre 2017 une évaluation des TAP créés en 2013 pour adapter ce dispositif au regard des besoins des enfants, des enseignants et des animateurs.

En soutenant le monde associatif, la culture et la jeunesse, Lanester place l'humain au cœur de son projet. La Ville mise sur l'intelligence collective et la capacité des citoyens de tous les âges à participer au dynamisme du territoire.

La première édition du Budget Participatif qui consacre 100 K€ du budget d'investissement de la Ville de 2017 à des projets portés par des habitants a rencontré un grand succès. Cette nouvelle forme de participation a mis en avant **l'importance d'impliquer les habitants dans la vie locale** et a contribué à renforcer le lien entre citoyens et service public. Cette première expérience sera reconduite et adaptée en concertation avec l'Observatoire de la Démocratie Participative.

Les trois projets sélectionnés, la signalétique sur le chemin de St Niau, le Parcours Intergénérationnel et les jeux pour petits au parc du Plessis, seront réalisés en 2017.

Développer la qualité de l'action publique auprès des habitants :

Les nouveaux besoins des habitants et les contraintes économiques actuelles impliquent pour les collectivités locales **une réinterrogation permanente du fonctionnement des services et une optimisation de l'organisation existante**. Le premier séminaire des agents organisé au mois de septembre a été l'occasion de partager ces enjeux avec près de 200 agents de la collectivité. L'apport de cette rencontre, partagé avec les élus, participera dès cette année à améliorer le service public pour les citoyens et pour les agents qui le font vivre.

Les investissements engagés pour la mise en place de nouveaux outils numériques favorisent la modernisation du service public et créent **de nouveaux liens avec les citoyens** (concertation en ligne, paiement, réseaux sociaux...). Sur le moyen terme, ces investissements créeront également de nouvelles marges d'action humaine et financière. Le Schéma de Développement Numérique (150 K€ en 2017) guide l'action de la ville en la matière notamment sur la question de l'accompagnement des agents et des habitants. Le recrutement d'un chargé de mission numérique et la mise en place de référents numérique au sein des services encouragent la diffusion des pratiques liées à l'usage de ces nouveaux outils auprès des agents et des citoyens. Des investissements numériques qui sont aussi déployés dans les écoles et qui participent à la mise en œuvre de nouveaux outils de communication dématérialisés entre la ville et les écoles elle-même (demandes d'interventions techniques, validations comptables etc.). En travaillant sur la réorganisation des services et sur les ressources humaines, la Ville recherche la mise en œuvre d'un service public adapté au contexte actuel et aux enjeux identifiés. Ce travail a notamment permis **de redéployer de nouvelles ressources** sur des services comme la Police Municipale et l'Urbanisme (création d'une 3^{ème} poste de Policier(e) Municipal(e) et d'un(e) Directeur(trice) du Développement Territorial)

Enfin, en préservant la subvention d'1,2M€ versée au CCAS, la Ville conforte un service public capable de répondre aux besoins des personnes en situation de précarité mais aussi aux attentes des familles et des personnes âgées. **Des réponses multiples et innovantes** sont apportées, qui passent aussi par le soutien à de nouvelles manières de penser la ville comme la résidence intergénérationnelle qui accueillera étudiants et seniors dans un même immeuble.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Je remercie Philippe pour cette prestation rythmée et vivante. Les marges de manœuvres et les choix budgétaires ont été exprimés dans cette 1^{ère} partie du DOB. Le principe maintenant est d'aller plus loin, c'est-à-dire de se dire qu'avec ce contexte, quelles vont être nos priorités, dans quelles directions allons-nous travailler, quel va être le niveau de mobilisation et sur quel sujet ?

L'enjeu particulier de 2017 ressemble un peu à celui que nous avons connu les années passées, à savoir que nous avons à la fois, la volonté d'impulser la dynamique du territoire et en même temps les contraintes d'une certaine modération budgétaire qui s'invitent à nous.

Avec ce contexte, je dirais qu'il y a 3 directions qui me paraissent essentielles, c'est de rappeler ici que c'est avec nos budgets de fonctionnement et d'investissement que nous, Ville de Lanester, nous continuons à renforcer l'attractivité de notre territoire et le dynamisme économique local. L'autre élément c'est que ce dynamisme sur lequel nous travaillons ce n'est pas n'importe comment que nous le mettons en œuvre, nous le mettons

en œuvre en nous inscrivant dans un Agenda 21, que nous sommes en train de relancer et nous en ferons la demande officielle auprès des services de l'Etat en début de Janvier. Ce qui veut dire qu'ensemble c'est-à-dire le collectif que nous représentons, nous construisons ensemble une ville dynamique et une ville qui est tournée vers l'avenir et vers ses habitants. Cela veut dire qu'en 2017 nous aurons l'occasion de vivre cela de manière très concrète, à travers un certain nombre de projets structurants, à travers aussi une politique culturelle, associative et sociale ambitieuse et puis à travers aussi une modernisation, une optimisation de notre service public pour mieux répondre aux besoins des habitants.

Sur les rendez-vous des projets structurants, vous les connaissez, ils sont listés dans le document projeté sous vos yeux. Je pense important de citer quand même quelques projets d'urbanisme que nous allons voir sortir de terre, et j'allais dire pour certains, enfin !

Les Terrasses du Scorff, qui pour l'instant ne vous disent peut-être rien mais c'est ce que l'on appelle jusqu'à présent les terrains Périgault. En tous les cas, le sujet a été évoqué, de faire en sorte que sur ces terrasses du scorff, nous nous sommes engagés à ce qu'il y ait une rue « Périgault ». Cela passera par la commission ad doc mais je pense que nous serons tous d'accord sur le sujet.

Les Hunes du Scorff : c'est le terrain de la DDE.

L'ilôt Crébillon, en face de l'immeuble Immopierre. La résidence intergénérationnelle avec l'Association Habitat Humanisme. Ce sont des rendez-vous d'aménagements urbains forts. Tout cela représente plus de 330 logements qui vont voir un démarrage ou en tous les cas une avancée dans le projet au cours de l'année 2017. 330 logements sur un total de 600, rappelez-vous le contrat de mandature qui est le nôtre 2014-2020 : « un engagement pour 600 nouveaux logements ». Nous sommes là aussi dans le cadre du Plan Local de l'Habitat, nous en avons parlé cette semaine au conseil communautaire. Cela est une dynamique qui va dans le bon sens. Si on n'en doutait, nous sommes conscients que ces logements en plus ce sont des habitants en plus. Et des habitants en plus, c'est une chance pour le territoire, une chance pour la vitalité du territoire, une chance pour les services du territoire, pour les commerces, pour les écoles. J'allais dire pour l'ambiance générale du territoire et Philippe Jestin l'a rappelé si nous avons besoin de chiffres, c'est aussi une chance financière.

Alors des nouveaux habitants, soit, mais il faut aussi prendre soin des habitants déjà installés sur la Commune. Et c'est tout l'enjeu par exemple du réaménagement urbain du quartier de Kerfréhour actuellement en chantier et sur lequel nous travaillons.

Nous travaillons aussi sur le parc à huiles. Cela prendra peut-être plus de temps parce que l'on élargira cette question au quartier du Penher mais nous y reviendrons dans les mois à venir. Et tout cela c'est faire en sorte qu'à Lanester nous puissions faciliter l'accès au logement, et avoir des logements de qualité. Oui nous avons 29 % de logement social mais le logement social c'est un logement de qualité.

La révision du plan local de l'urbanisme est inscrite dans notre feuille de route de 2017.

Au-delà de cette question d'aménagement urbain, c'est la question économique qui nous préoccupe et chacun le mesure, derrière ce développement économique, c'est la question de l'emploi. Nous y sommes engagés, nous y travaillons, nous avons les manches retroussées sur le sujet. Plusieurs sujets qui feront l'actualité de 2017, c'est le Rohu et cette activité économique liée à la mer, c'est l'avenir de notre planète. L'avenir de Lanester, aussi. Et je voudrais ici rappeler que dans le cadre des étapes qui vont s'inscrire dans l'histoire du Rohu, nous allons mettre en place un Comité de Suivi qui permettra de réunir Elu(es), services, acteurs économiques et habitants du secteur pour faire en sorte que la réussite de l'activité économique du Rohu se conjugue avec une qualité résidentielle que chacun connaît et c'est bien normal vu la qualité des paysages de ce secteur.

Donc activités économiques du Rohu, activités économiques sur Kerpont évidemment. Kerpont avec la question des déplacements. Quand on parle de Kerpont, on mesure que

Kerpont c'est un visage multiple. Manébos, c'est Kerpont. Le Zulio, c'est Kerpont. Et c'est dans ces secteurs, qu'il faut que nous puissions avancer en 2017 pour faire en sorte que la question des déplacements soit mieux traitée, mieux vécue. Il y va de la qualité de ces espaces. Il y va aussi des déplacements doux ou alternatifs, faire en sorte que nous puissions favoriser la mobilité de tous les habitants, y compris dans ces secteurs qui sont très attractifs. La voirie sera mise dans cette dynamique. Dans le cadre de l'Agenda 21, l'éclairage public aussi sera mobilisé pour faire en sorte que nous réduisions notre consommation d'énergie. L'expérimentation, l'évaluation de coupures d'éclairage public que nous avons mené en 2016 a débuté en 2016 et nous avancerons dans cette dynamique pour diminuer de façon sensible notre consommation d'énergie. Et quand je dis cela, c'est diminuer d'un point de vue financier mais c'est diminuer aussi et je pense que chacun mesure aujourd'hui encore plus qu'hier la consommation d'énergie et favoriser une transition énergétique.

Transition énergétique aussi sur les bâtiments communaux. Transition énergétique qui sera marquée en 2017 par le réseau chaleur bois que nous allons mettre en œuvre dans le cadre de la piscine. Et quand je dis réseau de chaleur bois, je parle bien sûr de la nécessaire dynamique de la filière bois qui va avec et qui nous amènera à travailler avec la ville de Lorient et avec Lorient Agglomération. Je pense important d'élargir à ce niveau, par le fait que nous ne sommes pas tous seuls, qu'un débat d'orientations budgétaires d'une commune, finalement s'invite aussi à la vision stratégique que peut avoir Lorient Agglomération, que peut avoir la Région ou le Département. Pourquoi ? Parce que l'on se sent bien compte que compte tenu de la complexité des décisions qui sont les nôtres, ce sont des décisions qui évidemment dépassent largement les frontières de la Commune.

Je voudrais terminer, j'allais dire par la cerise sur le gâteau, par le centre-ville, en parlant des travaux de l'espace Mandéla. J'ai lu quelque part que c'était notre central parc local dans l'excellente production que vous avez sûrement reçu sur les atouts et les charmes de Lanester. Et puis bien sûr Quai 9 qui va nous faire rayonner le centre-ville, qui va nous faire rêver pendant ces mois qui vont précéder l'inauguration qui aura lieu fin septembre prochain, un équipement à la hauteur du 21^{ème} siècle, un équipement à la hauteur de la 3^{ème} ville du Morbihan et en l'occurrence ce centre-ville va ouvrir une nouvelle page dans son histoire, depuis 40 ans qu'elle s'écrit. C'est une nouvelle page que nous allons marquer en 2017. Et quand je dis ensemble, bien sûr nous les Elu(es), et chacun mesure le chemin parcouru depuis le lancement des études qui ont précédé les travaux de Quai 9, je voudrais le faire associer tous ceux qui ont contribué au projet et associer tous ceux qui vont en profiter. Bien sûr les Associations, bien sûr la culture avec les artistes, bien sûr les associations locales, les acteurs économiques mais au-delà de notre commune. Dans Quai 9, il y a toute une énergie que nous allons pouvoir partager, une énergie culturelle, une énergie humaine et nous allons faire en sorte que cette richesse nous fasse du bien et je pense que dans cette période complexe et tendue qui est celle du contexte national et surtout international, ce sont des moments qui sont importants et ce seront des moments d'émotion que nous partagerons ensemble. Tout sera fait et tout est fait déjà, parce que je sais combien c'est travaillé au niveau des services, et en particulier les services liés à la culture et à la vie associative. Tout est fait pour que ce lieu soit le plus utile possible et le plus utilisé possible. Quand on parle d'utilité on parle bien sûr aux acteurs associatifs et ils sont nombreux à Lanester. Ils verront qu'au niveau de la politique tarifaire nous nous sommes mobilisés pour leur faciliter l'usage de ce nouvel équipement. Et au-delà les acteurs associatifs pourront en 2017 profiter aussi d'une réaffectation de la salle Jean Vilar qui verra une nouvelle page aussi dans son histoire puisque nous aurons la vitalité des activités jeunesse qui rejoindront Vilar et la vocation associative qui permettra là aussi d'avoir des locaux fortement utilisés. La vie associative me permet de parler locaux associatifs. C'est un travail sur lequel nous travaillons dans un esprit de rationalisation. La Maison de la Solidarité hébergeait des

associations qui elles vont être relogées au centre-ville de Lanester et par contre le site de la maison de la solidarité va être mobilisé pour accueillir les bureaux d'Alesi et de la MSA. Monde associatif, on pense au monde sportif. L'entretien des locaux sportifs bien entendu est au rendez-vous en 2017 mais c'est surtout l'étape de la piscine qui va marquer cette année 2017.

Nous avons là un acteur de la vie locale qui contribue à ses valeurs auxquels nous tenons à savoir la culture et la solidarité et aussi l'éducation. Autre acteur important puisque la ville est engagée dans une vision de co-éducation c'est bien sûr les écoles publiques et ses enseignants avec qui nous entretenons cette vision de coopération dans l'intérêt des enfants lanestériens. Je pense important de rappeler ici que 2017 verra le début des travaux à l'école Pablo Picasso. Que 2017 verra une évaluation des temps d'ateliers péri-scolaires. Je rappelle que c'est 80 % des enfants de Lanester qui fréquentent ces temps d'ateliers.

3^{ème} acteur important de cette vision collective de Lanester, ce sont les habitants dans leur ensemble. C'est-à-dire que nous confirmerons en 2017 la volonté que nous portons depuis longtemps de l'importance d'impliquer les habitants dans la vie locale. Evidemment que le budget participatif dont chacun a pu mesurer la pertinence lors des dernières semaines sera reconduit avec l'observation vigilante des membres de l'observatoire de la démocratie participative. Et évidemment que les projets sélectionnés seront réalisés en 2017.

Dernier élément et pas des moindres qui marquera notre travail de l'année 2017, c'est notre capacité à développer la qualité de l'action publique auprès des habitants. Nous avons le contexte, par les nouveaux besoins des habitants, et les contraintes économiques. Je pense que dans ce contexte, il est essentiel de réinterroger de manière permanente le fonctionnement de nos services et d'optimiser l'organisation existante. Et en cela, l'initiative innovante qui a été prise ces dernières semaines par le 1^{er} séminaire des agents marque une étape qui me paraît particulièrement forte dans la volonté qui est la nôtre de partager avec les agents, de partager leur vécu, de partager les enjeux et de faire en sorte que nous soyons mobilisés pour avoir les meilleures réponses aux habitants.

Et dernier élément que je voulais partager avec vous c'est aussi les avancées que nous réalisons en matière de numérique pour faciliter et créer de nouveaux liens avec les citoyens. Nouveaux liens aussi dans le sens où nous allons redéployer de nouvelles ressources sur nos services pour que nos réponses soient encore plus adaptées, à savoir un 3^{ème} policier municipal et à savoir un(e) directeur(trice) du développement territorial.

Voilà quelques axes de travail. Je voudrais terminer par la somme de 1,2 millions d'€ versé au CCAS. Ce sont des montants qui seront étudiés au sein du CA du CCAS mais qui montre si besoin était que nous sommes aussi mobilisés pour faire en sorte que notre service public puisse répondre de la meilleure manière possible aux personnes en situation de précarité, aux familles et aux personnes âgées.

Dans les réponses la résidence intergénérationnelle est une des réponses qui marquera cette année 2017 puisque nous pourrons, au sein de cette résidence, accueillir étudiants et seniors dans un même immeuble.

Voilà ce que je voulais partager avec vous. Je m'excuse d'avoir été un peu longue mais les enjeux le méritent. Nous avons en quelque sorte une feuille de route pour l'année 2017, feuille de route pour laquelle les uns et les autres vous allez débattre. Je sais que c'est un moment politique toujours fort et attendu dans la vie publique lanestérienne et je ne voudrais pas m'arrêter moi aussi sans remercier les services et en particulier Stanislas DAVIAUD, son directeur financier qui avec toute son équipe et aux côtés de Sophie Lefevre, Directrice Générale des Services et du collectif de direction, à préparer ce débat d'orientations budgétaires de l'année 2017. Merci à tous et merci de votre attention et de votre patience.

Je voudrais dès à présent donner la parole à celui qui le veut. Des interventions sur ces orientations ?

Mme RISSEL : Avant de commencer notre intervention, nous tenons aussi à saluer le travail des services au cours de l'année 2016 et pour la qualité et la clarté des documents pour ce Conseil Municipal.

Nous sommes une nouvelle fois confrontés à un désengagement de l'Etat, même si pour 2017, la somme est divisée par deux, soit 250 000 euros. Cette politique d'austérité est néfaste et elle conduit à un appauvrissement des collectivités. Nous l'avons déjà dit l'année dernière et je ne voudrais pas répéter non plus, 50 000 fois la même chose.

Au niveau local, comme l'année précédente le revenu annuel des habitants augmente, le nombre des foyers imposables diminue ainsi que le nombre de personnes actives.

Notre ville a su garder le cap, malgré les baisses de dotation et la baisse des foyers fiscaux. Les constructions à venir permettront de rétablir ces départs et les différents chantiers annoncés, tels que le nouveau réseau chaleur bois, permettront de maintenir un dynamisme économique.

La construction du Quai 9, qui se termine en 2017, et la piscine, qui ouvrira en janvier, sont les preuves de ce dynamisme. L'ouverture de Quai 9 sera source de dépenses, mais aussi de recettes, qu'il est difficile d'estimer, mais soyons optimistes.

En 2017, les associations pourront respirer un peu car, cette année, pas de baisse pour le milieu associatif, et c'est tant mieux. Ces associations sont nécessaires au bien vivre ensemble et le réaménagement de Joliot-Curie pour les associations, sera sûrement bien accueilli.

Le maintien de la subvention au CCAS, avec une population vieillissante et avec une augmentation de près de 20 % des inscrits à l'Epicerie Solidaire, montre que notre ville a besoin d'un CCAS engagé vers la solidarité envers les plus démunis. Et peut-être envisager un nouvel EPHA ou EHPAD dans notre ville, même si la résidence multigénérationnelle va dans ce sens.

Malgré tout, notre Groupe sera opposé à l'augmentation des tarifs municipaux, avec une exception pour la halte nautique.

Quant aux décisions RH exogènes, pour reprendre le terme du document, il était plus que temps que le gouvernement entende les agents de la fonction publique sur les revalorisations du point d'indice et la refonte des grilles, avec un point d'indice bloqué depuis plusieurs années, des personnels très proches du salaire minimum. Le PPCR, qui s'applique sur 4 ans, au final, ne résoudra pas grand-chose pour les agents. Ce protocole minoritaire est loin de répondre aux attentes des agents de la Fonction Publique.

Pour terminer, un mot sur le budget participatif. Cette première année a permis aux habitantes et habitants de s'exprimer sur leur ville, et les projets présentés étaient de qualité, mais beaucoup de projets étaient tournés vers le sport et les activités extérieures. Une augmentation substantielle permettrait peut-être l'implication de plus d'habitantes et d'habitants avec, pourquoi pas, des projets plus ambitieux.

Mme Le Maire : Merci. D'autres interventions ?

M. LE STRAT : Le choix du Brexit au Royaume-Uni et l'élection de Donald Trump aux Etats-Unis, la chute de François Hollande et celle de Matteo Renzi en France et en Italie surprennent la classe dirigeante européenne. Et pourtant... Le message est toujours le même et il sonne comme une évidence pour celles et ceux qui vivent au quotidien la dure réalité des territoires industriels. Il y a dans nos pays occidentaux des hommes et des femmes qui subissent de plein fouet la compétition économique internationale et qui en ont marre d'être les victimes directes d'une rentabilité financière et d'une flexibilité toujours plus grandes.

L'analyse des votes anglais et américains est sans appel : ce sont les anciennes régions ouvrières qui ont fait basculer ces élections.

Le parallélisme des situations peut nous faire trembler à la veille d'élections historiques en France où l'extrême droite selon les sondages, serait qualifiée au second tour de la présidentielle.

Notons que malgré la situation politique actuelle, l'Autriche adresse un signal fort au reste de l'Europe et à l'Union Européenne. L'écologiste Alexander Van der Bellen a remporté dimanche 4 décembre, l'élection présidentielle autrichienne, avec 53,3 % des suffrages exprimés, contre Norbert Hofer, le candidat de l'extrême droite (FPÖ). Ce signal sera lu avec intérêt en Europe Nous pouvons gagner avec une position pro européenne ! C'est la victoire rouge blanc rouge du drapeau autrichien a-t-il déclaré.

En France, gageons que la campagne des présidentielles se ressaisisse avec des contenus politiques qui préparent un avenir durable et soutenable plutôt qu'une course aux egos. Le changement climatique, l'éducation, la santé, l'alimentation, les solidarités, la gouvernance et la démocratie locale sont absents des débats. Pourtant ces thématiques irriguent la vie locale et concernent le quotidien des citoyennes et des citoyens.

Les électeurs attendent de leurs dirigeants une nouvelle donne politique, économique et sociale.

Battez-vous pour une Europe protectrice, défendant son modèle social et environnemental face au reste du monde, et non pour cette Europe perçue aujourd'hui comme le cheval de Troie d'un capitalisme exubérant. Il est urgent de rétablir les conditions d'un échange juste et digne car les industries qui survivent aujourd'hui dans le monde sont celles qui sont les moins respectueuses des hommes et des femmes et de l'environnement. L'Europe ne peut plus accepter un tel dumping social et environnemental, au moins à l'intérieur du périmètre de l'Union Européenne.

Mais pour revenir à ce qui nous anime ce soir, c'est-à-dire le débat d'orientations budgétaires, il est nécessaire de rappeler que dans un contexte toujours contraint, la majorité municipale expose dans ce document de référence, les perspectives financières et politiques pour l'année 2017 et au-delà. Situation budgétaire stabilisée, pas de hausse d'impôt, priorité à la transition sociale, écologique et démocratique, bon niveau d'investissement ... tels sont les axes forts du budget 2017 en préparation.

Nouvelle baisse des dotations de l'Etat en 2017

Depuis bientôt 3 ans nous avons dénoncé les baisses de dotations de l'Etat. Le projet de loi de finances continue d'affecter en profondeur l'équilibre des finances locales ! Afin d'aboutir aux engagements de réduction de son déficit (sous la barre des 3 % d'ici à 2017), l'Etat français programme notamment une réduction de la dépense publique de 50 Md€ sur 3 ans. **L'effort national des collectivités territoriales de 11 milliards fin 2017, se traduira par 250 000 € de baisse de DGF cette année.** Pour Lanester, il s'agira d'une perte de **1.5 millions d'€ pour le budget 2017** (en comparaison de la somme reçue en 2013),

A noter que la Cour des Comptes vient de publier son rapport d'analyse (concernant l'année 2015) sur les finances des collectivités locales :

- elle confirme que la baisse des dotations a entraîné une chute de l'investissement des collectivités en 2014 et 2015 soit **25 % en 2 ans**. Philippe JESTIN nous précisait tout **à l'heure un chiffre de 67,1%**
- dans ce débat d'orientations budgétaires, il est essentiel de rappeler que les collectivités locales assuraient jusqu'en 2013, 71 % de l'investissement public.
- enfin la Cour des Comptes indique que la poursuite de la baisse des dotations va mettre les collectivités en grande difficulté. En 2016, la baisse des transferts

financiers de l'Etat a été plus prononcée qu'en 2015 : 2,16 milliards d'euros contre 628 millions.

On pourra également remarquer que la droite aux primaires pour l'élection présidentielle, promet **100 milliards d'euros d'économies** dans les dépenses publiques sur cinq ans. Cela annonce-t-il de nouvelles baisses des dotations pour les collectivités locales ?

M. Fillon, placidement, annonce une désétatisation de la France. Cela se traduira par un affaiblissement des services publics et augmentera les inégalités territoriales.

C'est donc dans ce contexte qu'il nous faut agir, en responsabilité, afin d'assumer le mandat confié par les électeurs et électrices pour conserver une capacité d'action et d'investissement pour les habitants ... tout cela sans augmenter les impôts.

Il a fallu engager un travail en profondeur pour redéfinir le périmètre de l'action publique, dans tous les domaines d'interventions municipales et notamment sur la rationalisation du patrimoine bâti. Saluons d'ailleurs le travail conduit par Bernard le Blé, qui est absent ce soir, Adjoint au Maire, concernant l'optimisation des locaux et l'accompagnement des associations afin de réduire les charges de fonctionnement de ce secteur.

En soutien à la dynamique de territoire et à la vie locale, le montant de subventions versé aux associations sera préservé. L'enveloppe s'établira donc à près de 640 000 € en 2017, octroyée à 150 associations qui regroupent plus de 6 300 adhérents. Des associations qui complètent l'action de la ville et participent à la vie locale.

L'ouverture de la piscine en début d'année 2017, marquera le redémarrage de l'activité, ce qui implique le versement d'une participation complémentaire d'environ 250 000 € tel que prévu au contrat de délégation de service.

En matière de stratégies budgétaires, sur les 5 dernières années, la collectivité a réussi à préserver ses marges de manœuvre financières, tout en obtenant les résultats structurants suivants :

- **notamment la poursuite d'un programme de désendettement structurel de 500 000 euros annuels qui nous a permis de renégocier la dette,**
- **le financement et construction de Quai 9**
- **la préservation d'un programme d'investissement annuel de l'ordre de 4 millions d'euros,**
- **maintien et modernisation du service public**
- **renégociation de la dette sensible**

De surcroît, ces choix budgétaires s'inscrivent aussi dans la relance de l'Agenda 21 de Lanester pour répondre aux impératifs sociaux, environnementaux et économiques du contexte de la COP21 actuel. Ensemble, nous partageons le pouvoir d'agir et construisons une ville résolument tournée vers l'avenir et ses habitants.

La collectivité intégrera la dynamique Agenda 21 dans le cycle de concertation Lanester 2040. Elle s'engagera vers la réalisation d'un nouveau réseau de chaleur bois desservant les équipements publics de la place Delaune notamment la piscine .Elle portera également l'élaboration de la charte ville handicap, la labélisation écolo crèche de la Maison de la Petite Enfance Lucie Aubrac et engagera une révision de la commande publique en matière d'achat éthique responsable et local.

En soutenant le monde associatif la culture, le sport et la jeunesse, Lanester place l'humain au cœur de son projet. La Ville mise sur l'intelligence collective et la capacité des citoyens de tous les âges à participer au dynamisme du territoire.

C'est la raison pour laquelle la première édition du Budget Participatif consacre 100 K€ du budget d'investissement de 2017 à des projets portés par des habitants. Elle a rencontré un grand succès. Et cette nouvelle forme de participation a mis en avant **l'importance d'impliquer les habitants dans la vie locale** et a contribué à renforcer le lien entre les

citoyennes et citoyens et le service public.

L'Europe Ecologie-les Verts soutient les orientations **budgétaires** présentées pour 2017. Elles visent à assurer un service public ajusté à ses missions, un service public au plus près des usagers, un service public qui se donne les moyens d'agir et se transforme.

Vouloir faire une ville pour tous, dans laquelle il fait bon vivre, c'est agir pour l'intérêt général au quotidien et jusqu'au dernier jour du mandat. C'est également **agir dans l'intérêt des générations futures**.

Les décisions budgétaires qui permettront de mettre en oeuvre ces réalisations ne devront pas obérer la capacité de ces générations à tracer elles-mêmes leur chemin.

Je vous en remercie.

Mme Le Maire : Merci. D'autres interventions ?

M. IZAR : Mme Le Maire, et vous tous Cher(es) Collègues,

Cette année, je vais être optimiste ou tout du moins je vais essayer de l'être malgré un contexte mondial et le contexte économique national, que vous nous avez démontré lorsque vous avez ouvert la séance. C'est sûr que le contexte économique national n'est pas bon mais cela n'excuse pas tout. Je me pose beaucoup de questions.

Le dossier Chantelle, STX, et autres commerces... Encore et encore des emplois perdus. Et des commerces perdus. Taux de chômage à Lanester : entre 10 et 14 % selon les dernières informations. Alors que sur le plan national, nous serions à 8 %.

Quelques dossiers nous inquiètent : en 2015, vous l'avez cité tout à l'heure, 62 foyers imposables en moins. Combien en 2016 ? A Lanester, 39 % de foyers sont imposables, bien sûr qui amputent les recettes.

La dette par habitant est toujours très élevée : 1 733 €. 4 400 € par foyer fiscal, imposable bien sûr. Nous sommes toujours à 39 millions d'euros de dette.

Et bien sûr nous sommes malheureusement toujours la Ville la plus endettée du Morbihan, il faut quand même le dire.

La masse salariale continue d'augmenter. Vous auriez dû prévoir les 101 000 euros pour la protection sociale, ou tout du moins l'anticiper car c'est prévoir.

Le numérique : vous en parlez beaucoup Mme Le Maire et je sais que vous travaillez énormément sur ce dossier. Mais il y a beaucoup de problème et beaucoup de mécontents. D'où cela vient ? Je pense en avoir parlé avec Alain l'Hénoret. C'est à vous de nous le dire.

L'Agenda 21 : vous en parlez beaucoup, nous n'avons pas de réponses et nous avons des questions. Donc nous ne savons pas où en est ce dossier.

Des projets qui m'interpellent : l'éclairage public. Vous avez fait une superbe action en éteignant quelques lumières dans la ville et depuis on attend le résultat de l'enquête. Pourquoi ne pas avoir continué cette action dans d'autres rues de la Ville ?

Le Rohu : dossier sorti des cartons. Très chaud. Je n'en dirai pas plus, à suivre. Vous savez ce que je pense sur ce dossier.

Je vous interpellerais tout à l'heure ou bien maintenant concernant le bordereau n° 18, sur les transports en commun. Gros souci.

Mme Le Maire : Tout de suite ?

M. IZAR : Oui, comme cela je ne dirai rien tout à l'heure, si vous le permettez.

M. L'HENORET : Attendez un peu.

Mme Le Maire : Oui, sinon la discussion va se mélanger avec les orientations budgétaires.

M. IZAR : Très bien, j'en parlerai tout à l'heure. Je continue donc mes interrogations :
Les écoles privées : vous êtes les derniers de l'agglomération pour les subventions bien sûr.
Les TAP : c'est la même chose, encore une fois nous attendons les bilans financiers et l'organisation. Pas de réponse.

Je me pose d'autres questions. Pourquoi n'avons-nous pas de Comité des Fêtes à Lanester ?
Notre ville est très en retard dans beaucoup de domaines. Il faut réagir vite. Des animations timides, pour soi-disant faire des économies, m'interpellent.

Je terminerai par Quai 9. Un beau bâtiment. Votre prévisionnel ne correspond pas à la réalité. Je vous l'ai dit quand vous l'avez présenté et je vous le reconfirme.
Malheureusement je pense que nous aurons quelques réponses dans le mauvais sens.
J'espère que cette salle de spectacle sera une salle de grande fête, bien sûr financière.

Voilà Mme Le Maire, et je vous souhaite à toutes et tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

Mme Le Maire : Merci. D'autres interventions ?

M. LE GAL : Mme Le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,
Nous nous apprêtons à faire des choix importants dans le cadre des orientations financières de la commune pour le prochain budget comme nous le faisons chaque année à pareille époque.

Le contexte financier est global et nous ne pouvons aborder ces échanges sans parler de la situation géopolitique internationale qui devient de plus en plus inquiétante et qui est toujours connectée d'une manière ou une autre à notre situation nationale et notre gestion locale.

L'Europe voit ses populations défier de plus en plus ses dirigeants et ses institutions.

Le brexit anglais, le résultat du référendum sur la réforme des institutions en Italie, la montée du populisme et la déconnexion des institutions européennes, entre autres, déstabilisent chaque semaine un peu plus notre vieux continent.

Les Etats-Unis viennent d'élire un Président qui fait trembler la communauté internationale.

Le passé, les frasques et les dérives du milliardaire Donald TRUMP pendant la campagne sont suivies maintenant de nominations inquiétantes à la tête de l'exécutif américain.

Au Proche Orient, la situation est confuse et menace toujours notre sécurité alors que le sort des populations civiles est dramatique.

La présence de la Russie dans la guerre civile en Syrie ne semble justifiée que par ses intérêts et sa volonté de retrouver sa place sur la scène internationale en démontrant une puissance militaire retrouvée alors que la voix de l'occident ne s'y fait pas entendre.

La Chine et les pays émergents nous mènent une guerre économique sans concession par des coûts de production et un doping social contre lesquels nos économies et nos modes de vie occidentale ont du mal à résister.

En France, la situation internationale et le terrorisme perturbent la démocratie et viennent entraver le fonctionnement de notre société et de son économie.

La situation politique intérieure est de plus en plus instable et certaines perspectives nous font craindre le pire.

Nous sommes, en effet, à la veille d'un choix de modèle de société comme nous l'avons rarement été dans notre histoire récente.

La droite vient de plébisciter François FILLON pour la représenter à l'élection présidentielle de 2017 avec un programme et une politique des plus libérales et des plus réactionnaires.

Face à cette situation, la gauche a le devoir de défendre nos grands équilibres sociaux et d'être à l'écoute des français qui aspirent à une autre société plus juste, à la gouvernance moderne qui répond à leurs attentes.

Nous ne devons pas jouer avec la démocratie car le FN est quant à lui en embuscade.

Il se pose même de manière hypocrite en pseudo défenseur de notre modèle social pour glaner les suffrages des classes populaires. C'est un comble d'autant que ce parti d'extrême droite ne renie en rien ses orientations et ses doctrines.

Notre pays traverse une situation économique et sociale inquiétante.

La croissance est encore faible et les budgets sont contraints par le rééquilibrage des comptes publics alors que les besoins sociaux sont de plus en plus importants.

Sur la commune le tissu social est sensible, le taux de chômage est élevé et la moyenne des foyers non imposables est importante et près de 60 % des ménages perçoivent moins de 20 000 € par an, soit moins de 1 700 € par mois.

Les propositions faites pour la construction de notre budget pour 2017 sont dans la continuité de ceux du début du mandat.

Nous travaillons sur la durée en cohérence avec nos engagements.

Les mesures prises les années précédentes produisent leurs effets sur les équilibres financiers de la ville.

Le travail fait dans le cadre des économies et de l'optimisation de nos moyens se poursuit mais ne doit pas nous faire oublier qu'à partir de 2017, nous devons faire face à 1,450 000 € de baisse de dotation cumulée par an depuis 2014.

L'équivalent du financement d'un bel équipement municipal sur deux ans.

Pour autant nous faisons le choix de ne pas augmenter la pression fiscale en préservant nos équilibres :

- mes taux d'impôt communaux ne progresseront pas en 2017.
- l'effort de désendettement de 500 000 € et le travail sur la dette sensible seront poursuivis.
- le soutien à l'économie locale sera maintenu par un programme d'investissement annuel qui répond aux besoins des Lanestériens de l'ordre de 4 millions d'euros.

Nous avons des projets, des ambitions et nous sommes sereins malgré la période budgétaire 2017/2018 annoncée sensible avec le sentiment de s'être mis en ordre de marche bien en amont.

En effet il ne faut pas confondre continuité et sur-place. Ainsi on optimise pour continuer à construire :

- nous avons pré financé quai 9 par anticipation à sa construction.
- nous avons anticipé la rénovation et la réouverture de la piscine
- nous poursuivons les travaux de structuration de la ville (écoles, centre-ville, voiries, quartiers)
- nous maintenons et continuons à moderniser et adapter le service public qui assure notre politique de solidarité et d'équité avec notamment le recrutement d'un directeur territorial et d'un policier municipal.

Par ailleurs, nous continuons à agir pour le renforcement de l'attractivité de la ville :

- nous sommes très actifs à la stimulation du tissu économique
- nous menons de nombreux projet pour la construction de nouveaux logements : (« Les terrasses du Scorff », « Les Hunes Scorff », la résidence intergénérationnelle ...).
- nous entretenons et valorisons nos nombreux équipements communaux
- nous améliorons le cadre de vie

L'attractivité, c'est aussi le dynamisme du monde associatif qui contribue à la vitalité de la ville :

- nous lui maintenons son niveau de subventionnement
- nous lui mettons à disposition de nombreux locaux et installations que nous entretenons régulièrement

L'écologie et le développement durable sont au cœur de notre politique communale et nos

orientations budgétaires s'inscrivent pleinement dans la relance de notre Agenda 21.

Notre développement, les économies d'énergie et la rationalisation de nos consommations rentrent dans ce cadre puisque de nombreuses actions sont en cours ou en phase d'aboutissement.

Le travail fait sur l'éclairage public et la création du nouveau réseau de chaleur bois en sont deux beaux exemples.

La dynamique engendrée par l'échange, la réflexion commune et l'intelligence collective permet à la ville de voir aboutir des projets pertinents qui valident nos engagements politiques.

La vitalité de l'Observatoire de la Démocratie Participative répond à cette attente. Il veille à la démarche et contribue à la pertinence des orientations et décisions des élus.

Le projet de l'aménagement Mandela qui va se concrétiser bientôt est le produit d'un travail contributif et partagé qui peut faire référence.

Le premier budget participatif instauré cette année a provoqué un nouveau souffle et un engouement démocratique. Les trois projets retenus vont répondre à de réelles attentes des Lanestériens.

Le 1er séminaire des agents a permis aux fonctionnaires de la ville de participer eux aussi à cette démarche de construction par l'intelligence collective.

D'autres échanges participatifs sont prévus :

C'est en ce moment le cas plus précisément avec l'ouverture du cycle de concertation «Lanester 2040, vous en pensez quoi ?».

Les citoyens doivent pouvoir partager le pouvoir d'agir pour donner du sens à l'action publique et pour se sensibiliser aux problématiques budgétaires. Nous rappelons d'ailleurs que l'impôt n'est pas une punition. C'est un des socles de notre démocratie et le fondement de la citoyenneté.

Nous pourrions aussi mener des actions de sensibilisation et de pédagogie en ce sens.

Les élus LNC relèvent que l'ensemble des projections budgétaires présentées ce soir, vise des objectifs essentiels au développement de la Commune et que celles-ci sont bien en adéquation avec notre contrat de mandature.

Il est impératif à nos yeux, de garantir la stabilité économique et sociale pour préserver le bien vivre ensemble, la paix publique, le lien et la cohésion du tissu social.

En responsabilité donc, dans l'intérêt des Lanestériens et de la Commune, le Groupe des élus de Lanester Nouvelle Citoyenneté approuve les Orientations Budgétaires pour 2017.

A notre tour, nous tenons à remercier les services de la ville, les services financiers et plus particulièrement son directeur, Stanislas DAVIAUD. Nous le remercions pour son professionnalisme, sa disponibilité et son écoute.

Mme Le Maire : Merci. D'autres interventions ?

M. L'HENORET : Tout d'abord, pour rebondir sur les propos de Philippe Le Strat, je vous rassure sur le fait que François Hollande n'a pas chuté mais il s'est retiré de la compétition si l'on peut dire. Par contre c'est vrai que Mathieu Loranzi c'était autre chose. Par contre, tout ce que je peux lui dire s'il ne le sait pas c'est que Cécile Duflot, elle, a chuté lors des primaires des Ecologistes ! Bon, il fallait le dire.

Aujourd'hui la situation de notre pays s'améliore mais reste fragile. Les comptes publics sont assainis, la Sécurité Sociale est à l'équilibre et la dette du pays a été préservée.

La croissance économique devrait afficher 1,4 %.

On peut être satisfait car notre modèle social est conforté. Un modèle qui est particulièrement en danger au vu de ce qui est annoncé par le candidat des républicains.

Cela ne s'est pas fait sans effort mais le résultat même s'il n'est pas suffisant est quand

même là !

L'école qui est le pilier de la République a retrouvé des moyens indispensables que lui avait enlevé le gouvernement précédent.

L'âge de départ à la retraite n'a non seulement pas été touché mais il a été permis aux travailleurs qui avaient commencé très tôt leur vie professionnelle de partir plus précocement à la retraite.

Aujourd'hui quand on va à l'hôpital, chez son médecin, on ne présente pas sa carte bancaire mais sa carte vitale. D'ailleurs jusqu'aux primaires du parti « des Républicains », on ne craignait pas de n'être pas remboursé pour nos soins ! Au moins dans ce domaine comme sur les retraites, on sait à quoi on pourrait s'attendre s'ils revenaient au pouvoir !

La politique du Président de la République commence à apporter les résultats prévus. Bien sûr ils arrivent tardivement par rapport aux prévisions mais ils sont là : l'investissement, la consommation, la construction repartent et depuis le début de l'année, le chômage enfin diminue mais il reste à un niveau bien trop élevé et cette situation est insupportable pour ceux de nos concitoyens qui vivent dans la précarité.

La politique d'innovation et de soutien de l'industrie de demain est la bonne comme l'est la baisse du coût du travail. Mais la baisse de charge, les aides vers les entreprises n'ont pas suffi pour leur donner la confiance suffisante pour effectuer des embauches à la hauteur des besoins ! La réussite des contrats aidés a cependant permis d'atténuer l'impact du chômage des jeunes qui est resté bien trop haut !

C'est dans ce contexte que s'est préparé le budget de notre commune.

Au chapitre des dépenses, on pourra noter que la masse salariale devrait croître de près de 3 % sur un budget ville et CCAS de 1,3 M€ après une stabilité depuis 2014. Cette augmentation s'explique par 2 causes essentielles :

D'une part des raisons que l'on subit :

- l'augmentation du GVT et des cotisations sociales
- la refonte des grilles statutaires
- l'augmentation du point d'indice qui était bloqué depuis plusieurs années

et effectivement je partage ce qu'a dit Christelle tout à l'heure, c'était un peu dommage, et ce ne sera jamais la bonne réponse car il faudrait beaucoup plus mais les moyens ne sont pas là. Et nous savons bien ce que donne le point d'indice sur notre budget.

Et aussi, de l'autre côté, les décisions qui sont liées à notre politique de ressources humaines en terme de conditions de vie pour nos salariés et en terme de besoin pour la collectivité, en particulier sur la participation employeur à la Mutuelle Prévoyance que nous allons aborder plus loin et de nouvelles embauches que nous avons tous acté lors du dernier conseil municipal.

Bien sûr ces hausses seront atténuées par le travail que nous menons dans le cadre des réorganisations de service au travers de la GPEC, voire de la gestion des besoins en terme de remplacement lors d'absences ou de départ en retraite.

On peut noter par ailleurs la baisse des charges de la dette car nous maintenons en 2017 l'objectif de 500 000 € euros de désendettement ;

Nous soutenons notre territoire par le biais des subventions qu'elles soient en direction des associations qui nous allouons près de 640000 € en direction des écoles privées avec près de 260 000 €.

La subvention pour la piscine qui est loin d'être anodine

IL faut noter bien sûr la subvention ville vers le CCAS qui dépassera les 1,2 M€ qui montre notre politique sociale.

Au chapitre des recettes :

Nous ne prévoyons pas d'augmenter les taux comme nous l'avons fait régulièrement et il n'y a pas lieu de changer cette politique.

Le fait que le gouvernement ait entendu les collectivités locales est une bonne chose en décidant de limiter la DGF de 50 % par rapport aux prévisions initiales ce qui nous permet de pouvoir compter sur 250 000 euros supplémentaires.

Conclusion

Ce budget qui est un budget de transition nous permet encore pour 2017 de continuer à investir pour rendre attractive notre ville, au travers des projets immobiliers cités dans le document d'orientations budgétaires, le maintien de dispositifs comme Lanester Access, le maintien à niveau de notre voirie, et de nouveaux cheminements doux comme la voie qui est essentielle pour relier le secteur de Manebos et d'autres quartiers de Lanester.

Ce budget nous permet aussi de continuer notre effort en termes de transition énergétique, de donner une nouvelle vie au centre-ville avec l'espace Mandela et bien sûr par l'arrivée de Quai 9.

Ce budget permettra de renforcer notre investissement dans la solidarité, la culture et bien sûr l'Education.

Il permettra de continuer à moderniser le Service public au travers d'une nouvelle gestion plus soucieuse du bien être des agents de la collectivité, de le renforcer au travers des embauches déjà citées et bien sûr de le moderniser et de le réorganiser par le biais du Schéma de Développement du numérique dans la collectivité pour les agents et aussi au service des citoyens.

Je n'avais pas prévu lors de mon intervention de faire, ce que l'on pourrait appeler du détail voire de l'épicerie fine, au niveau des actions que notre Groupe souhaite mais il y a cependant deux points que nous souhaiterions voir pris en compte dans le prochain budget.

Tout d'abord nous souhaitons que le budget participatif qui a eu le succès que l'on a vu ne soit plus encadré par une somme allouée comme aujourd'hui, qui est de 100 000 euros mais plutôt de le sanctuariser à un pourcentage que nous proposons de 5 % de nos investissements pour l'avenir.

Ensuite dans un autre domaine qui est celui-ci environnemental, nous établissons pour plus de visibilité une ligne budgétaire concernant la lutte contre les nuisibles sur la commune (que ce soit de la flore ou de la faune) et en particulier que nous actons dans le budget une aide municipale vers les Lanesteriens, complémentaire aux dispositifs d'aides existantes dans la lutte contre le frelon asiatique, à l'image de ce qui se fait dans d'autres collectivités.

Je terminerai mon intervention par une note moins optimiste. Je suis un peu moins serein que Jean-Yves.

En effet si 2017 promet d'être une année équilibrée en terme financier, on ne peut éviter une projection difficile peut-être vers 2018 à 2020.

Au-delà des incertitudes liées aux élections présidentielles et des inquiétudes apportées comme à son habitude de manière brutale par le candidat des Républicains et de l'impact des politiques internationales qui auront un impact sur nos finances locales, on peut s'inquiéter, il faut se le dire, au vu de la baisse de nos fonds propres pour les années futures, il faut être vigilant. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui il faut que nous anticipions cet avenir incertain, même si nous le souhaitons pas.

Pour cela nous devons accentuer la baisse de nos dépenses de fonctionnement.

Je sais qu'il y a beaucoup d'efforts qui ont été fait par les services et je dirais que pour certains je dirais qu'ils sont « au taquet » mais je pense qu'il convient aujourd'hui d'évaluer aussi sans tabou nos politiques publiques, qu'il convient de savoir objectivement si certaines politiques que nous appliquons depuis des années correspondent aux besoins, aux usages actuels de nos concitoyens et de ce fait sont véritablement efficaces.

Aujourd'hui nous considérons qu'il est indispensable que nous mettions en œuvre une réflexion, un audit de nos politiques, que nous mettions en place une véritable fonction de contrôle de gestion pour pouvoir continuer de garder un service public de qualité et de

sauvegarder les missions de service public qui sont souhaitées par la population.

Cette évaluation est primordiale et doit commencer dès à présent.

Pour terminer, je remercie les services ressources de la ville au travers du directeur du pôle Ressources pour le travail et la disponibilité dont il fait part pour préparer le document d'orientation budgétaire et de nous donner toutes les informations afférentes.

Par ailleurs au-delà du document et avec les observations dont je viens de vous faire part, notre Groupe est solidaire des orientations présentées par le Maire et que nous avons tous partagé ensemble ces dernières semaines.

Mme Le Maire : Merci. D'autres interventions ?

M. MUNOZ : Personnellement je vais axer mon intervention sur la situation de la Commune de Lanester.

Mme le Maire, Cher(e)s collègues,

Le débat d'orientation budgétaire a pour objectif pour une majorité municipale de présenter ses principales hypothèses et choix d'orientations pour l'année à venir, accompagnés d'une perspective. Pour un groupe d'opposition comme le nôtre, c'est l'occasion à la fois d'interroger mais aussi de suggérer certaines pistes avant le vote définitif du budget au prochain conseil. Malheureusement les éléments dont nous disposons sont succincts et ne permettent que partiellement de connaître ce que seront les priorités du budget 2017 ainsi que les perspectives d'avenir.

Vous avez donné une tendance positive au travers de la présentation effectuée par Philippe JESTIN, merci à lui, que l'on pourrait résumer en « *une situation financière saine et qui s'améliore* ». Cependant en réalité, cette situation est néanmoins préoccupante car nous vivons à crédit avec un endettement élevé qui a encore progressé. Dans la vie, tout est une question de présentation, voire de communication. Prenons un exemple, lorsque vous nous présentez une augmentation importante de l'épargne brute de la Ville, ne serait-il pas plus intéressant pour le Conseil et les citoyens de présenter l'autre indicateur, celui de l'épargne nette qui nous révélerait une image plus précise de l'argent disponible pour l'investissement après remboursement de la **dette de la Ville** qui s'est fortement alourdie atteignant **la barre des 39,5 millions d'euros, un des montants les plus importants depuis 2006** (quel record si on peut appeler ça comme tel !) selon le document joint alors que, ayant trouvé une statistique nationale, « le **Ministère de l'Economie** annonce un **encours de dette à hauteur de 51,87 millions** ». Alors qui croire, M. le Ministre de l'Economie et des Finances ou vous Mme le Maire ? Je ne sais pas.

Par ailleurs, si la **capacité de désendettement** s'améliore selon vous, il faut quand même dire qu'avec **9,15 années**, cet indicateur reste élevé. Dans le document est mentionné en page 10 que vous n'envisagez pas d'augmenter la part communale des impôts locaux. Alors est-ce acquis ou s'agit-il d'une promesse qui n'engage que ceux qui l'écoutent ? Expression chère à Henri Queuille ? En effet, nonobstant cette mesure, à l'arrivée ce sont les Lanestériennes et les Lanestériens qui payent et qui payent de plus en plus cher leurs impôts locaux... surtout si l'on se compare à d'autres communes voisines. Notre Groupe avait déjà pointé à plusieurs reprises le danger que représente cette augmentation de charge pour les ménages avec un départ dans les communes périphériques d'un certains nombres de nos concitoyens. **Les dernières données statistiques de l'INSEE en termes de démographie et de foyers imposables (39,08 %) le disent : vous appauvrissez la ville !!**

Les éléments contenus dans le document nous amènent néanmoins à formuler plusieurs remarques.

La première est relative à l'état des lieux et aux comparaisons qui nous sont rappelées. La présentation du Débat d'orientation budgétaire s'accompagne dans toutes les communes du

discours : « **les dotations de l'État sont en baisse** ». Mais heureusement qu'elles le sont, il est grand temps d'avoir un discours de vérité qui mette chacun devant ses responsabilités. A ce titre, vous rappelez justement que notre collectivité a contribué au redressement des comptes publics. C'est vrai, mais il faut également souligner et cela a été fait que pour 2017, la baisse des dotations des collectivités a été réduite de moitié et qu'un fonds d'investissement spécial a été renforcé à hauteur de 1,2 milliard. Cette décision représente un juste équilibre entre l'impératif du redressement de nos comptes publics, auquel tous les acteurs publics doivent participer, et la nécessité de continuer à développer, dans les territoires, des services publics locaux actifs.

Il faut effectivement **apprendre à faire mieux avec moins**. Tel doit être **l'objectif des collectivités locales au moment où l'argent public se raréfie, tel doit être le nôtre** mais en s'attaquant aux bonnes mesures et non pas par exemple la **décision unilatérale des illuminations de Noël remettant en cause sérieusement le spectacle traditionnel de fin d'année sur les voies principales de la Commune et la vie commerciale pour générer soi-disant des économies substantielles alors que dans le même temps, vous avez fait le choix d'organiser un spectacle pyrotechnique**.

C'est bien sûr l'examen du compte administratif qui dans quelques semaines nous sera révélé qui permettra d'analyser la situation financière de notre ville et permettra de voir notamment la réalité des dépenses engagées.

La deuxième remarque concerne vos annonces en fonctionnement et en investissement pour 2017.

La **masse salariale** évaluée à **13,3 millions d'euros** représente ainsi près de **60 % des dépenses réelles de fonctionnement**. Malgré ce taux important pour un budget communal vous avez pris **plusieurs décisions surprenantes** à nos yeux dont celle de **créer de nouveaux postes** (par exemple dernier en date, le Directeur du Développement Territorial) alors que d'autres secteurs mériteraient d'être renforcés, et nous ne parlons pas ici que de la police municipale, mais bien d'autres. En effet, il s'agit de rester vigilants aux risques psychosociaux qu'aucune politique d'économie ne saurait justifier, aussi nécessaire soit-elle. Vous maintenez les aides aux associations, c'est un moindre mal et vous affirmez que les variations sur les autres services sont de l'ordre de l'ajustement. Nous ne pouvons que vous faire confiance puisque nous n'avons aucun chiffre précis et aucun document préparatoire. Nous devons malheureusement attendre le vote du budget pour pouvoir analyser les dépenses de fonctionnement.

Pour les dépenses d'investissement, nous souhaitons que les **travaux de voirie** soient une **priorité pour le cadre de vie** de notre ville afin d'assurer la sécurisation et l'entretien de toutes les voies de circulation et non quelques-unes, créant ainsi de l'inégalité sectorielle ou territoriale perçue par les habitants. De surcroît, sur le **projet d'appontement sablier au Rohu**, nous estimons, Mme Le Maire, que vous devriez **demandeur à la Chambre de Commerce et d'Industrie de surseoir et de revoir sa copie** puisqu'en l'état, les pièces du dossier ne contiennent ni information sur le volume d'activité actuel, ni sur les futurs volumes attendus qui sont pourtant des éléments nécessaires d'évaluation de **l'impact social et environnemental du projet pour les Lanestériennes et Lanestériens**. Enfin, **l'éclairage public** et ses coupures devront faire l'objet d'une concertation approfondie et nous espérons sincèrement que le but sera de **ne pas créer des endroits non éclairés où l'on court le risque d'être en insécurité**.

La troisième remarque nous amène une nouvelle fois à vous interpellé sur le sens de votre politique pour notre ville.

Vous allez entreprendre des travaux d'aménagement pour **l'espace Mandela-Dulcie September** (merci de rectifier le document budgétaire à la page 15), outre le fait que vous avez **gaspillé de l'argent public avec une étude réalisée en tout début de cette**

mandature et qui devait déboucher sur une réalisation de travaux dans la foulée, nous ne voyons pas l'utilité d'un tel projet et d'une telle dépense supplémentaire pour nos concitoyens surtout vu les arguments avancés pour dynamiser le centre-ville mais où est-il réellement ? Vous envisagez une concertation avec les Lanestériennes et Lanestériens sur ce dossier dans le cadre de la démocratie participative. Sur la forme nous ne sommes pas opposés bien au contraire mais pourquoi ne pas organiser un **référendum consultatif** plutôt que des ateliers citoyens regroupant en réalité à peine 100 personnes, preuve que vous avez **détruit la démocratie de proximité à Lanester pourtant fer de lance de votre association politique !!!**

Quant à **Quai 9, votre image de marque**, un équipement d'un **coût non négligeable pour la collectivité qui ne cesse de croître** depuis le début (3 millions, 6 millions puis 9 millions...à quand l'arrêt de la roue des dépenses ?), nous espérons bonnement qu'il répondra aux attentes des usagers, c'est le but, mais déjà il est certain que nous ne pourrions accueillir des manifestations telles que des grands lotos alors même que Lanester est la 3^{ème} ville du Morbihan, cela traduit un **manque d'ambition de votre part**.

Mme Le Maire : C'est sûr que nous n'avons pas la même ambition !

M. MUNOZ continue : Merci Mme Le Maire de m'écouter, c'est gentil, je n'ai point terminé.

En conclusion, il faut dire, et d'ailleurs vous le dites, que la situation est préoccupante et nécessite la plus grande vigilance quant à l'avenir, c'est vrai. Cependant, vos orientations budgétaires sont globalement approximatives... Nous espérons qu'elles ne sont pas sans ambition, mais permettez-nous d'en douter. Merci au pôle Ressources pour avoir produit ces documents et merci pour votre écoute.

Mme Le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Comme à l'habitude, des interventions riches et intéressantes à partager, qui permettent de mesurer et de regarder quelles sont les visions des uns et des autres à la fois sur l'impact de la politique européenne et nationale sur notre propre commune, mais aussi et surtout les visions des uns et des autres sur le présent et l'avenir de la ville de Lanester.

Ce que j'ai entendu ne m'étonne pas. A savoir que pour le plus grand nombre ici, nous sommes tous d'accord pour agir en responsabilité. Nous sommes tous d'accord pour partager le pouvoir d'agir. Tout le monde. Les choses ont été précisées par certains d'entre vous pour dire que cette manière d'agir en responsabilité passait entre autre par exemple par un CCAS engagé. Il l'est et il le montrera à nouveau. Passait par un service public ajusté à ses missions. C'est revenu également à plusieurs reprises de la nécessité de développer des services publics locaux actifs. Nous sommes bien d'accord sur le sujet. Je pense aussi que chacun, mais je ne suis pas sûr, en tous les cas pas tout le monde autour de la table ici, mesure que les orientations budgétaires d'aujourd'hui, certes construisent notre ville au présent mais construisent aussi la ville du futur. Celle que l'on laissera aux générations suivantes.

Alors au-delà de ces visions, de cet engagement, ce qui est intéressant, c'est de mesurer si les orientations que nous avons prises les années passées, ont-elle produit leurs effets ? Question posée par Jean-Yves LE GAL. J'ai envie de dire oui, même si je suis prudente, et quelques uns d'entre vous m'ont appelé à la prudence et à la vigilance.

Mais j'ai quand même envie de dire oui et si je peux partager ici un chiffre tout chaud, que je viens d'avoir, c'est qu'entre 2015 et 2016, par l'INSEE, nous n'avons perdu que trois habitants à Lanester ! Ce qui veut dire que nous avons maintenu notre population. Je n'ai pas le tableau récapitulatif des autres années mais je pense que c'est un très bon chiffre. Et

peut-être avez-vous lu mes propos dans les journaux, c'est ce que je disais. C'est-à-dire qu'évidemment notre objectif est d'augmenter la population mais que nous mesurons avec un principe de réalisme, que déjà la stabiliser, c'est déjà un sacré défi réalisé. Cela me permet de dire tout le bien que je pense des projets d'aménagements urbains sur le territoire et la chance que nous avons de les voir s'épanouir. A une époque ce n'était pas le cas. Je ne veux pas faire l'ancien combattant mais à une époque, les promoteurs privés ne s'intéressaient pas à Lanester. Aujourd'hui ce n'est pas le cas. Ce n'est pas un hasard, car évidemment que nous avons une volonté politique et évidemment qu'un travail particulier est mené par notre 1^{ère} Adjointe, Myrienne Coché, avec les services, pour faire en sorte que nous ayons cette attractivité au niveau de nos projets d'aménagements urbains. C'est drôlement important parce que cela nous permet d'accueillir de nouveaux habitants mais cela nous permet de stimuler et je retiens l'expression de Jean-Yves LE GAL : de stimuler le tissu économique. Joël IZAR le sait bien, il était au conseil communautaire mardi. Marie-Christine DETRAZ, de Lorient Agglomération, a donné des chiffres se montant à des millions d'euros que génère la décision collective que nous avons prise de construire tant de logements entre 2014 et 2020. Parce que nous avons l'activité du bâtiment. Et ce n'est pas à Joël IZAR que je dirais le contraire : quand le bâtiment va, tout va. Il me semble que professionnellement, cela doit lui faire écho.

Alors je ne peux évidemment qu'être aussi lucide. Nous sommes dans un moment d'incertitude, j'ai commencé par le dire, cela a été dit aussi par Philippe JESTIN au démarrage : incertitude internationale et nationale. Dans ce cadre, le pessimisme de la réflexion me fait penser à une phrase que nous avons partagé avec Alexandre. Forcément que nous partageons cette inquiétude. J'ai commencé par parler d'Alep, donc évidemment ce n'est pas rassurant mais dans un contexte aussi incertain, en tous les cas aussi tendu, c'est important d'avoir l'optimisme de l'action. Nous l'avons, nous en faisons la démonstration et en plus nous pouvons dire « que cela paie » ! si je peux utiliser cette expression. Alors certes il faut être prudent, vigilant en même temps mais j'ai envie de dire que le chemin que nous avons tracé, qui passe par notre contrat de mandature, il nous fait avancer.

Alors j'entends les nombreuses questions qui ont été celles de Joël IZAR et j'entends les réflexions qui ont été celles de François-Xavier MUNOZ. D'ailleurs je note au passage qu'il y a 2 groupes dans la minorité de droite mais pourquoi pas ?

M. IZAR : Non, pas du tout !

Mme Le Maire : Ah bon ? Mais on a le droit d'avoir plusieurs prises de parole, évidemment.

M. IZAR : Et bien voilà, à l'agglomération, tout le monde parle !

Mme Le Maire : Je vais dire qu'il y a un certain nombre de questions qui ont été posées ici pour lesquelles des réponses ont été, soit déjà apportées lors de réunions de travail. Je pense au conseil municipal sur Quai 9, qui avait été particulièrement suivi et tant mieux. Mireille PEYRE peut le confirmer et qui a sûrement contribué à répondre à vos questions.

Je pense aussi par rapport à la dette, nous aurons le rapport annuel de la dette qui sera présenté en 2017 au moment du compte administratif. Nous aurons l'occasion de revenir sur la question posée par François-Xavier MUNOZ. Cela ne m'étonne pas, Michel SAPIN est d'accord avec nous, nous sommes sur les mêmes chiffres, sauf que Michel SAPIN intègre dans son calcul le fonds de soutien de l'Etat. Donc nous ne l'intégrons pas à notre endettement. C'est de l'argent que nous a remboursé l'Etat du fait des emprunts toxiques de Dexia.

Sur le Rohu, je voudrais quand même partager l'avis du Commissaire Enquêteur qui nous est parvenu cette semaine. Je ne vais pas vous lire tout le document mais simplement la fin : « je donne un avis favorable au projet de création d'un appontement sablier au port du Rohu, commune de Lanester, présenté à l'enquête publique ». Certes, le chantier est le début d'une histoire mais vous l'avez sûrement vu et lu, le principe d'un comité de suivi, ce n'est pas pour rien. Et bien sûr que la chambre de commerce et d'industrie sera au cœur de l'action de l'appontement sablier et en plus c'est son travail puisque c'est la Région qui lui a confié cette délégation.

Voilà quelques éléments de réponse. Nous n'avons sûrement pas fait le tour mais ce qu'il y a de bien avec les orientations budgétaires, c'est que nous en reparlerons au mois de février avec le vote du budget. Nous rentrerons un peu plus dans les détails et nous aurons sûrement l'occasion de préciser certains points, et tant qu'à préciser, Myrienne a retrouvé une information, comme quoi les 37 millions d'euros mobilisés par Lorient Agglomération pour le programme du P.L.H. généreront plus de 347 millions d'euros pour les entreprises locales. Je n'ai pas les chiffres propres à Lanester mais chacun mesure que c'est une vision collective.

D'autres interventions ?

M. IZAR : Merci Mme Le Maire. Pour le Rohu, nous n'avons pas dit que nous n'étions pas d'accord. Nous avons dit simplement que le dossier nous interpellait. C'est complètement différent de ce que vous venez de dire. La 2^{ème} chose est que je voudrais que l'on arrête de nous poser la question qui est très désagréable à mon égard, c'est qu'il n'y a qu'un groupe au sein de notre opposition. Quand vous êtes à l'agglomération, comme moi, tout le monde peut prendre la parole, chacun des membres au sein de chaque groupe peut intervenir. Donc ici c'est la même chose. A chaque fois, vous faites des allusions...

Mme Le Maire : Ah bon ?

M. IZAR : Oui oui, cela arrive très souvent. Le chef de groupe, c'est Joël Izar qui a d'autres collègues dans son équipe et qu'il me paraît normal que d'autres membres au sein de ce groupe prennent la parole. J'aimerais bien que l'on arrête ce processus car cela devient vraiment très désagréable. Par contre, vous ne m'avez pas répondu Mme Le Maire concernant le numérique et l'Agenda 21. Et juste un dernier mot concernant l'endettement, peut-être vous ne pourrez pas me répondre aujourd'hui, mais par habitant, quand est-ce que vous pensez le descendre ? Car jusqu'ici je n'ai jamais entendu à quel moment cela sera possible. Nous n'avons jamais de chiffres.

Mme Le Maire : Vous n'avez donc pas tout écouté ce soir mais cela peut se comprendre car cela fait au moins 2 h que nous sommes sur les orientations budgétaires. Sur l'endettement, je viens de le dire : rapport annuel de la dette au compte administratif 2017 au mois de mai-juin 2017.

M. IZAR : Et concernant le numérique beaucoup de secteurs ont des soucis.

M. L'HENORET : Notamment avec des problématiques de fibre. Certaines zones ne sont pas encore couvertes. Nous en sommes conscients. Aujourd'hui toutes les doléances sont remontées vers Orange qui connaît des problématiques techniques avec EDF. Nous en avons parlé à l'époque avec eux et nous leur avons indiqué que nous n'étions pas contre d'installer leurs propres piliers. Ces soucis ne sont pas propres à notre Commune. Nous avons eu d'ailleurs des réponses pour des entreprises qui étaient en difficulté par le sujet

notamment au Rohu.

M. IZAR : Et pour l'Agenda 21 ?

M. LE STRAT : En décembre 2013 nous avons eu un premier agenda 21 qui avait été approuvé. Agenda 21 qui a été labellisé au niveau du Ministère notamment pour sa démarche de gouvernance et d'assemblée de quartiers. Cela avait donc été reconnu au niveau national. Pour diverses raisons, nous n'avons pas pu conduire cet agenda dans le calendrier que nous nous étions fixés suite à une redistribution de travail au niveau de nos services. Nous avons la chance d'avoir avec l'arrivée de Sophie Lefevre associée avec Charlotte Bervas pour la relance de ce projet. La semaine dernière nous avons pu réunir les 3 pôles des directions de service pour effectuer un état des lieux des actions menées jusqu'à présent. Nous faisons beaucoup de développement durable tous les jours sur notre commune, beaucoup d'actions relèvent du développement durable mais qui ne sont pas valorisées ou alors nous ne le communiquons pas suffisamment. En tous les cas, une fois que ce travail sera réalisé, notamment sur les points forts et les points faibles de la démarche de l'agenda 21 entre 2013 et 2016, nous avons demandé aux services de lister les chantiers prioritaires pour 2017 et 2018. Ensuite nous prévoyons d'organiser un comité de pilotage avec l'ensemble des groupes représentant le conseil municipal pour présenter la démarche.

Mme Le Maire : Donc à suivre. Dernière intervention ?

M. L'HENORET : Simplement une réponse à l'intervention de François-Xavier Munoz. C'est sur la remise en cause plus ou moins du recrutement du directeur du service urbanisme. Je voudrais être clair sur le sujet. Lors de la présentation du bordereau au conseil municipal, tout le monde l'a voté. En commission Ressources, dont vous faites partie, nous avons échangé les uns et les autres. Et sur le même bordereau, nous avons voté aussi le recrutement d'un policier municipal. Ces 2 recrutements correspondent aux besoins de la ville et voté à l'unanimité.

M. MUNOZ : De toute façon vous êtes majoritaires, alors que l'on s'abstienne ou que l'on soit contre, le résultat final sera le même.

M. L'HENORET : Ce n'est pas cela le sujet.

M. MUNOZ continue la discussion.

Mme Le Maire : Attendez, je ne vous ai pas encore donné la parole. Voilà, c'est fait.

M. MUNOZ : J'ai quand même une précision à apporter à Alain l'Hénoret. Lors de la discussion en commission Ressources, j'ai posé des questions relatives à ce recrutement et ai précisé que notre Groupe n'était pas favorable au sujet de la création de ce poste, d'autant plus que la compétence relève de Lorient Agglomération. Des interrogations demeurent et quelques réponses m'ont été apportées mais au regard des éléments présentés en commission, notre Groupe s'est positionné défavorablement au sujet de ce futur recrutement.

M. L'HENORET : Mais au conseil municipal, vous l'avez voté. Il faut être clair. Même si c'est la majorité qui l'emporte, au conseil municipal, vous pouviez dire votre opposition. Je regrette. C'est cela aussi la démocratie.

Mme Le Maire : D'autres interventions ?

Mme PEYRE : Je souhaite revenir sur le feu d'artifice. Je voudrais indiquer le montant de la prestation qui est de 4 000 euros. Le montant n'est pas exorbitant par rapport aux économies faites sur les décorations de Noël. En général et par rapport à l'année dernière, je peux vous affirmer qu'il y a plus de 1 000 personnes qui assistent à ce spectacle familial et qui fait rêver beaucoup d'enfants. Je vous y invite d'ailleurs à 19 h 30 sur l'espace Mandéla.

Mme Le Maire : Nous continuons la séance, oui ? Vous voulez continuer le match ? Je le veux bien mais il y a d'autres bordereaux.

M. MUNOZ : Ce n'est pas forcément un match et comme vous le dites il y a d'autres bordereaux à adopter. Le bordereau adopté lors du précédent Conseil concernait la création de deux postes (Directeur du développement territorial et Policier municipal) et il n'y a pas eu de vote séparé à notre grand regret. Le souci n'est pas sur le montant du spectacle pyrotechnique, vous ne m'avez pas écouté. C'est qu'il y a beaucoup de citoyens qui s'interrogent et au travers de cette intervention j'en profite pour exposer leur sentiment. Ils mettent en avant la rue Jean Jaurès-avenue Ambroise Croizat qui se trouve être la rue principale de Lanester, en effet les citoyens trouvent très jolis l'illumination installée intitulée Joyeuses Fêtes en bas du pont St-Christophe et à l'avant de l'avenue Ambroise Croizat mais par contre ils constatent avec mélancolie qu'il n'y a plus aucune illumination entre ces deux panneaux. Aussi, ils exposent le spectacle pyrotechnique qui à leurs yeux, semble secondaire par rapport aux illuminations traditionnelles de Noël. Ensuite les spectacles et les films pour les enfants ne sont pas du tout remis en cause, ce n'était pas du tout le sens de mon intervention et je regrette que vous ayez interprété à mauvais escient mes paroles qui sont le reflet des propos des habitants.

Mme Le Maire : Nous ne trouverons pas la solution ce soir.

Mme PEYRE : Prendre le spectacle comme comparatif, cela me choque, cela n'a pas lieu d'être.

Mme Le Maire : Je crois que nous n'avons pas la même vision.

M. IZAR : C'est la démocratie.

Mme Le Maire : Tout à fait et je suis bien d'accord, le rôle des minorités est important dans la vie d'une ville et d'où l'importance de partager en débat d'orientations budgétaires qui ne nécessitent pas de vote.

Après cette discussion et conformément à la nouvelle réglementation de la Loi Nôtre, je vais donc mettre les Orientations Budgétaires aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ?

5 voix contre (MM. IZAR. MUNOZ. Mmes GAUDIN. NOVA. LE GUENNEC)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

3 abstentions (Mmes RISSEL. LE BOEDEC. M. SCHEUER)

Bordereau adopté à la majorité.

ANNEXES

ANNEXE 1**ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE**

Le budget annexe de la cuisine centrale présente un montant de dépenses réelles annuel de près de **1,85 M€** pour un niveau de recettes réelles de **1,9 M€**.

Il présente donc depuis plusieurs années une Capacité d'Autofinancement brute positive (résultat d'exploitation) :

	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
CAF Brute	42 888,72	55 737,52	61 739,45

L'excédent cumulé se chiffre en 2016 à 574 726,85 €. Il permet à la cuisine centrale de financer ses investissements de rénovation, nécessaires au respect des normes sanitaires en vigueur.

Chaque année, la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) vérifie la conformité de l'outil de production.

Structure du budget :Dépenses de fonctionnementRecettes de fonctionnement

La ville d'Hennebont a annoncé qu'elle ne ferait plus appel aux services de la ville de Lanester pour la fourniture de repas, dès le 1^{er} janvier 2017.

Cette défection correspond à près de 26 % de repas en moins sur les 130 000 repas actuellement produits par an. L'impact budgétaire en recette s'élève à 488 000 €.

Un nouvel équilibre budgétaire doit donc être trouvé en 2017, qui prendra en compte les baisses de dépenses de matière première (alimentation) et de matériel (barquettes) ainsi qu'une nouvelle organisation de l'équipe de production qui compte actuellement 15 titulaires.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Des interventions sur ce bordereau ?

Mme RISSEL : Juste une question concernant le fait que la Ville d'Hennebont se retire de nos services, derrière ce laps de phrase de nouvelle organisation de l'équipe de production, doit-on entendre le mot restructuration ou pas ? Avec baisse des effectifs par exemple ?

Mme DOUAY : Tout simplement parce que 2 agents sont partis en retraite. C'est une des raisons de la restructuration.

Mme Le Maire : S'il n'y a pas d'autres questions, je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

5 abstentions (MM. IZAR. MUNOZ. Mmes GAUDIN. NOVA. LE GUENNEC)

Bordereau adopté à l'unanimité, moins 5 abstentions.

ANNEXE 2**INDICATIONS BUDGETAIRES SUR LE BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES**

Éléments financiers	2010	2011	2012	2013	2014	2015			
Dépenses de fonctionnement	376 620	352 971	355 791	426 088	402 232	410 810			
<i>dont acquisitions de cercueil</i>	61 673	55 194	49 803	61 967	51 870	56 302			
<i>dont frais funéraires Lorient</i>	80 436	74 341	75 652	81 341	76 972	69 791			
<i>Charges de personnel</i>	199 330	194 685	193 150	242 417	228 055	219 243			
Recettes de fonctionnement	581 872	570 675	546 805	581 190	568 713	539 333			
<i>dont résultat reporté</i>	145 453	195 033	177 344	180 310	145 479	157 056			
<i>Recettes réelles</i>	436 419	375 642	369 461	400 880	423 234	382 277			
Résultat de fonctionnement de l'année (ho)	59 799	22 671	13 670	-25 208	21 002	-28 533			
<i>Affectation en investissement</i>	5 871	10 220	40 360	10 704	9 622	9 425			
Résultat de fonctionnement cumulé	205 253	217 704	191 013	155 102	166 481	128 523			
Inhumations	#	117	101	105	104	104	56%	88	56%
Crémations	#	96	78	85	91	82	44%	70	44%
Cérémonies	#	213	179	190	195	186	78%	158	75%
Nombre de décès Lanester		241	215	243	242	238		212	

L'équilibre de ce budget est directement lié aux variations d'activités.

Fin 2015, le budget dégagait un solde cumulé global de 128 523 € qui lui permet de financer ses investissements visant à améliorer la qualité d'accueil des familles.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : S'il n'y a pas d'interventions, je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

V - AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREALABLEMENT AU VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2017**RAPPORT DE MME DOUAY**

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est proposé d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal de la Ville dans la limite des crédits indiqués ci-dessous :

Chapitre – Libellé nature	Budget 2016 (BP et BS hors reports)	Montant autorisé avant le vote du Budget Primitif 2017
20 – Immobilisations incorporelles	225 000,00 €	56 250,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	55 000,00 €	13 750,00 €
21 – Immobilisations corporelles	4 148 533,40 €	1 037 133,35 €
23 - Immobilisations corporelles en cours	4 300 660,00 €	1 075 165,00 €
Total	8 729 193,40 €	2 182 298,35 €

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 29 novembre 2016,

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

VI - DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2016

RAPPORT DE MME DOUAY

La décision modificative s'équilibre à 400 466 € en fonctionnement et 491 548,05 € en section d'investissement.

Les mouvements de crédits budgétaires s'équilibrent par l'inscription en recette d'un rôle d'impôt complémentaire de 400 466 €.

Parmi les principaux ajustements en section de fonctionnement :

Régularisation d'achat de repas entre la ville et son budget annexe	43 000,00
Charges de co-propriété du Centre Alpha	10 000,00
Créances éteintes (votées au CM du 22 09 16)	25 000,00
Provisions pour admissions en non-valeur	30 000,00
Ajustement de la prime d'assurance / flotte de véhicules	4 500,00
Entretien sur les réseaux d'eaux pluviales	10 000,00

Mise à jour des crédits concernant Quai 9 :

Avenant de travaux voté au 19 05 16	150 046,57
Avenant de travaux voté au 10 11 16	114 422,48
Assurance dommage ouvrage	63 000,00

Enfin, la décision modificative intègre pour 304 000 € d'acquisitions foncières dans le cadre de préemptions (rue Peri et avenue Billoux). Par ailleurs 265 000 € de ventes de biens participent à l'équilibre de la décision modificative.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 29 novembre 2016,

DECISION DU CONSEIL :

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des questions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

VII - VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2017**Rapport de M. LE GUENNEC**

Il est proposé d'appliquer pour 2017 une revalorisation de + 1,00 % aux tarifs suivants :

- I – Location des salles municipales
- II – Tarifs de location de matériels
- III – Tarifs et redevances diverses

I – LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Salle Pierre François	Extérieurs			
	2016	2017	2016	2017
Associations, Syndicats	gratuit	gratuit	385,97	389,83
Associations à entrées payantes	341,97	345,39	683,93	690,77
Comités d'Entreprises	257,44	260,01	514,88	520,03
Particuliers	192,99	194,92	385,97	389,83
Module supplémentaire	86,85	87,71	86,85	87,71

Ces tarifs sont augmentés de 20 % en période d'hiver (du 1er Novembre au 30 Avril). La location s'entend jusqu'à 2 h du matin + 1 h de nettoyage.

Salle place Delaune	Extérieurs			
	2016	2017	2016	2017
Associations, Syndicats	gratuit	gratuit	258,59	261,18
Associations à entrées payantes	212,86	214,99	425,71	429,97
Comités d'entreprises et entreprises	170,99	172,70	341,97	345,39
Particuliers	129,30	130,59	258,59	261,18
Bals à entrées payantes programmés	54,32	54,86	Sans objet	Sans objet

* Associations lanestériennes à entrées payantes : gratuit pour la 1^{ère} manifestation.

Comme pour le Centre Pierre François, ces tarifs sont augmentés de 20 % en période d'hiver (1^{er} Novembre au 30 Avril). La location s'entend jusqu'à 2 h du matin + 1 h de nettoyage

Salle Romain Rolland, salle Larnicol, « Grande salle » Maison des associations

La salle **R. ROLLAND** et la Salle **LARNICOL** sont louées sans utilisation de la cuisine.

Ces salles ne peuvent être louées qu'une seule fois par week-end et seulement pour des

manifestations de type réunion.

Tarif unique : **104,50 €** pour les comités d'entreprises, entreprises privées syndicats de copropriété et associations à entrées payantes. Ce tarif est augmenté de 20 % en période d'hiver (du 1er Novembre au 30 Avril).

Gratuit pour les associations lanestériennes et Syndicats locaux.

Salle Jean Vilar	Extérieurs			
	2016	2017	2016	2017
Spectacle culturel payant	249,54	252,04	499,05	504,04
Exposition payante et manifestation à but commercial	414,54	418,68	829,06	837,35
Association, Syndicat ou animation culturelle gratuite	gratuit	gratuit	341,97	345,39
Autres	170,99	172,70	341,97	345,39
Arbres de Noël (sans goûter)	103,44	104,48	206,88	208,95

Au prix de location il convient d'ajouter le temps du Technicien au prix de **100 €** la demi-journée.

Ces tarifs sont augmentés de 20 % en période d'hiver (du 1er Novembre au 30 Avril).

La location s'entend jusqu'à 2 h du matin + 1 h de nettoyage.

Salle « 1789 » à Locunel

Le tarif de location de la salle "1789" à la Ferme de Locunel est fixé à **88,55 €** par jour.

Ce tarif sera augmenté de 20 % en période d'hiver (du 1er Novembre au 30 Avril).

Vaisselle cassée ou perdue

Un forfait de **3 €** par pièce de vaisselle perdue ou cassée sera demandé aux locataires.

II – TARIFS DE LOCATION DE MATERIEL

Matériel de fêtes			
	En euros	2016	2017

Divers

- chaises empilables - la pièce 1,84 1,86

- tables pliantes - la pièce	4,15	4,19
- bancs	2,61	2,63
- barrières métalliques - le ml	2,03	2,05
- guirlandes électriques - le ml	1,84	1,86
- podium - l'unité (montage et démontage compris)	482,46	487,28
- urne	2,80	2,83
- isoloir complet - 1 case	4,34	4,38
- 2 cases	4,73	4,78
- 3 cases	7,72	7,80
- 4 cases	10,03	10,13
- 6 cases	12,64	12,77
- panneau affichage	2,61	2,63

Drapeaux tricolores

- petits (0,60 X 0,90) - la pièce	2,22	2,24
- moyens (1,00 X 1,50) - la pièce	2,61	2,63
- grands (1,50 X 2,00) - la pièce	2,99	3,02

Location de Plantes vertes pour les cérémonies	2016	2017
- Plantes en pot ou bouquet	8,71	8,80
- Plantes en jardinières	11,10	11,21
- Plantes en bac	21,33	21,54
- Grands palmiers	39,06	39,45

Véhicules de transport (transport de matériel loué uniquement)	TARIF HORAIRE		TARIF KILOMETRIQUE	
	2016	2017	2016	2017
- Fourgonnette	34,22	34,56	1,74	1,76
- Camion	47,53	48,01	2,12	2,14

Les tarifs horaires ci-dessus s'entendent pour véhicules avec chauffeur et carburant, à ces tarifs s'ajoutent les indemnités kilométriques indiquées.

III – TARIFS ET REDEVANCES DIVERSES

Mise en Fourrière	2016 (€uros)	2017 (€uros)
Enlèvement des véhicules (à l'unité)		

- Véhicules légers	123,22	124,45
- Poids Lourds	298,27	301,25
- 2 roues	30,29	30,59

Gardiennage (par mois)

- Véhicules légers	123,33	124,56
- Poids Lourds	294,15	297,09
- 2 roues	30,92	31,23

Dépôt de matériaux sur le domaine public	2016 (€uros)	2017 (€uros)
--	-----------------	-----------------

Occupation temporaire

- supplément publicité - le M2 / mois	5,70	5,75
- dépôt matériaux cloisonnés - le M2 / mois	2,61	2,64
- dépôt matériaux non clos- le M2 / mois	4,74	4,78

Canalisation souterraine privée sur le domaine public

- jusqu'au Ø 100 - droit annuel par ml	3,19	3,22
- au-dessus Ø 100 - droit annuel par M2 de projection	20,47	20,68

Main d'œuvre	2016 (€uros)	2017 (€uros)
--------------	-----------------	-----------------

- Taux horaire	27,98	28,26
----------------	-------	-------

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 29 novembre 2016,

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions ? Pas d'interventions ? Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ?

3 abstentions (Mmes RISSEL. LE BOEDEC. M. SCHEUER)

Bordereau adopté à l'unanimité, moins 3 abstentions.

M. BERNARD entre en séance.

VIII - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ENCAISSEMENT DE RECETTES POUR LE COMPTE DE TIERS ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE LANESTE

Rapport de Mme DE BRASSIER

Vu l'article R.1617-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Dans le cadre de leurs prestations tarifées, destinées aux familles et notamment les solutions d'accueils des jeunes et des enfants, la ville de Lanester et le CCAS de Lanester constatent qu'il est dans l'intérêt, du service public et des familles, de proposer une facturation unique et des solutions de paiement modernes.

L'utilisation d'un outil informatique identique – base de données commune - entre les deux entités publiques et d'un portail internet commun, optimise d'une part, la gestion administrative du service et simplifie d'autre part, l'accès au service pour les familles.

L'émission d'une facture unique mensuelle, intégrant l'ensemble des activités d'accueil périscolaire, de loisirs ou de garde d'enfants, nécessite qu'une seule et même régie municipale soit chargée de la facturation et de l'encaissement des sommes concernées.

Aussi, il est proposé d'autoriser, dans le cadre d'une convention et à titre gratuit, le recouvrement par la régie centrale de la ville, de recettes générées par les activités du CCAS.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 29 novembre 2016,



CONVENTION D'ENCAISSEMENT DE RECETTES POUR LE COMPTE D'UN TIERS ENTRE LA VILLE DE LANESTER ET LE CCAS DE LANESTER, DANS LE CADRE DE LA FACTURATION DES ACTIVITES LIEES A LA PETITE ENFANCE

ENTRE

La ville de LANESTER représentée par son Maire, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du.....

ET

Le CCAS de Lanester, représenté par sa Présidente, dûment habilitée par délibération du Conseil d'Administration en date du.....

Vu l'article R.1617-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Article 1 : Postulats et objet de la convention

Dans le cadre de leurs prestations tarifées, destinées aux familles et notamment les solutions d'accueils des jeunes et des enfants, la ville de Lanester et le CCAS de Lanester constatent qu'il est dans l'intérêt, du service public et des familles, de proposer une facturation unique et des solutions de paiement modernes.

L'utilisation d'un outil informatique identique – base de données commune - entre les deux entités publiques et d'un portail internet commun, optimise d'une part, la gestion administrative du service et simplifie d'autre part, l'accès au service pour les familles.

L'émission d'une facture unique mensuelle, intégrant l'ensemble des activités d'accueil périscolaire, de loisirs ou de garde d'enfants, nécessite qu'une seule et même régie municipale soit chargée de la facturation et de l'encaissement des sommes concernées.

Aussi, il convient d'autoriser, au sein d'une convention, le recouvrement par la régie centrale de la ville, de recettes générées par les activités du CCAS. Il convient également d'en préciser les modalités d'application.

Article 2 : Portée de la convention

La ville de Lanester s'engage, pour le compte du CCAS, à procéder à la facturation, au recouvrement sur régie et à l'établissement d'éventuels impayés pour les prestations suivantes :

- Garde d'enfants au sein du Multiaccueil
- Garde d'enfants dans le cadre de la crèche familiale

Article 3 : Modalités de mise en œuvre

La facturation et le recouvrement des activités mentionnées à l'article 2, sera réalisée par la régie centrale de la ville, également en charge de cette mission pour d'autres prestations proposées par la ville.

La facturation sera réalisée mensuellement

Les moyens de paiement proposés par la ville pour les usagers des services sont les suivants :

- Espèces
- Chèques
- CESU (Chèque Emploi Service Universel)
- Cartes bancaires
- Prélèvement
- Paiement par Internet depuis l'espace famille dédié

Le reversement des sommes au CCAS sera réalisé mensuellement, par le Comptable de la ville via l'utilisation de comptes de Tiers, sur la base d'un état détaillé des sommes encaissées, transmis par le régisseur.

Article 4 : Conditions financières

La ville de Lanester fournit ce service à titre gracieux

En outre, la ville prendra à sa charge les facturations bancaires et d'encaissement des CESU.

Article 5 : Prise en charges des risques relatifs à l'encaissement des recettes

Tel que le prévoit l'instruction codificatrice précédemment mentionnée, la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ne saurait être engagée en cas d'éventuels déficits liés à l'exécution de ces opérations (vols, chèques impayés, etc.).

Le CCAS assumera l'intégralité du risque lié au maniement des fonds

Fait à Lanester le.....

Pour la Ville
Le Maire de Lanester
Thérèse THIERY

Pour le CCAS
La Vice-Présidente
Claudine DE BRASSIER

DECISION DU CONSEIL :

Mme DE BRASSIER : Concrètement, ce bordereau va permettre aux familles qui fréquentent le multi-accueil et la crèche familiale de pouvoir régler leurs factures en ligne ou éventuellement en chèque ou en cesu, non plus au niveau de la Maison de la Petite Enfance mais ici au service de la Régie. Pourquoi ce bordereau ? Pour des raisons de simplification, c'est la Ville qui encaissera les chèques et qui reversera les recettes au CCAS. Et pour les familles fréquentant ces établissements, ils recevront sur la même facture, celle de la cantine du centre de loisirs éventuellement pour d'autres enfants et leur facture pour la maison de la petite enfance. Même si ce bordereau paraît très administratif, je souligne le travail demandé au service financier, en particulier Stanislas Daviaud qui a suivi ce dossier puisque la modernisation en lien avec le schéma du développement numérique est quelque chose de très complexe avec les logiciels à utiliser, à adapter. Il a donc fallu former les agents au niveau de la Maison de la Petite Enfance. Cela nous permettra dans le cadre du bilan que nous allons mener au niveau de la Maison de la Petite Enfance, de redéfinir des missions pour l'agent qui jusqu'à présent était chargé de cette facturation. Cela nous permettra de redéployer des missions en direction des familles et des enfants.

Mme Le Maire : Il ne s'agit pas de supprimer de l'humain mais de placer l'humain là où il est le plus nécessaire pour accompagner les personnes qui en ont le plus besoin. C'est un cas concret du schéma du numérique et il y en aura d'autres, y compris dans notre conseil de ce

soir. Y a-t-il des observations ou des compléments d'information ? Il n'y en a pas. Je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

IX - PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

M. L'HENORET : Avant d'aborder le bordereau, je voudrais vous préciser le pourquoi de ce type de bordereau et notre politique vis-à-vis des agents de la Ville.

Aujourd'hui notre société est impactée par des changements profonds, que ce soit par la transformation numérique, économique, environnementale et de l'émergence de nouveaux problèmes sociaux. Notre façon d'innover, de consommer, de nous déplacer, de produire, se modifie. De nouveaux secteurs économiques émergent, d'autres disparaissent.

Dans le même temps le service public est à la croisée des chemins entre d'une part une classe politique qui souhaite avec beaucoup de démagogie qu'il disparaisse ou du moins soit réduit à sa portion congrue et d'autre part le besoin grandissant de la majorité de nos concitoyens pour plus de service public car il est un des moteurs du vivre ensemble et de la solidarité nationale.

Dans ce contexte, la raison d'être de ce bordereau n'était que d'autant plus justifiée. Il est normal que quand on appartient à la communauté territoriale on soit sensible à ces changements, qu'on soit inquiet ! Qu'on appréhende l'avenir et il est normal que nous, Elu(es), nous soyons sensibles à leurs difficultés !

Nous souhaitons un service public plus efficace, plus proche des besoins de nos concitoyens ! Et aussi malgré les contraintes que l'on connaît, qu'elles soient d'ordre budgétaire ou exigeantes comme le besoin de la population, notre objectif n'est pas tant de se poser la question de plus ou moins de fonctionnaire car ce n'est pas la clé d'entrée, mais la clé d'entrée, ce sont des améliorations des conditions de travail de ces agents !

Pour nous, le bien être des agents de l'Etat est le corollaire d'un service public à la hauteur des enjeux que l'on souhaite.

Et l'objet du bordereau présenté ce soir fait partie, avec les coûts que l'on porte aux agents de la ville au travers du séminaire que nous avons organisé, des réponses à apporter et que nous souhaitons voir aboutir.

L'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, permettent aux employeurs publics territoriaux qui le souhaitent de participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents.

M. L'HENORET : C'est une demande forte des syndicats et des personnels depuis plusieurs années et pour répondre un peu à la question de Joël IZAR lors du DOB où il s'interrogeait sur le fait que nous n'avions pas anticipé cette dépense, je peux le rassurer en lui indiquant que cela fait plusieurs années que nous l'anticipions. Aujourd'hui c'est le moment de le faire. Et pour vous dire que nous n'avons pas réfléchi longtemps puisque nous n'avons mis que 6 mois pour arriver à ce résultat. En espérant que nous soyons tous d'accord pour le voter ce soir :

L'article 2 du décret précise que les collectivités peuvent participer :

- Pour le risque « santé »
- Pour le risque « prévoyance, maintien de salaires »
- Ou pour les deux risques

Les deux possibilités de participation de l'employeur sont les suivantes :

1. La labellisation :
Participation financière accordée au titre de contrats et règlements auxquels un label a été délivré
2. La convention de participation :
Mise en concurrence par la collectivité des entreprises pour la signature d'une convention de participation, après avoir élaboré un cahier des charges. Cette convention est signée pour une durée de 6 ans.

Le Comité Technique a été consulté sur :

- la nature du risque (santé et/ou prévoyance)
- la procédure envisagée : « labellisation » ou « de convention de participation »
- le montant de la participation

A l'issue de cette concertation, il est proposé :

- de retenir la procédure de labellisation pour le risque « prévoyance, maintien de salaires »,
- de moduler la participation financière versée aux agents en fonction de leur traitement selon les dispositions présentées ci-dessous :

Agents dont la cotisation est inférieure à 15 €	Prise en charge de l'intégralité de la cotisation
Agents dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 333	Prise en charge de 85 % de la cotisation, dans la limite de 20 € maximum
Agents dont l'indice majoré est supérieur à 333	Forfait de 15 €

Le dispositif fera l'objet d'une évaluation après une année de fonctionnement.

La commission ressources du 29 novembre 2016 et le comité technique du 8 décembre 2016 ont émis avis favorable.

Les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget communal 2017.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Merci. Des interventions sur ce bordereau ?

M. LE GUENNEC : Pour compléter ce qui vient d'être dit, le calendrier sera tenu au 1^{er} Janvier et la participation sociale complémentaire sera effective. Cette finalisation permet aux petits revenus de bénéficier d'une mutuelle complémentaire sans contribution personnelle. C'est la collectivité qui cotise. Pour le personnel bénéficiant d'un indice plus important (333), il cotisera à moindre frais à une couverture sociale venant en complément de l'assurance maladie pour de meilleurs remboursements de soins. C'est une avancée dans le domaine de la protection sociale au profit du personnel municipal et du personnel du CCAS. Au-delà de cette nouveauté qui n'est pas anodine, il est de notre mission de rester attaché, cela doit être une préoccupation permanente, à l'amélioration de la situation des emplois précaires et de demeurer sensibilisé sur les conditions un peu plus difficiles de certains agents. Mais ceci toujours dans le respect des besoins des services et des contraintes budgétaires. Le nouveau plan de titularisation est un témoignage de notre volonté à améliorer la vie quotidienne de nos agents.

Mme Le Maire : Nous sommes bien d'accord. D'autres interventions ?

M. IZAR : Bien sûr que nous allons voter ce bordereau positivement puisque de toute façon, les $\frac{3}{4}$ des entreprises aujourd'hui possèdent cette sécurité. Par contre je n'ai pas dit que nous n'y aviez pas réfléchi auparavant, je posais simplement la question. Il ne fallait pas le prendre par la négative.

Mme Le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Il faut donc mesurer que c'est un moment important de voter ce bordereau. Comme cela a été bien dit par Alain et aussi par Patrick, c'est une manière de montrer notre reconnaissance vis-à-vis de nos agents et l'importance que la Ville accorde à leur bien-être parce que le bien-être au travail c'est déjà un bon départ pour agir. Nous avons pu mesurer au travers du DOB l'importance du service public. J'en profite pour saluer le travail de dialogue social avec les Organisations Syndicales. Cette intelligence de partager sur des sujets qui pourraient être conflictuels mais avec lesquels nous savons travailler. C'est dû certainement à la volonté politique des Elus mais aussi à celle des responsables de service et des responsables des organisations syndicales. Au-delà de ce dialogue social, le séminaire des agents ajoute un plus pour faire en sorte que nos agents soient impliqués dans le vécu au quotidien des services et soient aussi reconnus. Nous allons donc voter. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

X - AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DU RENOUELEMENT D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AUPRES DE L'ADPEP 56 (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public)

Rapport de M. L'HENORET

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent auprès de l'ADPEP à compter du 1^{er} avril 2016 pour une période de trois ans, renouvelable par tacite reconduction.

La Commission Ressources du 29 novembre 2016 et la Commission Administrative Paritaire du 1^{er} décembre 2016 ont émis un avis favorable.



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
D'UN AGENT AUPRES DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE
DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC**

Entre

La Ville de LANESTER, représentée par **Thérèse THIERY**, Maire et 1^{ère} VicePrésidente de Lorient Agglomération

D'une part

Et

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public, propriétaire du Centre de Vacances de Sarzeau, et située au 46 avenue du 4 août 1944 à Vannes représenté par son Président, Monsieur BROUILLET Gilles, dénommée « organisme d'Accueil ».

D'autre part

Article 1. EXPOSE

Dans le cadre des activités du Centre de Vacances de Sarzeau, un agent de la Ville de Lanester est mis à disposition sur le site de Sarzeau aux conditions particulières décrites ci-dessous :

Article 2. DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

Madame LOUER Patricia, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, est mise à disposition de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public à compter du 1^{er} avril 2016, pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction. Sa résidence administrative est fixée à Lanester. L'agent recevra ses instructions du Représentant de l'Organisme d'Accueil.

L'agent a la possibilité de bénéficier des mesures de travail à temps partiel en vigueur dans la Fonction Publique Territoriale.

Article 3. REMBOURSEMENT DES SALAIRES

L'organisme d'Accueil remboursera intégralement à la Commune, sur présentation d'un état trimestriel, les salaires et les charges qui correspondent au coût salarial du fonctionnaire mis à disposition et ce pendant toute la durée de la convention.

Article 4. HORAIRES DE TRAVAIL

Le fonctionnaire mis à disposition effectuera son service au sein de l'Organisme d'Accueil sur la base hebdomadaire de 35 heures, suivant un état des heures réalisées, fourni annuellement par le Représentant de cet organisme.

Article 5. CONGES

Le fonctionnaire mis à disposition bénéficie des droits aux congés appliqués aux fonctionnaires territoriaux de la Commune de Lanester. Une situation des droits ouverts sera notifiée chaque année au Représentant de l'Organisme d'Accueil, qui accordera les autorisations d'absence.

Article 6. FORMATION

Des actions de formation pourront être engagées à l'initiative de l'organisme d'accueil et à ses frais. L'agent pourra bénéficier des actions de formation organisées par la Commune sous réserve de l'accord de l'organisme d'accueil et à la charge de celui-ci.

Article 7. DEPLACEMENTS

Si, pour l'exécution de son service et sur la demande de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public, le fonctionnaire est appelé à intervenir hors de sa résidence administrative, il devra être muni d'un ordre de mission signé par le Président, dont un double sera immédiatement transmis à la Commune. Les frais de déplacement seront à la charge de l'Organisme d'Accueil, et seront calculés conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale.

Article 8. MALADIES – ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le fonctionnaire se voit appliquer le statut de la Fonction Publique Territoriale. La Commune sera immédiatement informée de toute absence ou accident du travail. Dans ce cas, un rapport sera immédiatement établi et transmis à la Commune de Lanester. La masse salariale est à la charge de l'ADPEP lorsque l'absence est égale ou inférieure à un mois. Si l'absence est supérieure à un mois consécutif, la charge du salaire revient à la Ville de Lanester.

Article 9. ASSURANCES

L'Organisme d'Accueil devra justifier d'une assurance Responsabilité Civile qui couvre les dommages causés aux tiers par le fonctionnaire mis à disposition.

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public renonce à tout recours contre la Commune de Lanester si elle était elle-même victime de tels dommages.

Article 10. EVALUATION

Chaque année, le Président de l'organisme d'accueil transmettra à la Commune de Lanester une évaluation professionnelle élaborée à l'occasion d'un entretien individuel avec l'agent.

Article 11. DUREE DE LA CONVENTION

La convention se renouvelle par tacite reconduction, par période de 3 ans, au 1^{er} avril. Elle cesse :

- A l'initiative de l'agent territorial susceptible de demander sa réintégration dans les services de la ville sous réserve d'en faire la demande par courrier en recommandé avec accusé de réception six mois avant la date souhaitée.
- A l'initiative de l'organisme d'accueil sous réserve de respecter un préavis de six mois afin de permettre à la Ville de Lanester d'organiser la réintégration de l'agent dans les services municipaux.

Article 12. AUTRES DISPOSITIONS

Les points non réglés par la présente convention se verront appliquer le statut de la Fonction Publique Territoriale.

Fait à Lanester, le

Gilles BROUILLET
Président de l'Association
Départementale
des Pupilles de l'Enseignement Public

Thérèse THIERY
Maire
1^{ère} Vice-Présidente
de Lorient Agglomération

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : C'est un bordereau classique. Des questions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XI - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapport de M. L'HENORET

Suite à la réussite au concours de technicien(ne) principal(e) de 2^{ème} classe d'un agent occupant le poste de chargé d'études et de travaux en bâtiment au sein du pôle Patrimoine et aménagement du territoire, il est proposé de modifier le tableau des effectif de la façon suivante :

CREATION	MOTIF	Equivalent temps plein
Technicien(ne) principal(e) de 2 ^{ème} classe	Réussite à concours	1

Par ailleurs, il est proposé de modifier le temps de travail de 7 agents en contrat à durée indéterminée dans le cadre de la loi n°2012-347, compte tenu de la réalité des heures effectuées. Les contrats de travail feront l'objet d'un avenant.

Le taux d'emploi est modifié comme suit :

Grade	Taux d'emploi actuel indiqué au contrat de travail à durée indéterminée	Proposition de taux d'emploi
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	0.8	0.9
	0.8	1
	0.66	0.8
	0.9	1
	0.8	1
	0.8	0.9
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	0.8	0.9

La Commission Ressources du 29 novembre 2016 et le Comité Technique du 8 décembre 2016 ont émis avis favorable.

Les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget communal 2017.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XII – CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL RUE PER JAKEZ HELIAS

Rapport de Mme COCHE

La Municipalité souhaite céder un terrain (Parcelle AY 559) dont elle n'a pas l'usage, rue Per Jakez Hélias, d'une surface de 548 m².

Ce terrain, aujourd'hui en espace vert et considéré comme une dent creuse, pourrait accueillir une maison individuelle d'habitation.

Un mandat de vente a été confié à l'étude de Maître Rabaste en ce sens.

Monsieur et Madame EVSEN, résidant aujourd'hui à Kervignac, souhaitent se porter acquéreurs.

Le prix de cession est fixé à 80 000 € net vendeur, conformément à l'avis des Domaines n° 2016 098 V 1351 en date du 13 Décembre 2016.

Les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 7788 du budget.

Un compromis de vente est établi par le notaire.

Vu l'avis favorable de la Commission Développement territorial du 30 novembre 2016, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le compromis de vente.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Lorsque nous ajoutons les montants les uns après les autres, sur l'année 2016, je pense que nous devons arriver au million d'euros de patrimoine communal vendu. Y a-t-il des questions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XIII - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEROGATIONS 2017 AU REPOS DOMINICAL

Rapport de M. LE GAL

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu les demandes de dérogations adressées par les entreprises,

Vu la consultation des syndicats professionnels et chambres consulaires, et leurs avis respectifs

Vu l'avis de la commission Développement territorial en date du 3 novembre 2016,

La loi dite Macron a sensiblement modifié les règles en matière de dérogation au repos dominical et plus précisément les conditions d'ouverture des commerces les dimanches.

- Le nombre des autorisations pouvant être accordées par le Maire est passé à 12 par an contre 5 auparavant.
- Au-delà des consultations des syndicats professionnels et chambres consulaires doit désormais être consulté pour avis conforme l'organe délibérant de l'agglomération dès lors que le nombre d'autorisations accordées par le Maire est susceptible d'être supérieur à 5.
- L'avis du Conseil Municipal (avis simple) est désormais obligatoire
- Le calendrier des dérogations au repos dominical doit être arrêté avant le 31/12/N pour l'année N+1.

Considérant les nouvelles dispositions de la loi en matière de dérogation au repos dominical,

Considérant l'attachement de la Municipalité au repos dominical,

Il est proposé d'autoriser seulement quatre dérogations au repos dominical sur la commune de Lanester pour l'année 2017 selon le calendrier ci-dessous :

- 15 janvier (soldes d'hiver) de 10 h à 19 h
- 2 juillet (soldes d'été) de 10 h à 19 h
- 17 décembre (Noël) de 10 h à 19 h
- 24 décembre (Noël) de 10 h à 19 h

DECISION DU CONSEIL :

M. LE GAL : La décision pour l'autorisation de dérogation à l'ouverture des commerces le dimanche revient chaque fin d'année afin que le Maire arrête une position pour l'année suivante.

Nous sommes vigilants sur les conditions de travail et au respect du repos hebdomadaire qui préserve les salariés et leurs familles.

Le cadre familial et l'équilibre des enfants en dépendent directement, les familles monoparentales étant plus particulièrement concernées et impactées.

Nous avons consulté les organisations professionnelles de salariés. Elles demeurent majoritairement opposées à l'ouverture des commerces le dimanche. Elles nous rappellent, par ailleurs, la loi et les dispositions du code du travail sur les mesures de compensation et sur le volontariat des salariés concernés par ces ouvertures particulières.

Les règles qui encadrent ces ouvertures exceptionnelles concourent à limiter une éventuelle demande déraisonnable des enseignes et permettent d'éviter la banalisation du travail le dimanche pour les salariés.

Pour autant nous souhaitons répondre à une situation de réalité du contexte économique et commercial sur des périodes particulières comme les fêtes de fin d'année ou le début des périodes de solde.

Nous avons échangé avec les enseignes, leurs diverses demandes rejoignent globalement notre décision. Nous aurons à poursuivre ce dialogue constructif avec les enseignes afin de continuer à faire converger leurs attentes avec nos décisions pour les années à venir.

Nous souhaitons aussi une harmonisation avec les décisions prises par d'autres communes sur l'agglomération en la matière.

Mme Le Maire : Merci Jean-Yves. Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Mais je ne crois pas que nous aurons unanimité des votes. Je mets donc le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ?

5 votes contre (Mmes RISSEL. LE BOEDEC. M. SCHEUER. Mme DUMONT. M. LE BLE)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

6 abstentions (Mmes HEMON. COCHE. ANNIC. MM. LE STRAT. JESTIN. NICOLAS)

Bordereau adopté à la majorité.

XIV - CONVENTION DE SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS

Rapport de M. MAHE

Dans le cadre de l'alimentation électrique de QUAI 9, ENEDIS a établi une convention de servitudes de passage de réseaux Haute Tension A sur la parcelle AN 811 appartenant à la commune et située avenue Billoux.

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de vie du 1^{er} décembre 2016, il est demandé au Conseil municipal de donner délégation au Maire pour signer cette convention.

DECISION DU CONSEIL :

M. MAHE : Simplement pour vous tenir informé. Cette convention a pour profit l'alimentation de Quai 9, ce qui paraît essentiel.

Mme Le Maire : Oui, c'est mieux qu'il soit branché !

M. MAHE : Il s'agit d'une ligne de 20 000 volts qui alimentera le bâtiment.

Mme Le Maire : Très bien. Un pas de plus. Pas de questions sur ce bordereau ? Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XV - CLASSEMENT ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIRIES, DE LEURS ACCESSOIRES ET DE LEURS DEPENDANCES, RUE COLETTE BESSON

Rapport de Mme LE BOEDEC

Aux termes des dispositions du 2^{ème} alinéa de l'article L. 141-3 du code de la voirie routière, la procédure de classement ou de déclassement d'une route communale est dispensée d'une enquête publique lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Rue Colette Besson

Dans le cadre de l'urbanisation des parcelles sises rue Colette Besson il est nécessaire de procéder au déclassement du domaine public :

- de la parcelle AV 479 d'une surface de 93 m² environ.

Ce projet ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte de la rue Colette Besson, le Conseil municipal peut prononcer le déclassement sans enquête publique préalable.

Les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 2111 – 822 du budget principal.

Vu l'avis favorable de la Commission Cadre de vie du 1^{er} décembre 2016, le Conseil municipal est invité à :

- décider le déclassement de la parcelle précitée du domaine public communal.
- autoriser le Maire à signer tous les actes à intervenir.



DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des questions sur ce bordereau ?

Mme COCHE : La rue Colette Besson est située à l'intérieur du lotissement de Kergreis qui est toujours en cours d'urbanisation et qui peine à s'achever. Il a été convenu, le lotissement ayant plus de 10 ans et le règlement de ce lotissement étant arrivé à son terme, qu'il était possible de modifier le permis d'aménagement. Le promoteur nous a donc sollicités pour renoncer aux projets de logements collectifs prévus sur les terrains restants à urbaniser, justifiant de la difficulté à commercialiser ce type de logements sur le quartier de Kergreis. Le

devenir aujourd'hui de ce lotissement est donc de renoncer aux 77 logements principalement collectifs qui étaient prévus et de proposer des lots libres de construction qui à mon avis seront très vite commercialisés car il y a une réelle demande sur ce secteur. Prochainement nous aurons donc un permis d'aménagement pour la réalisation de 30 lots.

Mme Le Maire : Merci pour ces explications qui permet de donner du sens à ce déclassement. Y a t-il des observations sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XVI – RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFS 2017

Rapport de Mme DOUAY

L'augmentation de 1 % des tarifs municipaux se traduit par l'évolution suivante pour la restauration scolaire en 2017 :

Enfants de Lanester*		
Repas : - tarif minimum	0,58 €	0,59 €
- tarif maximum	4,08 €	4,12 €
Petit déjeuner : - tarif minimum	0,17 €	0,18 €
- tarif maximum	0,99 €	1,00 €
* à savoir qu'une famille habitant Lanester à la rentrée bénéficie jusqu'à la fin de l'année scolaire du tarif "Lanester" même si elle quitte la commune		
Correspondants de classes maternelles ou élémentaires publiques de la commune	3,56 €	3,60 €
Enfants extérieurs à la commune : - repas	5,02 €	5,07 €
(sauf enfants fréquentant les filières CLIS et bilingue et les enfants en garde alternée si un des parents est domicilié hors Lanester)	4,08 €	4,12 €
- petit déjeuner	1,33 €	1,34 €
Stagiaires de Lanester et les AVS	2,91 €	2,94 €
Personnel municipal, enseignants subventionnés conseillers municipaux	3,80 €	3,84 €
Stagiaires extérieurs	2,91 €	2,94 €
Apprentis	0,58 €	0,59 €
Personnel en contrat aidé avec la Ville	0,58 €	0,59 €
Enseignants non subventionnés et conjoints personnel municipal	5,11 €	5,16 €
Adultes extérieurs	7,23 €	7,30 €

Membres associations locales : - repas	3,86 €	3,90 €
- petit déjeuner	1,02 €	1,03 €
- goûter	0,55 €	0,56 €
Membres associations extérieures	7,82 €	7,90 €

Taux d'effort appliqués durant l'année 2016

Quotients familiaux (Q.F.)	Taux d'effort	Observations
<u>Repas</u>		
QF < 183,00 €	0,0042	prix du repas = QF x 0,006 - 30 %
183,00 € ≤ QF < 260,00 €	0,0051	prix du repas = QF x 0,006 - 15 %
260,00 € ≤ QF < 575,00 €	0,006	prix du repas = QF x 0,006
QF ≥ 575,00 €	0,1% + 2,87	prix du repas = QF x 0,1% + 2,87
-		

La Commission Municipale des Affaires Scolaires et Périscolaires, de L'Enfance et de la Jeunesse réunie le 24 Novembre 2016 a émis un avis favorable.

Les recettes seraient enregistrées aux articles 7067 et 70688, fonction 251 du budget de la Ville.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a t-il des interventions ? S'il n'y a pas de questions, je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ?

3 votes contre (Mmes RISSEL. LE BOEDDEC. M. SCHEUER)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas.

Bordereau adopté à la majorité.

XVII - GARDERIES ET ETUDES SURVEILLEES - ACCUEILS PRE ET POSTSCOLAIRES -TARIFS 2017

Rapport de M. LE MAUR

Il est proposé d'augmenter de 1 % les tarifs des études surveillées – accueils pré et post scolaires pour l'année 2017.

	Tarifs	Propositions pour
--	---------------	--------------------------

	2016	l'année 2017
. Enfants de Lanester	0,69 € la ½ h	0,70 € la ½ h
. Enfants extérieurs à la commune.....	1,38 € la ½ h	1,40 € la ½ h

Les recettes seront enregistrées à l'article 7067, fonction 421 (pour les accueils pré et post-scolaires) et fonction 255 (pour les études surveillées) du budget de la Ville.

La Commission Municipale des Affaires Scolaires et Périscolaires, de L'Enfance et de la Jeunesse réunie le Jeudi 24 novembre 2016, a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas de questions, je mets le bordereau aux voix. Quels sont ceux qui sont contre ?

3 votes contre (Mmes RISSEL. LE BOEDEC. M. SCHEUER)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas.

Bordereau adopté à la majorité.

XVIII – BUS ACTIVITES – TARIFS 2017

Rapport de M. LE MAUR

Il est proposé d'augmenter de 1 % les tarifs du bus activités pour l'année 2017.

Tarifs 2016	Propositions pour l'année 2017
0,69 €	0,70 €

(Pour mémoire tarif identique à ½ journée de garderie)

Les recettes seront enregistrées à l'article 7067, fonction 421

La Commission Municipale des Affaires Scolaires et Périscolaires, de L'Enfance et de la Jeunesse réunie le Jeudi 24 novembre 2016, a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a t-il des interventions sur ce bordereau ?

M. IZAR : Simplement un mot sur ce bordereau. Ce qui m'interpelle dans ce bordereau, nous en avons parlé à l'agglomération. Nous savons tous que le contrat avec la CTRL va se terminer l'année prochaine. Mais il faudrait peut-être que l'on réagisse car je pense que cette année, nos enfants laissés à 8 h du matin sur les trottoirs, c'est inadmissible. Pas de respect, pas de communication. Même si je respecte le droit de grève.

Mme Le Maire : Précision Olivier ?

M. LE MAUR : Votre question est en lien avec l'agglomération et la DSP concernant le transport urbain. Nous ne sommes pas du tout sur le même sujet. Pour vous resituer, c'est lorsque nous avons mis en place la réforme des rythmes scolaires sur Lanester, que nous avons positionné un temps d'enseignement complémentaire le mercredi matin et afin de faciliter la participation des enfants sur des activités périscolaires, que ce soit en gymnastique, en danse, arts plastiques et piscine, nous avons mis en place un transport spécifique le mardi et le jeudi. C'est ce qui a été réalisé par la Ville et qui est complètement indépendant du réseau de bus de l'agglomération. C'est une gestion interne portée par le service uniquement où 2 professionnels sont détachés pour piloter ces navettes. C'est pourquoi nous l'appelons bus d'activités.

Mme Le Maire : Rien à voir avec le réseau de la CTRL ! Merci Olivier de ces précisions. Nous allons donc voter ce bordereau. Quels sont ceux qui sont contre ?

3 voix contre (Mmes RISSEL. LE BOEDEC. M. SCHEUER)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas.

Bordereau adopté à la majorité.

XIX – ENFANCE - CENTRE DE LOISIRS MERCREDI ET PETITES VACANCES – TARIFS 2017

Rapport de Mme HANSS

Il convient pour l'année 2017 d'examiner les tarifs des centres de loisirs du mercredi et des petites vacances.

L'augmentation validée par le Bureau municipal est de 1 %

	Tarifs 2016	PROPOSITIONS 2017
Lanesteriens	2.68 €	2.70 €
Extérieurs	12.43 €	12.55 €

Pour les Lanesteriens, il convient d'ajouter au tarif journalier le prix du repas.

Les recettes seront inscrites : nature 7067 fonction 421.

La Commission Municipale des Affaires Scolaires et Périscolaires, de L'Enfance et de la Jeunesse réunie le Jeudi 24 novembre 2016, a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Nous allons donc voter ce bordereau. Quels sont ceux qui sont contre ?

3 voix contre (Mmes RISSEL. LE BOEDEC. M. SCHEUER)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas.

Bordereau adopté à la majorité.

XX – TARIFS 2017 ET CONVENTION POUR L'ACCUEIL DE GROUPES ET DE CLASSES EXTERIEURES A LA FERME DE ST-NIAU

Rapport de M. LE GUENNEC

I - TARIF POUR L'ACCUEIL DE GROUPES A LA FERME DE SAINT NIAU ANNEE 2017

Il convient pour l'année 2017 d'examiner les tarifs pour l'accueil de groupes pour des activités à la ferme.

Pour que ces groupes fonctionnent en autonomie sur la ferme, un animateur est mis à disposition pendant quelques heures.

Le tarif horaire de cet accueil est de 22.67 € pour 2016

Le Bureau Municipal a validé une augmentation de 1%

Proposition tarifs 2017 : 22.89 €

Les recettes seront imputées : nature 7067 fonction 421.

II - TARIF POUR L'ACCUEIL A LA FERME DE SAINT NIAU DE CLASSES EXTERIEURES A LA COMMUNE ANNEE 2017

Il convient pour l'année 2017 de relever les tarifs pour l'accueil des classes extérieures à la commune qui sont accueillies sur le site de Saint Niau pour mener leurs projets pédagogiques.

Avec la participation d'animateurs, celles-ci sont accueillies en fonction des disponibilités du planning.

Le tarif de cet accueil, avec 2 animateurs, est de 136,05 € la ½ journée pour 2016 (9h/11h30 ou 14h/16h30).

Le Bureau Municipal a validé une augmentation de 1%

Proposition tarif 2017 : 137.41€

Les recettes seront imputées : nature 7067 fonction 421.

La Commission Municipale des Affaires Scolaires et Périscolaires, de L'Enfance et de la Jeunesse réunie le 24 novembre 2016, a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Nous allons donc voter ce bordereau. Quels sont ceux qui sont contre ?

3 voix contre (Mmes RISSEL. LE BOEDEC. M. SCHEUER)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas.

Bordereau adopté à la majorité.

XXI – ACCUEIL D'ENFANTS ET D'ADULTES SUR LE SITE DE ST-NIAU – SIGNATURE DE CONVENTIONS – TARIFS 2017

Rapport de M. LE GUENNEC

La ville de Lanester collabore sur le site de la ferme pédagogique de Saint Niau avec un certain nombre de partenaires éducatifs spécialisés pour enfants, adolescents, adultes. Pour chaque groupe une convention type est établie sur le modèle ci-joint.

La participation financière demandée de 57.24 € (tarifs 2016 + 1 %) correspond à la mise à disposition d'un animateur pendant 2 h. Cette participation contribue aux frais liés à l'activité (achat de petits matériels, graines, plants...)

Nous accueillons également certains groupes gratuitement. Ceux-ci participent aux travaux généraux de la ferme : montage d'un muret, fabrication et installation de panneaux de balisage.

	Nombre d'accueil semaine	Participation financière demandée
L'Association pour l'Intégration des Personnes en Situation de Handicap Villa Cosmao	2	2 x 57.24 €
Centre Psychothérapeutique pour Enfants et Adolescents P. Talbolt Hennebont	1	57.24 €
Groupe d'Entraide Mutuel l'Escale	1	57.24 €
Foyer la Clé des Champs	2	2 x 57.24 €
SESSAD Trisomie 21	1	57.24 €

Foyer Carnot Avel Vor	1	57.24 €
Institut Médico Educatif de Kerdiret	2	2 x 57.24 €
Institut Médico Educatif d'Inguiniel	1	57.24 €
Institut Médico Educatif de Quimperlé	1	57.24 €
Institut Médico Educatif de Kergadaud (Caudan)	1	57.24 €
Foyer Le Chêne	1	gratuit
Institut Médico Educatif de Kerpont	6	gratuit
Le Centre Hospitalier Charcot dont dépendent les structures suivantes :		
le centre d'adultes autistes Ker héol	1	57.24 €
Clinique Guy Grosse – Paul Sivadon	1	57.24 €
le Centre Psychothérapeutique Enfants et Adolescents Yves Racine	1	57.24 €
le Centre Psychothérapeutique Enfants et Adolescents de Kervenane	1	57.24 €

Les recettes seront imputées : nature 7067 fonction 421

La Commission Municipale des Affaires Scolaires et Périscolaires, de L'Enfance et de la Jeunesse réunie le Jeudi 24 novembre 2016, a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Nous allons donc voter ce bordereau. Quels sont ceux qui sont contre ?

3 voix contre (Mmes RISSEL. LE BOEDEC. M. SCHEUER)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas.

M. MUNOZ : Simplement pour dire que je ne prendrai pas part au vote, étant donné que l'établissement public qui m'emploie est concerné au premier rang.

Bordereau adopté à la majorité, moins un Elu ne prenant pas part au vote.

XXII – CONVENTION CLUB POTENTIEL AVEC LES FRANCAS

Rapport de Mme LE BOEDEC

Afin de mieux répondre aux besoins éducatifs des enfants durant leur temps libre, la ville de Lanester a souhaité faire appel aux Francas afin de prolonger et d'amplifier l'expérimentation du club potentiel. Cette action vise à coordonner, former les animateurs de la ville de Lanester à la prise en charge des enfants et à la conduite de l'activité « club potentiel ».

Cette action doit être prolongée par des interventions auprès de parents et de professionnels autour de la communication positive, et par l'accompagnement du projet « l'enfant, la citoyenneté, la médiation »

La Commission Municipale des Affaires Scolaires et Périscolaires, de L'Enfance et de la Jeunesse réunie le Jeudi 24 novembre 2016, a émis un avis favorable.

CONVENTION CLUB POTENTIEL années 2017 et 2018.

**Animation coordination du groupe d'animateurs
« club potentiel » Animation de « club potentiel »
dans les accueils périscolaires.**

**Animation d'ateliers de communication positive.
Accompagnement du projet « l'Enfant la Citoyenneté,
la Médiation »**

Entre La commune de LANESTER, dénommée ci-après «la Collectivité locale »,
représentée par son Maire, Madame Thérèse THIERY

et l'association départementale des FRANCAS du Morbihan, dont le siège est à
Lorient, Cité Allende, rue Colbert – 56100 Lorient, représentée par son
Président, Monsieur David MATHIE.

Il a tout d'abord été convenu ce qui suit :

Afin de mieux répondre aux besoins éducatifs des enfants durant leur temps libre, la ville de Lanester a souhaité faire appel aux Francas afin de prolonger et d'amplifier l'expérimentation du club potentiel. Cette action vise à coordonner former les animateurs de la ville de Lanester à la prise en charge des enfants et à la conduite de l'activité « club potentiel ».

Cette action doit être prolongée par des interventions auprès de parents et de professionnels autour de la communication positive, et par l'accompagnement du projet « l'enfant la citoyenneté, la médiation »

Association d'Education Populaire reconnue d'utilité publique, les FRANCAS agissent pour la reconnaissance et le développement de la place des enfants et des jeunes dans notre société, en référence à un triple objectif :

- social : Répondre à l'attente des familles des milieux les plus divers en ayant comme objectif la participation du plus grand nombre de jeunes. Il faut que les méthodes d'organisation et les activités soient pensées en fonction de cette donnée.
- éducatif : Répondre aux besoins des enfants et des jeunes dans le domaine éducatif en

mettant en œuvre des actions qui visent l'enfant et le jeune à la fois dans son présent et son devenir, et qui contribuent au développement de la personne et à la formation du citoyen.

- culturel : Susciter chez les enfants et les jeunes l'envie de découvrir les richesses de notre civilisation, et de s'ouvrir à une culture de plus en plus universelle.

A ce titre, ils apportent leur soutien à l'ensemble des initiatives mises en œuvre à cet effet, et assurent notamment des missions d'accompagnement auprès des collectivités locales.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Pour l'exercice de cette mission, les FRANCAS s'engagent à mettre en œuvre les moyens suivants :

- Intervention d'une formatrice pour conduire des ateliers « clubs potentiels » enfants dans le cadre des TAP à raison de 2 ou 3 jours par semaines scolaires.
- Intervention d'une formatrice pour animer le groupe d'animateurs pour la démultiplication de l'expérimentation.
Une rencontre par période.
Un suivi personnalisé.
- Mise en place d'ateliers de découverte de la communication positive.
En direction de parents.
En direction des animateurs référents scolaires, en direction d'équipe de site périscolaire.
- L'accompagnement du projet « enfant citoyenneté-médiation » aide à la réflexion du groupe d'appui thématique. Proposition de mise en place de site expérimental (de la formation à évaluation écrite).

ARTICLE 2 : La Collectivité locale s'engage à financer les Francas pour supporter la charge financière inhérente à la mission confiée, qui comprend :

1 - les coûts salariaux de la formatrice (frais de préparation compris) sont de 30€ de l'heure.

2 - Les frais administratifs seront de 10% de la prestation.

Cette participation sera versée en fin de chaque période (de vacances à vacances) sur présentation de facture de la part des Francas.

Le planning de prestation est donné par période par la direction Education, Enfance Jeunesse et Sport

ARTICLE 11 : Les parties conviennent que les contestations pouvant s'élever relativement à la présente ou à son exécution et qui n'auraient pas été résolues par l'intervention de la commission mixte, seront du ressort du tribunal administratif.

A Lanester, le

A Lorient, le

Le Maire de Lanester,
Thérèse THIERY

le Président des Francas du Morbihan,
David MATHIE

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : C'est une continuité d'actions. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXIII – CENTRE DE LOISIRS PASSEPORTS PETITES VACANCES – TARIFS 2017

Rapport de Mme HANSS

Il convient pour l'année 2017 d'examiner les tarifs des passeports petites vacances.

Le Bureau Municipal a validé une augmentation de 1 % des tarifs 2017 :

	TARIFS 2016		PROPOSITIONS 2017	
	<i>Mini</i>	<i>Maxi</i>	<i>Mini</i>	<i>Maxi</i>
Lanesteriens	2.68 €		2.70 €	
Extérieurs (journée avec repas)	12.43 €		12.55 €	
Supplément Activité °	3.41 €		3.44 €	
Sorties Hors Agglo	3.27 €		3.30 €	
Activités Spécifiques°°	5 €	17.25 €	5.05 €	17.42 €
	Extérieurs 24.59 €		24.84 €	

° Sorties Cinéma, Bowling, Patinoire

°°Autres activités spécifiques avec facturation d'un prestataire extérieur (Ty Nadan, Laser Blade, parc d'activités) : Application du tarif « Passeports Spécifiques sans hébergements »

Pour les Lanestériens, il convient d'ajouter au tarif journalier le prix du repas.

Les recettes seront inscrites : nature 7067 fonction 421.

La Commission Municipale des Affaires Scolaires et Périscolaires, de L'Enfance et de la Jeunesse réunie le Jeudi 24 novembre 2016, a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a –t-il des interventions ? Il n’y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ?

3 voix contre (Mmes RISSEL. LE BOEDEC. M. SCHEUER)

Y a t-il des abstentions ? Il n’y en a pas.

Bordereau adopté à la majorité.

XXIV – CENTRES MUNICIPAUX D’HEBERGEMENT COLLECTIF LOCUNEL ET PEN MANE – TARIFS 2017**Rapport de Mme JANIN**

La Ville de Lanester dispose de structures d’hébergement collectif mises à disposition des associations lanestériennes.

2 cas d’utilisations associatives lanestériennes:

* Stage en interne

* Accueil d’une association extérieure dans le cadre d’un stage, d’une compétition ou d’un festival, avec ou sans valorisation financière.

Ces mises à disposition nécessitent l’intervention de plusieurs agents municipaux :

* Préparation des couchages (livraison puis nettoyage du linge pour la literie) :
2 heures

* Etat des lieux : 1heure

* Nettoyage : 2 heures

Pour 2017, les tarifs appliqués tiennent compte de l’augmentation de 1 % :

Stage interne Associations lanestériennes	gratuit
Accueil Associations extérieures	3.28 €/ couchage/nuit

Les recettes seront inscrites Nature 70631, Fonction 413.

La Commission Municipale des Affaires Scolaires et Périscolaires, de L’Enfance et de la Jeunesse réunie le Jeudi 24 novembre 2016, a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXV - PARTICIPATION DE LA VILLE A L'AIDE FINANCIERE POUR L'ASSOCIATION DES COMPAGNONS BATISSEURS BRETAGNE POUR LA REALISATION DE CHANTIERS D'AUTO-REHABILITATION HORS QUARTIER PRIORITAIRE « POLITIQUE DE LA VILLE »

Rapport de Mme JANIN

Depuis 11 ans, les Compagnons Bâisseurs Bretagne (CBB) accompagnent les locataires du parc public relevant des minima sociaux dans leurs projets d'amélioration de leurs logements → 193 chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée réalisés soit approximativement 400 ménages accompagnés.

Jusqu'en 2014 inclus, l'action était entièrement cofinancée dans le cadre de la politique de la ville (CUCS).

A l'arrivée du Contrat de Ville en 2015, relié à un quartier prioritaire plus réduit en taille et en nombre d'habitants, l'enveloppe des crédits d'Etat a connu une baisse importante. Impactés, les CBB ont été dans l'obligation de réduire leur activité sur le territoire de Lanester, réduction en partie compensée par un démarrage d'activité à Hennebont.

En 2016, le soutien de l'Etat a de nouveau diminué (5500 € contre 7000 € en 2015), en se limitant strictement aux actions réalisées dans le quartier prioritaire. Or, comme l'attestent les chiffres, l'action des CBB se déroule autant dans les groupes d'HLM du quartier « Politique de la ville » (Kesler-Devillers, Kerfréhour, Châtaigneraie, centre-ville...) que dans les autres groupes (bilan des chantiers 2015 → 7 chantiers d'auto réhabilitation accompagnée sur 16 réalisés à Fonlupt, Pasteur, le Touléno...), où les demandes des familles sont très fortes à ce jour.

Une aide de la ville d'un montant de 5 775 € a été octroyée dans le cadre du Contrat de Ville pour les chantiers se déroulant dans le quartier prioritaire. Afin de pouvoir maintenir son niveau d'intervention ailleurs (de l'ordre de 8 chantiers sur l'année) et dans un souci d'équité entre les territoires et leurs habitants, les CBB sollicitent la ville de Lanester pour un soutien financier de droit commun à hauteur de **2 675 €** (voir BP 2016 détaillé joint au bordereau, colonne de droite).

Vu l'avis favorable de la commission municipale « citoyenneté, démocratie participative et vie associative » du 7 décembre 2016,

Il est demandé au Conseil Municipal de valider l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2 675 € aux Compagnons Bâisseurs pour leur intervention hors quartier prioritaire au titre de l'exercice 2016 (imputation BP 2016 article 6574).

DECISION DU CONSEIL :

Mme JANIN : Ce bordereau concerne l'Association des Compagnons Bâisseurs qui intervient déjà dans le cadre du Contrat de Ville, sachant que c'est une Association qui intervient depuis 11 ans auprès des personnes ayant des difficultés à entretenir leur logement. Cette Association est constituée d'un salarié et un bénévole. Les habitants concernés achètent le matériel voulu pour pouvoir rénover leur appartement et leur obligation est d'aider les intervenants de l'Association à réaliser leurs travaux. Cette demande est faite pour 2 cas : soit que les gens désirent renouveler leur cadre de vie, soit en cas de déménagement et qu'ils n'ont pas les moyens financiers pour remettre leur logement en état.

Comme vous le savez, avec le contrat 2015 qui a restreint financièrement les quartiers prioritaires pour un montant de 2 000 € au lieu de 4 000 € habituellement. Cette Association avait aussi des actions dans le cadre de la Politique de la Ville mais en dehors aussi des quartiers de Lanester puisqu'en 2015, nous comptons 42 demandes, 21 demandes qui venaient des quartiers prioritaires et 21 qui venaient d'autres quartiers de la Ville. Sur les 15 chantiers prévus, 9 ont été réalisés dans le cadre du contrat de ville et 6 inscrits dans les quartiers autres que Lanester. Par contre, cette Association a connu une perte importante qui s'est trouvée dans l'obligation d'arrêter un certain nombre de travaux qu'ils réalisaient dans les quartiers non prioritaires. C'est pourquoi nous proposons ce bordereau pour les aider financièrement afin qu'ils puissent continuer dans ces autres quartiers qui ont besoin aussi d'être soutenus au niveau de la réhabilitation des logements.

Mme Le Maire : Merci. Des interventions sur ce bordereau ?

Mme COCHE : Je rappelle que la politique de la ville vise à réduire les écarts de développement entre les différents quartiers d'une ville, à accompagner les plus défavorisés et à améliorer les conditions de vie des habitants. Depuis la réforme en 2015 et l'arrivée des contrats de ville, le périmètre de la politique de la Ville a été considérablement réduit à Lanester. Seuls les quartiers Kesler Devillers, Kerfréhour, Chataigneraie et Centre-Ville sont aujourd'hui éligibles au financement de l'Etat. Pour autant, d'autres quartiers, comme Bellevue, Pasteur, Penher pour n'en citer que quelques uns, exclus de ce périmètre prioritaires, présentent des indicateurs tout autant préoccupants : précarité, isolement, chômage. Depuis plus de 11 ans, les Compagnons Bâisseurs interviennent dans l'accompagnement des ménages modestes dans la réhabilitation de leurs logements, pour les aider à se maintenir ou à muter, dans un logement digne. L'intervention de cette association a permis aussi de favoriser l'échange, l'entraide, facteur du mieux vivre ensemble. Vous savez tous que le logement constitue avec l'emploi une des préoccupations majeures des français et l'amélioration de l'habitat agit sur la santé physique et mentale des occupants et les aide à se remobiliser.

Ce bordereau soulève donc le problème de l'équité de traitement entre les différents quartiers défavorables. Je vous remercie donc d'apporter une attention toute particulière à ce bordereau et de le voter.

Mme Le Maire : Merci. D'autres interventions ?

Mme DE BRASSIER : Ce n'est pas grave mais il est indiqué dans le bordereau que le budget est joint au bordereau, ce qui n'a pas été le cas.

Mme Le Maire : Nous le joindrons au compte-rendu.

En tous les cas il s'agit d'une décision que nous soumettons au vote et qui va dans le bon sens, s'adaptant à cette géographie particulière du logement social à Lanester. Nous avons à la fois cette chance, parce que c'est une chance en matière d'équilibre et de mixité de territoire mais en même temps une contrainte d'avoir du logement social dispersé d'où la nécessité d'ouvrir

aux autres quartiers l'action des Compagnons Bâisseurs. S'il n'y a plus d'interventions, nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.



Budget Prévisionnel 2016							
ARA LANESTER							
CHARGES	CHARGES	QPV	Hors QPV	PRODUITS	PRODUITS	QPV	Hors QPV
<i>Prévision répartition 2016</i>		<i>50%</i>	<i>50%</i>	<i>Prévision répartition 2016</i>		<i>50%</i>	<i>50%</i>
I. Charges directes affectées à l'action	63 923	31 961	31 961	I. Ressources directes affectées à l'action	63 923	31 961	31 961
60 – Achat	5 548	2 774	2 774	70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	3 125	1 563	1 563
Prestations de services	1 149	575	575	Prestations Foyer Armor	625	313	313
Achats matières et fournitures	3 650	1 825	1 825	Rétrocession de matériaux	2 500	1 250	1 250
Autres fournitures	748	374	374				
61 - Services extérieurs	4 881	2 441	2 441	74- Subventions d'exploitation (1)	57 770	28 884	28 884
Locations	3 977	1 989	1 989	Etat		-	-
Entretien et réparation	611	306	306	ACSE	5 500	5 500	
Assurance	231	115	115			-	-
Documentation	61	31	31	Région Bretagne	3 264		3 264
62 - Autres services extérieurs	4 549	2 275	2 275	Conseil Général 56	7 524		7 524
Rémunérations intermédiaires	1 173	586	586			-	-
Publicité, publication	454	227	227	Lorient Agglomération	9 010	2 418	6 591
Déplacements, missions	2 847	1 424	1 424	Ville de Lanester	8 450	5 775	2 675
Services bancaires, autres	75	37	37			-	-
63 - Impôts et taxes	2 717	1 359	1 359	Organismes sociaux (à détailler):		-	-

Impôts et taxes sur rémunération,	2 717	1 359	1 359	CAF 56	7 023	3 511	3 511
Autres impôts et taxes		-	-				
64- Charges de personnel	43 856	21 928	21 928	Bailleurs sociaux	16 999	11 680	5 319
Rémunération des personnels,	29 384	14 692	14 692	<i>Espacil</i>	2 184	1 092	1 092
Charges sociales,	12 191	6 096	6 096	<i>Foyer d'Armor</i>	1 176	588	588
Autres charges de personnel	2 280	1 140	1 140	<i>Bretagne Sud Habitat</i>	13 639	10 000	3 639
65- Autres charges de gestion courante	7	4	4	Subventions d'exploitations Structure	3 028	1 514	1 514
66- Charges financières	922	461	461				
67- Charges exceptionnelles				75 - Autres produits de gestion courante			
68- Dotation aux amortissements	1 443	722	722				
TOTAL	63 923	31 961	31 961	TOTAL	63 923	31 961	31 961

XXVI - CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE LANESTER, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA SAUVEGARDE 56 RELATIVE A LA PREVENTION SPECIALISEE (2017-2019)

Rapport de Mme JANIN

La prévention spécialisée, confiée à la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence du Morbihan, devenue Sauvegarde 56, est présente à Lanester depuis 1999. Ce service est installé rue Larnicol dans des locaux mis à disposition par la ville situés au cœur du quartier prioritaire « politique de la ville ».

En 2016, l'arrivée à échéance du conventionnement a amené les partenaires financiers et opérationnels de cette action, au premier rang desquels figure le Conseil Départemental, compétent en matière de protection de l'enfance, à revoir les modalités pratiques d'intervention et le financement de ce service sur les territoires de Lorient, Lanester et Vannes.

Une nouvelle convention tripartite entre les villes concernées, le Département et la Sauvegarde 56 a pu être établie pour la période 2017-2019, associée à un projet de service revu par l'opérateur, qui intègre la dimension départementale. Les principales évolutions concernent l'organigramme du service « Prévention Spécialisée » et les moyens humains affectés, à savoir 12 ETP de personnels éducatifs (soit 4 éducateurs par commune), un chef de service, un directeur de service et un secrétariat mutualisés à l'échelon des trois territoires.

Selon ce nouveau schéma, la ville de Lanester conserve le même dispositif de terrain (4 éducateurs) et est amenée à verser une contribution financière annuelle de **50 000 €** à compter de 2017 (contre 70 000 € jusqu'en 2016).

Une convention technique, en cours d'écriture, viendra compléter et détailler la convention tripartite pour un ajustement des modalités d'intervention aux spécificités du territoire lanestérien.

La prévention spécialisée intervient sans mandat judiciaire selon des modalités qui allient présence de rue (majoritaire), suivis individuels associant les familles, actions collectives (chantiers « contreparties », séjours...) et actions en partenariat, ce notamment en horaires décalés (soirées et le weekend). Kesler-Devillers, Pasteur et Kerfréhour restent prioritairement ciblés mais l'intervention des éducateurs pourra être requise ailleurs, en fonction, par exemple, du déplacement des lieux de regroupements de jeunes (souplesse et réactivité nécessaires).

En 2015, la prévention spécialisée a été en contact (demande ponctuelle, échanges au pied des immeubles...) avec 236 jeunes lanestériens et a réalisé 135 accompagnements dans la tranche d'âges 11/21 ans (dont 33 % de filles).

Vu l'avis favorable de la commission municipale « citoyenneté, démocratie participative et vie associative » du 7 décembre 2016,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention tripartite 2017-2019 et tout document relié à cette convention,

- de valider l'octroi d'une subvention annuelle de 50 000 € sur cette période (imputation budgétaire : Citoyen-422-65738)



**CONVENTION
ENTRE LE DEPARTEMENT
ET LES VILLES DE LANESTER, LORIENT ET VANNES
RELATIVE A L'EXERCICE DES MISSIONS
DE PREVENTION SPECIALISEE**

Entre les soussignés :

Le département du Morbihan, 2 rue de Saint-Tropez - CS 82400 - 56009 Vannes cedex, représenté par M. François GOULARD, président du conseil départemental, spécialement habilité à l'effet des présentes, par délibération de la commission permanente du conseil départemental du

Ci-après dénommé « le département », d'une part

Et :

La Ville de Lanester, ..., représentée par Mme Thérèse THIERY, Maire, spécialement habilité à l'effet des présentes par décision du conseil municipal du 15 décembre 2016

Ci-après dénommée « la ville de Lanester », d'autre part

Et :

La Ville de Lorient, ..., représentée par M. Norbert METAIRIE, Maire, spécialement habilité à l'effet des présentes par décision du conseil municipal du

Ci-après dénommée « la ville de Lorient », d'autre part

Et :

La Ville de Vannes, ..., représentée par M. David ROBO, Maire, spécialement habilité à l'effet des présentes par décision du conseil municipal du

Ci-après dénommée « la ville de Vannes », d'autre part

Et :

L'association de la Sauvegarde 56, représentée par M. Jean-Guy HEMONO, directeur général, spécialement habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « l'association de la Sauvegarde 56 », d'autre part

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les crédits inscrits au budget départemental chapitre 65, article 6526,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet et cadre d'action

La présente convention a pour but de définir la coopération en matière de prévention spécialisée entre le département et les Villes de Lanester, de Lorient et de Vannes.

La prévention spécialisée est un mode d'intervention complémentaire de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la famille, située en amont, indépendante des mesures individuelles, qui s'exerce « dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale » (l'article L221-1 du CASF). Les services de prévention spécialisée « participent aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles » (article L 121-2 du CASF). L'intervention de la prévention spécialisée se construit donc en fonction de l'environnement dans lequel elle évolue. Elle s'adapte aux spécificités du territoire et le contexte détermine les axes prioritaires d'intervention en conditionnant les modalités de travail des éducateurs du service.

Le public auquel s'adresse la prévention spécialisée est constitué majoritairement de jeunes et d'adolescents en difficultés sociales relevant de la protection de l'enfance ou en risque de marginalisation et d'inadaptation sociale. La prévention spécialisée a donc vocation à s'adresser à des jeunes en situation de rupture avec les cadres et accompagnements éducatifs et sociaux usuels.

Ainsi, le département, dans le cadre de sa politique de protection de l'enfance, et les Villes de Lanester, de Lorient et de Vannes, ont conjointement déterminé une priorité d'action en prévention spécialisée basée sur les mineurs de 12 à 18 ans, en situation de rupture sociale, familiale et scolaire ou en trajectoire de délinquance.

Cette tranche d'âge nécessite une vigilance spécifique du fait des risques d'exclusion et de décrochage des normes sociales pouvant générer des difficultés massives d'intégration sociale y compris sur le champ des utilisations numériques et des addictions susceptibles de marginaliser les jeunes repérés. Il en est de même concernant une attention particulière aux jeunes filles dans cette catégorie d'âges moins présentes sur l'espace public et dont les problématiques nécessitent pourtant une intervention éducative.

Ce partenariat s'appuie sur le Schéma Départemental de la Protection de l'Enfance adopté pour la période 2013-2017.

Dans ce cadre, le département et les Villes de Lanester, de Lorient et de Vannes, conviennent de confier les missions de prévention spécialisée au service compétent de l'association de la Sauvegarde 56.

A Lanester, Celle-ci interviendra prioritairement dans les quartiers suivants :

- Kesler-Devillers
- Kerfréhour
- Pasteur.

A Lorient, sont concernés les quartiers suivants :

- Bois du château / Kerguillette
- Frébault.

A Vannes, la présente convention cible les quartiers suivants :

- Kercado.
- Ménimur,
- Square du Morbihan
- Square de Rohan

Article 2 : Caractéristiques essentielles de la prévention spécialisée

Les services des villes cosignataires et l'association de la Sauvegarde 56, s'engagent au respect des

principes suivants :

- La libre adhésion des jeunes aux actions menées,
- Le respect de l'anonymat qui devra toutefois être levé en cas de situation de danger du mineur concerné par une transmission d'éléments à la CRIP du Morbihan (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes),
- Le secret professionnel partagé entre professionnel de la Protection de l'Enfance,
- L'absence de mandat judiciaire ou administratif,
- L'adaptation permanente à l'environnement des jeunes au sein duquel se manifeste le risque de marginalisation.

Article 3 : modalités d'intervention et partenariats

Les modalités d'intervention de la prévention spécialisée et les partenariats mis en œuvre en application de la présente convention sont détaillés dans le cahier des charges techniques annexé.

Pour la période 2017-2019, les thématiques pluriannuelles retenues sont les suivantes :

- Faire connaître les compétences d'aide sociale à l'enfance du département du Morbihan par les jeunes et les habitants des quartiers déterminés,
- Coopérer avec les établissements scolaires de second degré,
- Contribuer par l'observation au diagnostic social partagé du territoire d'intervention en appui et sur demande des services des collectivités co-contractantes.

Article 4 : Moyens

4-a : moyens humains en personnel éducatif

Pour mener les missions de prévention spécialisée qui lui sont confiées, l'association de la Sauvegarde 56 disposera de 12 ETP de personnel éducatif.

Les postes éducatifs sont occupés par des professionnels titulaires du Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé ou d'un diplôme équivalent.

4-b : locaux immobiliers

En complément de leurs participations financières annuelles respectives, les Villes de Lanester et de Lorient mettent gracieusement des locaux à la disposition de l'association de la Sauvegarde56.

Ces locaux sont situés :

- à Lanester, 11 rue Larnicol – locaux de 75 m² (+ local rangement de 15 m²) propriété de la ville ; valorisation loyer : 3 375 € annuel
- à Lorient, au ...

A Vannes, l'association de la Sauvegarde de l'enfance utilisera les locaux dont elle est propriétaire, rue du Capitaine Jude.

Article 5 : Montant du financement annuel

Le budget de fonctionnement du service de prévention spécialisée de l'association de la Sauvegarde56 est couvert par des participations financières annuelles du département et des Villes de Lanester, de Lorient et de Vannes.

5-a : participations financières des Villes

La participation financière de chacune des Villes de Lanester, de Lorient et de Vannes, cosignataires de la présente convention, est fixée à 50 000 € par an.

5-b : participation financière du département

La participation financière du département est fixée à 500 000 € par an.

Article 6 : Modalités de versement

Chacune des Villes de Lanester, de Lorient et de Vannes, cosignataires de la présente convention, fera son affaire du versement de sa participation financière annuelle à l'association de la Sauvegarde56, selon des modalités qui lui sont propres.

Le versement de la participation financière départementale sera effectué à l'association de la Sauvegarde56, au moyen d'acomptes mensuels.

Les dotations financières précisées à l'article 5 de la présente convention, seront versées sur le compte suivant de la Sauvegarde de l'enfance :

RIB :	
IBAN :	
BIC :	

Domiciliation :

Article 7 : Obligations de l'association de la Sauvegarde 56

L'association de la Sauvegarde 56 s'engage, à transmettre en double exemplaires, au département - service des moyens financiers, direction générale des interventions sanitaires et sociales – ainsi qu'aux Villes de Lanester, de Lorient et de Vannes, les pièces comptables et financières prévisionnelles de l'année N+1, au plus tard au 30 octobre de l'année en cours.

L'association de la Sauvegarde56 s'engage également, à transmettre en double exemplaires, au département - service des moyens financiers, direction générale des interventions sanitaires et sociales - ainsi qu'aux Villes de Lanester, de Lorient et de Vannes, les pièces comptables et financières relatives au compte administratif de l'année N-1, au plus tard au 30 juin de l'année en cours.

Article 8 : Suivi du dispositif et évaluation

Le suivi de la présente convention sera effectué dans le cadre d'un comité de pilotage, conformément aux dispositions de l'article 10 du cahier des charges technique annexé.

Le département se réserve la possibilité de ne pas verser la dotation financière accordée, ou d'en demander le remboursement si l'action des éducateurs de prévention ne correspond pas au cadre d'action décrit à l'article 1 de la présente ou aux dispositions précisées dans le cahier des charges annexé.

Cette décision fera l'objet d'une concertation préalable avec les représentants des Villes de Lanester, de Lorient et de Vannes, puis d'une notification écrite.

Article 9 : Responsabilité - assurances

Les activités exercées par les personnels prévus à l'article 4 sont placées sous la responsabilité exclusive de l'association de la Sauvegarde 56. À ce titre, celle-ci devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à couvrir sa propre responsabilité et de telle sorte que celles du département ou des Villes de Lanester, de Lorient et de Vannes, ne puissent être ni recherchées, ni même inquiétées.

Article 10 : Obligations diverses - impôts, taxes et cotisations

L'association de la Sauvegarde 56 se conformera aux prescriptions légales ou réglementaires relatives à l'exercice des activités exercées au titre de la présente convention.

Elle fera son affaire personnelle de toutes les taxes, redevances, cotisations ou charges présentes ou futures constituant ses obligations fiscales ou parafiscales, ainsi que des dettes contractées auprès de tiers, de telle sorte que ni le département ni les Villes de Lanester, de Lorient et de Vannes ne puissent être recherchés ou inquiétés.

Article 11 : Durée

La présente convention prend effet au 1^{er} janvier 2017 ; son terme est fixé au 31 décembre 2019 sauf dénonciation prévue à l'article 12 de la présente convention. Elle est renouvelable uniquement par décision expresse des parties.

D'un commun accord, les parties cosignataires se dégagent réciproquement à compter de la date d'effet de la présente convention, des obligations qui résultaient de leurs conventions antérieures conclues pour le même objet.

Article 12 : Modification et résiliation

Les parties cosignataires se réservent la possibilité de modifier la convention, en cours d'exécution, par voie d'avenant.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 13 : Élection de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, les parties cosignataires font élection de domicile en leur siège social respectif.

Article 14 : Recours

Tout litige dans l'exécution de la convention sera de la compétence du tribunal administratif de Rennes.

Fait à Vannes, le ...

Pour le département du Morbihan
Le Président du Conseil départemental

Pour la Ville de Lanester
Le Maire

Pour la ville de Lorient
Le Maire

Pour la ville de Vannes
Le Maire

Pour la Sauvegarde 56
Le Directeur Général

DECISION DU CONSEIL :

Mme JANIN : La prévention spécialisée intervient dans les différents quartiers de Lanester. La convention s'arrêtant fin décembre 2016, elle a donc été réétudiée en groupe de travail menée par le Conseil Départemental, la Sauvegarde 56 et les villes de Lanester et de Lorient. S'est ajoutée la ville de Vannes qui, auparavant, avait au niveau de la Prévention Spécialisée, des personnes qui dépendaient de la régie et aujourd'hui le Département a voulu unifier. Ce qui veut dire que nous avons 12 personnes du Département et 4 Educateurs par Commune. Nous n'avons rien perdu sur Lanester, c'était une de nos craintes. Lorsque nous connaissons le travail qu'ils accomplissent sur la Commune depuis 1999, c'est une de nos actions très

importantes dans nos quartiers. Nous pouvons dire que nos quartiers sont calmes, quoiqu'en en dise.

Mme Le Maire : Touchons du bois !

Mme JANIN : Si c'est le cas c'est grâce à tout le travail mené depuis toutes ces années. Nous réalisons donc une économie de 20 000 € sur un montant global de 50 000 €. C'est-à-dire qu'il a été demandé à l'Association Sauvegarde 56 de revoir leur organisation et d'essayer de mutualiser leurs moyens, à savoir de garder le même nombre de personnels éducatifs au niveau du Département aussi bien la direction et le secrétariat.

Mme Le Maire : Y a-t-il des questions ou des interventions sur ce bordereau ?

Mme LE MOEL-RAFLIK : En tant qu'élue avec une mission intitulée "Prévention Jeunesse", je souhaiterais revenir sur ce bordereau s'il vous plaît et compléter les propos de Michèle JANIN.

Au siècle dernier et plus précisément pendant la seconde guerre mondiale naissait ce concept de travail social qu'est la prévention spécialisée pour intervenir auprès des enfants des rues, abandonnés, orphelins. Elle intervient discrètement d'ailleurs au sein de nos quartiers lanestériens.

Aujourd'hui, la prévention spécialisée est davantage connue par l'action de proximité ce ceux qu'on appelle "des éducateurs de rue" ou lorsque l'on évoque l'action dans les quartiers.

En France, près de 350 associations interviennent auprès des jeunes, souvent par délégation des conseils départementaux qui portent les missions de protection de l'enfance et l'action sociale auprès des familles. La subvention accordée par la Ville de Lanester vient conforter leur présence sur notre territoire, notamment dans les quartiers ciblés dans la convention.

La prévention spécialisée repose sur des principes :

- de la libre adhésion des jeunes
- de garantie de l'anonymat
- et d'absence de mandat nominatif ou de protection

Même si 26 départements, certains réactionnaires et conservateurs dont les Alpes Maritimes viennent à supprimer ou diminuer drastiquement les moyens alloués à la prévention spécialisée, cela n'a pas été le choix du Département du Morbihan, de la ville de Lorient, et de Lanester. Au contraire, nous avons même été enviés puisqu'aujourd'hui il faut partager « le gâteau » avec Vannes.

Mme Le Maire : C'est contagieux !

Mme LE MOEL-RAFLIK : Nous avons contribué avec Michelle JANIN, et de Mme Le Maire également, lors de plusieurs réunions de travail sur les missions, le périmètre et le ciblage des quartiers. Les équipes sont présentes là où les difficultés sociales sont les plus importantes. Et aujourd'hui, pour faire le lien avec le débat d'orientations budgétaires, on peut dire que le revenu moyen par habitant sur certains de nos quartiers est quand même relativement bas.

Nous avons choisi à Lanester, aux côtés du Département, de maintenir l'action de la Sauvegarde du Morbihan sur nos quartiers car, qui de mieux placé qu'elle, pour repérer les jeunes en difficulté, la radicalisation de certains, que l'équipe d'éducateurs déjà présente sur la Commune depuis plusieurs années. Ils sont de véritables sentinelles et seront aussi je le souhaite à l'avenir face aux mutations numériques de véritables éducateurs de toile. Je vous invite donc à voter ce bordereau.

Mme Le Maire : Merci pour ces éclairages qui confirme la pertinence de cette action de la prévention spécialisée, en complémentarité avec d'autres actions bien sûr qui sont menées au niveau de notre service Jeunesse mais c'est une action spécifique d'éducateurs de rues et nous avons de la chance qu'ils soient sur notre territoire. Et ce n'est pas un hasard encore une fois, c'est notre volonté politique et là il s'agit de voter notre contribution annuelle de 50 000 euros pour 3 ans.

S'il n'y a pas d'autres interventions, nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXVII - VOTE DES TARIFS DES POMPES FUNEBRES POUR L'ANNEE 2017

Rapport de Mme DOUAY

Il est proposé d'appliquer pour 2017 une revalorisation de + 1,00 % sur les tarifs des Pompes funèbres municipales.

	2016 HT	2017 HT	2017 TTC
FOURNITURES (TVA 20 %)			
CERCUEILS SANS ACCESSOIRE			
PARISIEN TEINTE CIRE	369,44	373,13	447,8
PARISIEN CHENE MASSIF PASSY	488,51	493,39	592,1
PARISIEN CHENE MASSIF PLINE	620,06	626,26	751,5
PARISIEN CHENE MASSIF SULLY	773,02	780,75	936,9
CERCUEIL HORS GABARIT	1 427,86	1 442,14	1 730,6
TOMBEAU CHENE MASSIF RAINCY	1 089,93	1 100,83	1 321,0
TOMBEAU CHENE MASSIF AMSTERDAM	1 350,00	1 363,50	1 636,2
TOMBEAU LAQUE BLANC CLUNY	1 588,94	1 604,83	1 925,8
CERCUEILS ENFANTS	Prix courant	Prix courant	
CERCUEILS CREMATION			
PARISIEN 1ER PRIX	192,60	194,52	233,4
PARISIEN PEUPLIER CLAIR AIX	316,91	320,08	384,1
TOMBEAU AZAY	520,90	526,11	631,3
TOMBEAU LITZ	595,05	601,01	721,2
PARISIEN PLANOL	682,59	689,42	827,3
HORS GABARIT		466,67	560,0
URNES (TVA 20 %)			
Aluminium uni	47,77	48,24	57,9
Aluminium peinture	85,01	85,86	103,0
Urne carton	40,00	40,40	48,5
Urne laque	82,50	83,33	100,0
Urne Granit	131,74	133,06	159,7
Urne-immersion	82,50	83,33	100,0
Urne céramique	170,02	171,72	206,1

Urne Laiton	280,00	282,80	339,4
AUTRES FOURNITURES (TVA 20 %)			
Zinc cercueil adulte	371,55	375,26	450,3
" " enfant	186,47	188,33	226,0
cache vis laiton	1,76	1,77	2,1
cache vis crémation	1,14	1,15	1,4
Poignées enfant	8,58	8,67	10,4
Poignées laiton demi lune	28,36	28,64	34,4
Poignées crémation	10,68	10,79	12,9
Hublot (pour zinc parisien)	84,92	85,77	102,9
Trappe (pour cercueil parisien)	73,01	73,74	88,5
Plaque d'identification pour cercueil	35,20	35,55	42,7
Flambeau, palme	29,24	29,54	35,4
Croix Export laiton	39,05	39,44	47,3
Croix crémation	15,94	16,10	19,3
Croix enfant	29,24	29,54	35,4
Sels	9,81	9,90	11,9
Housse	48,68	49,17	59,0
Cuvette	22,06	22,29	26,7
Housse d'exhumation	133,77	135,11	162,1
Boite à cartes	18,56	18,75	22,5
CAPITONS (TVA 20 %)			
Satin broché ou imprimé à volant	101,00	102,01	122,4
Capiton Centoréa	153,21	154,74	185,7
Capiton Nymphéa	170,02	171,72	206,1
Capiton Hosta	191,27	193,18	231,8
Capiton Astelia	212,52	214,65	257,6
Capiton crémation	29,24	29,54	35,4
LES SERVICES (TVA 10 %)			
CONVOIS			
Convoi adulte (corbillard)	198,09	200,08	220,1
enfant	135,96	137,32	151,1
Convoi indigents			
adulte	99,04	100,03	110,0
enfant	67,49	68,17	75,0
TRANSPORT (TVA 10%)			
Transport avant mise en bière			
<i>a) horaires normaux (1)</i>			
adulte	119,10	120,29	132,3
enfant	57,16	57,74	63,5
<i>b) hors horaires normaux</i>			
adulte	186,78	188,64	207,5
enfant	93,39	94,33	103,8
Supplément déplacement hors commune (2), le km	1,31	1,33	1,5
Transport effectué par un prestataire extérieur			prix coutant
Transport après mise en bière			
par corbillard, le km	1,31	1,33	1,5

SERVICES (TVA 20 %)			
Forfait Maître de cérémonie + porteurs. Adulte	153,72	155,26	186,3
Forfait Maître de cérémonie + porteurs. Enfant	77,04	77,81	93,4
Forfait personnel crémation	75,00	75,75	90,9
véhicule porte-couronnes	70,04	70,74	84,9
Transport enfant mort-né au cimetière	28,54	28,82	34,6
Heure supplémentaire (si cérémonie supérieure à 3h00)	109,96	111,06	133,3
Prise en charge pour transport hors commune	34,67	35,02	42,0
Heure de porteur (transport hors heures normales) (1)	17,86	18,04	21,6
Démarches administratives	39,66	40,05	48,1
Frais de parution (prix coûtant public)			
SERVICES (20%) KERLETU - REFACTURES PRIX COUTANT			
Dépôt de corps en salon à Lorient Kerletu	prix coûtant	prix coûtant	
Location salle technique Lorient Kerletu horaires normaux*	prix coûtant	prix coûtant	
Hommage civil Lorient Kerletu (salle, sono, video, maître de cérémonie)	prix coûtant	prix coûtant	
Hommage civil Lorient Kerletu hors maître de cérémonie	prix coûtant	prix coûtant	
Recueillement civil Lorient Kerletu (salle d'hommage et sono)	prix coûtant	prix coûtant	
Taxe de crémation Lorient Kerletu cercueil>1m50	prix coûtant	prix coûtant	
Taxe de crémation Lorient Kerletu cercueil<=1m50	prix coûtant	prix coûtant	
Crémation cercueil bois tendre>1m50	prix coûtant	prix coûtant	
Crémation cercueil bois tendre>0,80 et <=1m50	prix coûtant	prix coûtant	
Crémation cercueil bois tendre<=0m80	prix coûtant	prix coûtant	
Crémation cercueil chêne	prix coûtant	prix coûtant	
Dispersion des cendres jardin du souvenir de Kerletu	prix coûtant	prix coûtant	
Frais de dossier Lorient Kerletu	prix coûtant	prix coûtant	
INHUMATIONS (TVA 20 %)			
Inhumation	115,21	116,36	139,6
Dépôt d'urne dans un columbarium ou jardin cinéraire	22,06	22,29	26,7
Dispersion des cendres	30,12	30,42	36,5
DIVERS (TVA 20 %)			
Registre de condoléances	13,13	13,26	15,9
Hommage civil	75,12	75,87	91,0
Location salle technique aux entreprises (3)	60,05	60,65	72,8
Prise en charge du défunt hors horaires normaux	50,00	50,50	60,6
Toilette adulte (3)	65,83	66,49	79,8
Toilette enfants (3)	32,92	33,25	39,9
Forfait table réfrigérante	59,48	60,08	72,1
location table les jours suivants	21,25	21,46	25,8
Soins de thanatopraxie	155,71	157,27	188,7
Soins de thanatopraxie hors horaires normaux	191,06	192,97	231,6
MISE EN BIÈRE (distincte de la levée du corps)			
a) semaine horaires normaux			
Cercueil bois adulte	51,13	51,64	62,0
" " enfant	24,16	24,40	29,3
Cercueil doublé zinc	59,54	60,13	72,2
b) au-delà des horaires normaux (1)			
dans les 2 premières heures	59,54	60,13	72,2
au-delà des 2 premières heures	X2	X2	X2
dimanches et jours fériés	X3	X3	X3

(1) du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30. Le samedi

de 9 h à 12 h.

- (2) transports sur Lanester et entre l'hôpital du Scorff et Lanester
- (3) majoration de 50% en dehors des horaires normaux (1)

La Commission Citoyenneté du 7 décembre 2016 a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ?

3 votes contre (MM. RISSEL. LE BOEDEC. M. SCHEUER)

Qui sont ceux qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas.

Bordereau adopté à la majorité.

XXVIII – VOTE DES TARIFS DU CIMETIERE POUR L'ANNEE 2017

Rapport de M.

Il est proposé d'appliquer pour 2017 une revalorisation de + 1,00 % sur les tarifs du cimetière.

Concessions dans les cimetières	2015	2016	2017
Pleines terres - 15 ans 2 m²			
1ère demande & renouvellement	163	165	166
Caveaux - 30 ans - 1ère demande et renouvellement			
2m ²	406	410	414
3m ²	609	615	621
le m ² supplémentaire	259	262	265
Caveaux - 50 ans - 1ère demande et renouvellement			
2m ²	830	838	846
3m ²	1 250	1 262	1 275
le m ² supplémentaire	512	518	523
100 ans - m² supplémentaire	904	913	922
Perpétuelle - m² supplémentaire	2 967	2 997	3 027
Case de colombarium			
10 ans - 1ère demande	377	380	384
10 ans - renouvellement	207	209	211
30 ans - 1ère demande	791	799	807
30 ans - renouvellement	621	627	633

changement de plaque	170	172	173
Jardin cinéraire			
10 ans - 1ère demande & renouvellement	256	259	261
30 ans - 1ère demande	768	776	783
30 ans - renouvellement	768	776	783
Autres	2015	2016	2017
Dépositaire			
Séjour cercueil ou reliquaire / jour <i>gratuit en attente des inhumations pleine terre pendant la période de la Toussaint</i>	15	15	15
Taxe d'inhumation cercueil	61	61	62
Taxe d'inhumation urne	26	26	26
Taxe d'inhumation reliquaire	61	61	62

Cession des caveaux	2015	2016	2017
1 place	389	393	397
2 places	484	489	494
3 places profondeur	642	648	654
4 places	652	658	665
6 places	862	871	880

La Commission Citoyenneté du 7 décembre 2016 a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ?

3 votes contre (MM. RISSEL. LE BOEDEC. M. SCHEUER)

Qui sont ceux qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas.

Bordereau adopté à la majorité.

XXIX – VOTE DES TARIFS DE LA CHAMBRE FUNERAIRE POUR L'ANNEE 2017

Rapport de Mme DOUAY

Il est proposé d'appliquer pour 2017 une revalorisation de + 1,00 % sur les tarifs de la

chambre funéraire.

	2016 HT	2017 HT	2017 TTC
Prise en charge du corps, dépôt et premier jour d'exposition	65,83	66,49	79,8
Jour supplémentaire d'exposition (toute journée commencée est due en entier)	48,85	49,33	59,2
Dépôt de corps sans exposition par jour	35,02	35,37	42,4

La Commission Citoyenneté du 7 décembre 2016 a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ?

3 votes contre (MM. RISSEL. LE BOEDEC. M. SCHEUER)

Qui sont ceux qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas.

Bordereau adopté à la majorité.

XXX – VALIDATION DES RESULTATS DU BUDGET PARTICIPATIF 2016

Mme Le Maire : Michelle a dû sûrement écouter avec intérêt et attention les propositions lors des interventions sur les orientations budgétaires. Nous en avons entendu 2 notamment, allant dans le même sens, à savoir d'un élargissement de l'enveloppe. Je pense que l'Observatoire a dû réfléchir sur le sujet ?

Mme JANIN : Nous n'en avons pas encore discuté. Nous présentons d'abord au conseil municipal de ce soir les résultats que vous connaissez certainement déjà. L'Observatoire de la Démocratie Participative s'est réuni samedi dernier pour en faire une 1^{ère} évaluation. Les 9 porteurs de projets étaient invités à cette réunion. De ce fait, nos échanges ont été très intéressants. Le montant octroyé n'a pas été discuté. Je dirais que ce n'était pas le lieu ni le moment de le faire, même si je suis très contente d'entendre que certains groupes seraient d'accord pour augmenter le budget proposé. Je n'aurais même pas osé y penser. Nous en reparlerons certainement.

Le bordereau est donc le suivant :

L'expérimentation d'un dispositif de Budget participatif en 2016 est désormais achevée. Les principaux chiffres de participation sont les suivants :

- Phase 1 : 97 idées proposées par les Lanestériens, dont 66 jugées recevables. Plus de 600 nouveaux inscrits sur la plateforme en ligne. 254 commentaires, 2667 votes (j'aime / j'aime pas).

Mme JANIN : Ce que nous pouvons dire, c'est que cette idée a été très bien suivie.

- Phase 2 : 57 idées présentées lors du Forum des projets le 25 juin (9 non présentées car déjà en cours ou en réflexion par ailleurs) – 120 participants à la réunion.
- Phase 3 : 10 projets instruits par les services de la Ville.

Mme JANIN : Un projet n'a pas pu être retenu puisqu'il relevait de la compétence non pas de la Ville mais de la Région, et entre autre de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

- Phase 4 : 9 projets soumis au vote. 1 090 votants (798 sur Internet entre le lundi 14 et le samedi 19 novembre

Mme JANIN : La moyenne d'âge des personnes ayant participé était de 45 ans.

- et 292 personnes le samedi 19 novembre physiquement au sein du bureau de vote installé à l'Hôtel de ville).

Mme JANIN : Et la moyenne d'âge des personnes ayant participé à ce vote installé à l'Hôtel de Ville était de l'ordre de 65-70 ans. D'où l'importance d'avoir ces deux modes de vote pour couvrir le plus grand nombre de citoyens possibles.

Rappel du mode de calcul des résultats :

- Les résultats du vote ouvert à tous de la semaine dernière comptent pour 2/3 des résultats
- Un vote a été organisé spécialement pour les 9 porteurs de projet, après échanges lors de 2 réunions, discussions sur les projets et sur les « critères de choix » qui devaient prévaloir, ainsi qu'avec l'interdiction de voter pour son propre projet. Ce vote compte pour 1/3 du résultat final.

L'ensemble des votes dépouillés et le calcul réalisé font apparaitre le résultat final suivant :

Ordre d'arrivée	Projet	Nombre de points (sur 1 000)	Montant	Reste dans l'enveloppe
1	Projet 1 : Création d'une signalétique pour le chemin piétonnier vers Saint-Niau	146	5 000 €	95 000 €
2	Projet 7 : Création d'un parcours intergénérationnel ouvert et accessible	143	40 000 €	55 000 €
3	Projet 6 : Création d'une aire de	134	50 000 €	5 000 €

	jeu pour les tout-petits au Parc du Plessis			
4	Projet 4 : Installation d'une structure sportive de plein air	133	50 000 €	
5	Projet 2 : Réfection du terrain à bosses du Rohu	126	20 000 €	
6	Projet 8 : Installation d'un ponton flottant sur le Blavet	93	70 000 €	
7	Projet 9 : Réfection du Monument aux Morts	85	6 000 €	
8	Projet 3 : Réhabilitation du jardin public Rue Corneille	77	20 000 €	
9	Projet 5 : Création d'une rampe d'accès au Scorff	65	50 000 €	

Les trois premiers projets dans l'ordre d'arrivée consomment ainsi 95 000 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Citoyenneté du 7 décembre 2016,

Il est demandé au Conseil Municipal de valider la mise en œuvre en 2017 des trois projets lauréats, ainsi que le renouvellement du dispositif à partir de 2017.

DECISION DU CONSEIL :

Mme JANIN : Je peux vous dire que cette nouvelle formule a permis de créer un nouvel élan sur la Commune, une reconnaissance de l'habitant, de son pouvoir d'agir, de sa possibilité d'être capable de proposer des projets (qui étaient dans les cartons pour certains). Et en même temps tout cela a été stimulant aussi pour nous, Elu(es), de voir toutes les propositions reçues.

Mme Le Maire : Belle histoire. Merci Michelle pour cette présentation chaleureuse et passionnée et cela le mérite. Ce qu'il y a de bien, c'est qu'il y a une suite. Nous inscrivons déjà le principe d'un budget participatif pour 2018 du coup, qui sera préparé bien sûr en 2017. Et concernant son montant, nous aurons certainement l'occasion d'y revenir. Des interventions sur ce bordereau ?

M. BERNARD : J'ai eu la chance de participer samedi dernier à la réunion de bilan dont parlait Michèle. Personnellement je me réjouis beaucoup au titre du numérique participatif justement. Nous avons pu voir l'impact de ce nouvel outil sur ce nouveau projet, dans la diversité des Lanestériennes et Lanestériens que nous avons pu toucher. Nous avons le voir samedi avec Guillaume Petit qui nous suit et qui est notre caution scientifique au niveau de l'Observatoire, qui a pu présenter de manière assez détaillée comment nous avons pu toucher un public que nous avons du mal à toucher aujourd'hui dans nos formats classiques (les trentenaires, les quadras, etc...), avec un détail par heure de vote et du coût du rythme de la journée de voir comment ces nouveaux outils nous permettent de monter en puissance sur la participation des habitants. Du coup j'apprends, en même temps que vous la proposition d'augmenter le budget, cela va dans ce sens et dans la dynamique que nous avons pu constater samedi matin. De voir aussi l'engouement des porteurs de projets à s'attacher à l'évolution pourquoi pas du règlement. Certains réagissaient sur des points de vote, c'est vrai qu'il y a des points de vue sur cet aspect. Nous essayons les plâtres, nous essayons, mais au moins nous

avançons. Nous sommes innovants sur ces questions. C'est si nous ne le faisons pas que nous serions en régression. Donc une aventure et espérons, si nous avons la même progression ou même en terme de fréquentation un impact sur la présentation du budget présenté en novembre dernier où nous passons de 15 l'année dernière à 90 personnes dans la salle, notamment avec cette attente, si nous suivons cette même logique, cela voudra dire que nous serons 500 personnes l'année prochaine !

Mme Le Maire : C'est bien, la salle Quai 9 sera ouverte à cette époque !

M. BERNARD : Nous aurons donc de la place ! Mais d'un point de vue au moins du numérique participatif il faudra voir si nous arriverons à suivre le côté exponentiel mais cela je n'en doute pas !

Mme Le Maire : C'est le défi à relever. Merci Nicolas. D'autres interventions ?

M. FLEGEAU : La réalisation de ce premier budget participatif à Lanester mérite, pour le Groupe Socialiste, d'être soulignée. A l'instar de grandes villes dirigées par la gauche, comme par exemple Paris, Metz et plus proche de nous Rennes et Nantes, la mise en œuvre d'un budget participatif dans notre commune apparaît comme un outil pertinent pour mettre en œuvre une participation concrète à la démocratie locale.

Parmi tous les dispositifs expérimentés à Lanester ces dernières années, on peut même considérer que c'est là une des concrétisations les plus abouties de la démocratie participative. Cette première est une réussite et a permis de lancer une dynamique qui ne pourra que se développer les prochaines années.

Quelques points de vigilances sont à noter cependant. Tout d'abord la participation : 1090 participants pour un corps électoral de 16500 inscrits, auquel se rajoute dans notre cas particulier les jeunes Lanestériens de 10 à 18 ans, cela reste plutôt faible. Cela interroge notre communication autour de cet évènement et sur notre capacité à faire adhérer la population à cette initiative.

Ensuite, la moyenne d'âge élevée des participants (64 % ont plus de 46 ans et la moitié ont plus de 56 ans). Il faudra trouver le moyen d'intéresser les plus jeunes à ce dispositif, sous peine de le voir se scléroser rapidement. Il faudra mieux les informer au travers de l'espace jeune, des écoles, des collèges, des lycées. La participation des jeunes, c'est un challenge qu'il nous appartient de relever sur ce type de projet pour les intéresser à la vie publique.

Par ailleurs on a noté la mobilisation du conseil municipal des enfants sur cette consultation. Nous proposons que le conseil municipal des enfants puisse disposer d'un budget d'investissement dédié, pourquoi pas ? En particulier si l'on retient la proposition faite par Alain l'Hénoret tout à l'heure d'augmenter le budget participatif. Nous pourrions y dédier une partie du budget d'investissement pour des projets issus du conseil municipal des enfants, en liaison avec les écoles. Ceci initialisera une dynamique supplémentaire en suscitant l'adhésion des plus jeunes. Rendez vous l'an prochain pour une deuxième édition du budget participatif que nous attendons avec impatience.

Dernier point, je tiens à saluer tous les porteurs de projet pour leur investissement, nous l'avons rappelé en commission mais c'était un investissement assez lourd et qui a duré un certain temps, et saluer aussi le travail du service citoyenneté qui a mis tout cela en musique, et cela a été vraiment une très belle réussite.

Mme Le Maire : Oui, tout à fait. D'autres interventions ?

M. LE MAUR : Je tenais également à souligner le travail et cette belle 1^{ère} expérience du

budget participatif qui va déboucher par la concrétisation de plusieurs projets, en particulier en mettant le zoom sur un projet porté par les jeunes du conseil municipal des enfants qui se sont investis et élaborés leur projet. Je les ai accompagnés personnellement dans leur démarche avec la collaboration de Gilles Quéric du service Loisirs Enfance. C'est vrai que c'est une belle initiative. Ils sont tellement motivés qu'ils se représenteront pour de nouveaux projets l'année prochaine. Mais je tenais à souligner ce travail intergénérationnel car les « petits » du conseil municipal des enfants ont proposé leur projet auprès des anciens combattants. L'an prochain nous compterons certainement plus de projets, peut-être encore plus innovants et cela permettra de motiver encore plus puisque nous avons validé plusieurs projets qui vont être réalisés. Pour les lanestériens c'est se dire que nous avons mis en place un système qui va aboutir et qui sera concret.

Mme Le Maire : Merci. D'autres interventions sur cette question ?

M. LE GAL : Il est vrai qu'au regard du corps électoral, le nombre de votants peut paraître faible, j'en conviens. En fait nous avons lancé cette consultation aussi dans les conditions d'une 1^{ère} expérience. Je pense que plus de 1 000 participants, c'est quand même plutôt une belle réussite pour une première en la matière. J'aurais tendance à dire que lorsque nous observions certains porteurs de projets, nous étions rassurés sur la démarche, notamment les anciens combattants qui ont eu une approche pro-active auprès des habitants. Je veux aussi dire que c'est une belle bouffée de fraîcheur même si l'âge était un peu élevé. C'est une réussite et je pense que nous sommes nombreux autour de cette table à souhaiter que cette belle organisation de démocratie locale continue et perdure. En tous les cas je me réjouis qu'autant de personnes se soient mobilisées et que l'on puisse en avoir encore plus l'année prochaine. Il faut savoir également qu'il ne faisait pas très beau le week-end en question et qu'il fallait faire l'effort de se déplacer en Mairie un samedi !

Mme Le Maire : Des réponses peut-être par rapport à tout ce qui vient d'être dit ?

M. BERNARD : Juste une précision sur les chiffres, sur notre commune, nous avons comptabilisé 1 092 votes. Par exemple à Paris ils ont eu 92 000 votes entre le budget participatif et le budget écoles. Il faut ramener cela à l'échelle et par rapport à la population totale, nous arrivons à peu près sur le même pourcentage en tous les cas au niveau de la participation. Cela ne veut pas dire qu'il faut s'en contenter. Idem sur la répartition des âges. C'est vrai que c'est un premier pas, nous avons encore une partie âgée. Par contre nous avons réussi à intéresser les trentenaires et les quadras et cela me parle. C'est vraiment encourageant.

Mme Le Maire : Alors quelques éléments de réponse avec Michelle ?

Mme JANIN : Ce que je voulais dire au niveau participation, nous n'en attendions pas autant. J'entends votre comparaison avec Paris mais que cela soit aussi à Rennes, nous connaissons vraiment un très bon pourcentage. Je dirais que depuis que nous faisons de la concertation, nous sommes montés en puissance. Je crois que c'est un point tout à fait positif, même si, quand nous en parlons autour de nous, nous nous apercevons qu'il y a encore des personnes qui ne connaissent pas cette possibilité. Déjà les porteurs de projets qui se sont inscrits cette année ont bien l'intention d'en parler autour d'eux et cela va pouvoir monter en puissance. Personnellement ce qui m'a plu dans ce projet porté par les habitants, c'est tout ce que cela a apporté au sein de certaines structures. Je pense entre autre à l'EPHAD Le Coutaller où là vraiment les personnes âgées se sont vraiment investies au-delà de ce que leurs propres familles voulaient. D'ailleurs leur animateur a su travailler avec eux, a su les intéresser et cela

a été un moment de vie particulier.

Ce nouveau dispositif a intéressé d'autres villes, même si elles ne sont pas si nombreuses que cela, puisque Damien Fournel, Directeur de la Citoyenneté et Marie-Noëlle Guyomarch, sont allés le présenter à l'Université Rennes II.

Mme Le Maire : Merci. Plus d'autres interventions ? Je crois que nous avons déjà hâte à l'édition suivante. Comme Michèle vient de le dire, cette initiative contribue à l'attractivité de Lanester, c'est-à-dire fait parler de la Commune. C'est vraiment gagnant-gagnant. C'est une belle histoire, une belle aventure. C'est un outil pertinent et très abouti. Une belle dynamique, un moment de vie. Merci en tous les cas pour cette passion partagée sur le pouvoir d'agir. Néanmoins nous allons voter sur les 3 projets. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXXI – AIDE A L'ENCADREMENT ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapport de Mme ANNIC

La Ville, en concertation avec l'Office Municipal des Sports, a engagé une réflexion destinée à harmoniser les dispositifs d'aide à l'encadrement existants (Fonds pour la Promotion du Sport – aide à l'encadrement, mise à disposition d'animateurs municipaux, subventions de compensation des mises à disposition ayant pris fin)

La nouvelle attribution des aides a été définie sur la base de différents critères :

- Effectifs dans les catégories moins de 18 ans
- Niveau de pratique des adultes
- Qualification de l'encadrement
- Valorisation de l'intervention des bénévoles

La période prise en compte va du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016.

1 - Enfants Du Plessis, compensation de 19 h d'encadrement par semaine, soit 4 560 €

2- Foyer Laïque de Lanester

- **Poste administratif** : 15 879 €

- **Section Badminton**, compensation de 14h d'encadrement par semaine, soit 3 360 €

- **Section Basket**, compensation de 15h d'encadrement par semaine, soit 3 600 €

- **Section Boxe Française**, compensation de 9 h d'encadrement par semaine, soit 2 160 €

- **Section Judo**, compensation de 14h d'encadrement par semaine, soit 3 360 €

- **Section Tennis**, compensation de 32h d'encadrement par semaine, soit 7 680 €

- **Section Tennis de Table**, compensation de 11h d'encadrement par semaine, soit 2 640 €

- **Section Voile**, compensation de 7 h d'encadrement par semaine, soit 1 680 €

3 – Lanester Canoé Kayak Club, compensation de 9 h d'encadrement par semaine,

soit 2 160 €

4 – Lanester Gymnastique, compensation de 36 h d'encadrement par semaine, soit 8 640 €

5 – Lanester Handball, compensation de 32 h d'encadrement par semaine, soit 7 680 €

6 – Société Hippique de Lanester, compensation de 7 h d'encadrement par semaine, soit 1 680 €

Ces dépenses seront prélevées sur les crédits prévus à cet effet, **nature 6574, fonction 40**

La commission chargée des Affaires Sportives réunie le 6 décembre 2016 a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Des interventions sur ce bordereau ? Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXXII – HALTE-NAUTIQUE DE ST-GUENAEL – BAREME N° 35 – TARIFS 2017

Rapport de Mme LE MOËL-RAFLIK

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'application des tarifs suivants pour l'année 2017.

Une augmentation de 1 % est appliquée aux tarifs 2016.

	TARIFS 2016		TARIFS 2016	
	HT	TTC	HT	TTC
REDEVANCE ANNUELLE				
Mouillages < 6,5 m	176,35 €	211,62 €	178,11 €	213,77€
Mouillages 6,5m <...< 8,5 m	217,12 €	260,54 €	219,29 €	263,14€
Mouillages 8,5m <...< 10,5 m	257,81 €	309,37€	260,39 €	312,46€
REDEVANCE MENSUELLE HIVERNAGE				
Mouillages < 6,5 m	70,69 €	84,82 €	71,40 €	85,67€
Mouillages 6,5m <...< 8,5 m	86,91 €	104,29 €	87,78€	105,33€
Mouillages 8,5m <...<10,5 m	103,15 €	123,78 €	104,18€	125,02€
REDEVANCE JOURNALIERE PASSAGE				
Mouillages < 6,5 m	17,63 €	21,15 €	17,80€	21,36€
Mouillages 6,5m <...< 8,5 m	23,92 €	28,75 €	24,16€	29,04€
Mouillages 8,5m <...< 10,5 m	30,01 €	36,02 €	30,31€	36,38€

Les recettes seront inscrites au compte 706 du budget de la Halte Nautique.

La commission chargée des Affaires Sportives réunie le 6 décembre 2016 a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ?

Mme LE MOEL-RAFLIK : Simplement rappeler que l'année dernière nous avons procédé à une augmentation de 5 % et que du coup cette année, la Commission ne propose que 1 % pour cette année. Et que nous restons très concurrentiels sur le secteur.

Mme Le Maire : S'il n'y a pas d'interventions, nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ?
Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXXIII – PISCINE – TARIFS 2017

Mme Le Maire : Ce bordereau nous permet de parler du rendez-vous qui est prévu demain soir pour ceux et celles qui le souhaitent.

M MAHE : Au vu de ces derniers bordereaux, je serais tenté de dire ce soir que nous réalisons de beaux projets sur la Commune (Quai 9, conseil participatif, piscine...)

Mme Le Maire : C'est vrai, et cela se voit en plus ! C'est cela qui est bien !

M. MAHE donne lecture du bordereau :

La piscine Aqualane's ouvre ses portes le 26 décembre prochain après une période de travaux de 9 mois.

Dans le cadre de la délégation de service public, la Ville finance l'utilisation de l'équipement pour les scolaires et les centres de loisirs.

Le planning d'utilisation de ces créneaux est réalisé par la Ville en concertation avec les écoles et structures éducatives de Lanester.

Les créneaux vacants sont ensuite mis à disposition d'écoles extérieures, avec facturation.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'application des tarifs suivants pour l'utilisation de la piscine pendant les horaires scolaires par les établissements de l'extérieur.

	Tarif par personne
Durée	2017

	€
Pour ½ heure	1,50
Pour ¾ d'heure	2.25
Pour une heure	3,00

Les recettes seront inscrites Nature 70631, Fonction 413.

La commission chargée des Affaires Sportives réunie le 6 décembre 2016 a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

M. MAHE : La refonte de la piscine à coût maîtrisé permet outre sa nouvelle attractivité de maintenir un tarif avantageux au profit de tous les lanestériens. Nos écoles et nos associations pourront largement en profiter. Pour information, elle sera ouverte au public en après-midi du 27 au 30 décembre de 15 à 21 h.

Les Elus sont conviés ce vendredi 16 à découvrir les lieux et de ne pas oublier leur nécessaire de bain !

Et autrement pour les plus frileux, je leur conseille de se rendre sur le site Web, ouvert à cette occasion : www.piscine-lanester.fr

Nous pouvons constater que les tarifs ont peu augmenté. Ceci est un point avantageux. C'est vrai que ce nouvel équipement va nous apporter des perspectives pour l'avenir puisqu'il va apporter beaucoup plus d'attractivité et sera ouvert aux plus grands nombres.

Mme Le Maire : Merci. Des questions ?

Mme GALLAND : Je voulais compléter en ajoutant que grâce à la rénovation, les personnes handicapées pourront y accéder ce qui n'était pas le cas précédemment. Une visite des membres de la Commission Communale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées (CCAPH) est prévue mais la date n'est pas encore fixée.

Mme Le Maire : D'autres interventions ?

Mme ANNIC : Nous avons donc validé la délégation de service public pour 16 ans. Nous repartons avec un outil comme neuf, pour 2,5 millions d'investissements HT. Avec un raccordement au réseau de chaleur bois. Il a été fait état tout à l'heure de la subvention importante mais il faut savoir qu'il faut compter aussi la réservation des créneaux d'heure, soit 40 h environ par semaine pour l'année scolaire pour l'apprentissage et la pratique de la natation. C'était un des points importants du cahier des charges qui concerne tous les élèves des établissements d'enseignement maternel, primaires, secondaires et supérieurs de la Commune. 200 h sont mises à disposition de l'ensemble des clubs sportifs et centres de loisirs en dehors des créneaux scolaires. Les tarifs sont vraiment très concurrentiels car lors de l'étude de la délégation de service public, nous avons demandé à ce que les tarifs n'augmentent pas. Ce à quoi la Société Chanard nous a suivi. Elle nous propose un panel d'activités supplémentaires (aquabike, aquaphobie, ...) que je vous invite à découvrir sur leur site Web et sur facebook. Beaucoup d'autres activités auront lieu également dans le petit

bassin qui a complètement été réaménagé pour accueillir les enfants différemment avec plus de sécurité. L'arrivée du tobogan ne se fera plus à cet endroit. Vous pourrez y voir aussi un espace balnéo, que nous pourrions dire réservé aux femmes !

Mme COCHE : Ce n'est pas mixte ?

Rires dans la salle.

Mme ANNIC : Je rigole, si ce sera mixte.

Mme Le Maire : C'était pour voir si tout le monde suivait !

Mme ANNIC : Et je remarque qu'il n'y en a qu'une qui suit ! Et autre point essentiel, c'est toute la partie concernant le handicap visuel et moteur entre autre. Tout l'équipement a donc été adapté pour les personnes handicapées, notamment elles pourront y trouver notamment pour le handicap moteur, il est prévu un chariot qui leur permettra d'aller vers le bassin. Comme vous l'ont indiqué le Maire et Eric Mahé, je vous invite à nous rejoindre demain soir à 18 h pour visiter ce nouvel équipement.

Mme Le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXXIV – CONVENTION VILLE DE LANESTER/COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE

Rapport de Mme HEMON

Le Comité Régional de Gymnastique a sollicité la Ville pour l'acquisition en co-financement d'un praticable dynamique à ressorts, pour permettre aux jeunes gymnastes d'évoluer dans les meilleures conditions et ainsi d'optimiser leurs performances.

Les modalités d'acquisition de cet équipement ont été formalisées dans une convention.

La commission chargée des Affaires Sportives réunie le 6 décembre 2016 a émis un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL :

Mme HEMON : C'est un praticable qui doit arriver dans les prochains jours.

Mme ANNIC : Il s'agit d'un travail d'une année avec le Comité Régional de Gymnastique concernant les gymnastes de haut niveau, même si aujourd'hui nous nous sommes aperçus que le niveau de base est obligé de pratiquer sur ce nouveau matériel (praticable : appareil permettant de réaliser des pirouettes). Nous n'avions pas le choix, il fallait donc investir pour en acquérir un neuf qui coûte quand même 46 000 €. Aujourd'hui nous avons pu grâce à nos bonnes relations avec le Comité Régional de Gymnastique réaliser un co-financement. Le Conseil Régional participe également et du coup c'est une location-achat au bout de 3 ans, il appartiendra à la ville de Lanester. Le Comité Régional le rétrocèdera à la Commune. Nous allons également réaliser une demande de subvention complémentaire auprès du Département.

Mme Le Maire : Donc un montage financier intelligent. Donc à suivre. D'autres

interventions ?

Mme HEMON : Et l'ancien praticable pourra être vendu à une autre collectivité.

Mme Le Maire : Décidément l'achat de ce nouveau matériel va finir par nous rapporter des moyens financiers ! L'important c'est qu'en matière de gymnastique, il compte dans l'intérêt des sportifs. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

**XXXV – ARCHIVES MUNICIPALES – PROGRAMMATION DE RESTAURATION –
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN
ET A LA DRAC BRETAGNE POUR L'ANNEE 2017**

Rapport de Mme PEYRE

En raison de son histoire, Lanester est peu pourvu en sites et objets classés. Toutefois depuis la loi de séparation de l'église et de l'Etat de 1905 et la scission d'avec Caudan, la ville de Lanester est devenue propriétaire des objets situés dans deux des trois chapelles de son territoire.

En 1998 et 1999, trois opérations de restauration ont été réalisées sur les objets de la chapelle de Saint-Guénaël, les deux bateaux ex-votos (fin XIX^{ème} - début XX^{ème} siècle) ainsi que le calice et la patène datant de 1650.

Il s'agit à présent de poursuivre la sauvegarde du patrimoine historique communal par la restauration de 8 statues en bois polychromes classées monuments historiques ou inscrites à l'inventaire supplémentaire et situées dans ces deux chapelles.

Préconisées par le Conservateur départemental du patrimoine mobilier, ces opérations peuvent faire l'objet de subventions du Département et de l'Etat.

Trois opérations sont à prévoir :

- ✓ **Traitement par anoxie dynamique de l'ensemble des statues**
- ✓ **Etude de la polychromie des 2 statues de Saint Guénaël et de la statue de Saint Yves de la chapelle du Resto**
Inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis le 30 janvier 1978 (St Yves du Resto) et depuis le 26 juin 1984 (St Guénaël), ces statues n'ont jamais été restaurées par des professionnels. Saint Yves semble dans son état initial quoiqu'ayant perdu ses bras lors des bombardements de 1944. Les 2 statues de Saint Guénaël souffrent de repeints à l'aide de produits non adaptés, probablement réalisés par un paroissien « attentif » il y a quelques décennies.
Une étude de la polychromie des couches inférieures permettraient de découvrir leur histoire (elles datent du XVI^{ème} et du XVIII^{ème}) et d'évaluer la restauration à entreprendre dans un deuxième temps (quelles couches de peinture retirer).
- ✓ **La préservation de dégradation ou de vol des statues**

Vu l'avis favorable émis par les membres de la commission culture, le 1^{er} décembre dernier,

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à présenter des demandes de

subvention auprès :

- ✓ **du Conseil Départemental du Morbihan**
- ✓ **de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, représentante du Ministère de la Culture et de la Communication.**

Les recettes seront inscrites au Budget de la Ville en recettes d'investissement (fonction 323–natures 1323 et 1321).

DECISION DU CONSEIL

Mme Le Maire : Des interventions sur ce bordereau ?

M. IZAR : Vous venez de parler de la chapelle de St-Guénaël qui est magnifique mais ce qui est dommage, c'est qu'elle est tout le temps fermée ! Cathy Douay habite à côté, elle pourrait peut-être avoir les clés ?

Rires dans la salle.

Mme Le Maire : Vous habitez par là aussi il me semble !

Mme PEYRE : Elle n'est pas tout le temps fermée, vous pouvez en parler à l'Association des Amis de la Chapelle de St-Guénaël.

Mme DOUAY : D'autres retraités habitent aussi à Saint-Guénaël !

M. IZAR : Elle n'est ouverte que 3 fois par an.

Mme Le Maire : Il faudrait demander à la paroisse pour trouver un arrangement.

Mme PEYRE : Comme je vous le disais, l'Association de St-Guénaël s'y investit beaucoup et suit son entretien. Elle est petite mais il faut continuer les mises aux normes, continuer les travaux à sa sauvegarde.

Mme Le Maire : C'est la culture dans les murs et hors les murs. D'ailleurs il me semble qu'un concert a déjà été organisé à Locunel ?

Mme PEYRE : Oui, tout à fait.

Mme COCHE : Il y a déjà eu des concerts à la chapelle de St-Guénaël.

Mme RISSEL : Juste pour compléter les propos de Mireille par le fait que de restaurer ces statuts permettra de les sceller plus correctement et peut-être d'ouvrir la chapelle plus souvent pour que tout le monde puisse en profiter. C'est peut-être pour éviter les vols que ces chapelles ne sont pas tout le temps ouvertes.

Mme Le Maire : Tout à fait. Sur le vote, je mets le bordereau aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXXVI - MEDIATHEQUE ELSA TRIOLET – CREATION D'UN NOUVEAU SERVICE D'AUTOMATES DE PRET RIFD - DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC BRETAGNE – 2017

Rapport de Mme PEYRE

La Ville de Lanester poursuit le projet de ré-informatisation de la médiathèque Elsa Triolet, pour lequel une subvention de 6 074 € HT a été attribuée par la DRAC Bretagne en 2014. La première tranche de cette ré-informatisation, correspondant au renouvellement du matériel informatique, a été réalisée en octobre 2014.

Au titre de l'exercice 2015 dans le cadre de ce même projet, les logiciels indispensables au bon fonctionnement de cet équipement culturel ont été renouvelés (SIGB + Portail). Cette opération a également bénéficié d'une aide de l'Etat d'un montant de 5 587 € HT.

Dans la logique de la ré-informatisation de la médiathèque, l'installation d'un nouveau service aux usagers qui intègre la connectique (RFID et automates de prêt), peut être mis en place. Le coût total prévu pour l'équipement en RFID et automates de prêt est de 83 333,33 € HT, soit 100 000 € TTC comprenant trois composants (un marqueur ou *tag* avec puce pour transmettre les données par fréquence radio, une platine connectée aux postes informatiques du SIGB et aux stations de prêt/retour, des portiques antivols disposés aux accès des espaces publics).

Cet équipement peut faire l'objet d'une subvention de l'Etat par le biais de la DRAC Bretagne au titre des opérations ayant pour objet la création de services aux usagers intégrant la connectique à hauteur de 20% du coût total HT soit 16 666,67 € HT. En ce sens, il est proposé de déposer, en décembre 2016, une lettre d'intention auprès de la DRAC Bretagne en vue de solliciter une aide de l'Etat pour la création de ce nouveau service aux usagers de la médiathèque Elsa Triolet de Lanester.

Vu l'avis favorable émis par les membres de la commission culture, le 1^{er} décembre dernier,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- ✓ **d'autoriser le Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, représentant le Ministère de la Culture et de la Communication, l'attribution d'une subvention maximale susceptible d'être allouée dans le cadre de ce projet.**

La recette sera inscrite au Budget de la Ville en recettes d'investissement (nature 1321, fonction 321).

DECISION DU CONSEIL

Mme Le Maire : Y a-t-il des interventions sur ce bordereau ? Il n'y en a pas. Nous votons. Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

XXXVII – ACQUISITION D'ŒUVRES – EXPOSITION D'ERIC COURTET**Rapport de Mme DUMONT**

Dans le cadre de l'exposition intitulée « Y revenir » d'Éric Courtet intervenue, dans la Galerie La Rotonde, entre octobre et novembre dernier, il est proposé d'acquérir deux œuvres présentées à savoir ;

- ▶ *Le linge rouge*
- ▶ *Le jardin*

Chaque photographie encadrée est un sténopé numérique (2016), d'une valeur de 175 € TTC, soit un montant total de 350 € TTC.

Les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 2161, Fonction 33 du budget.

Vu l'avis favorable des membres de la commission culture du 1^{er} décembre 2016.

DECISION DU CONSEIL :

Mme DUMONT : Eric COURTET a grandi sur notre Commune qui voulait par le biais d'une technique photographique qui s'appelle « le sténopé ». Il s'agit d'un système qui permet d'avoir un flouté qui lui permettrait d'aborder ces souvenirs. Pour la découvrir il fallait voir l'exposition. De même que l'exposition était faite de telle manière qu'il a abordé des souvenirs intérieurs et extérieurs, il y avait donc toute une partie de tableaux sur la vision externe de Lanester et l'autre beaucoup plus intimiste. Ces toiles étaient installées par groupe. J'ajoute que pendant ces 2 mois se sont déroulés des temps de médiation culturelle avec des classes de collège. Cet artiste les a accueillis, les collégiens ont commenté ses œuvres et il a également organisé un samedi matin un temps de lecture de textes à la Médiathèque.

Mme Le Maire : C'est joli de terminer par un bordereau culturel.

Mme DUMONT : Et poétique !

Mme PEYRE : Et toujours dans le cadre du soutien aux artistes locaux.

Mme DUMONT : Soutien aux artistes locaux et je pense que ces tableaux feront partie aussi de la bourse d'échange mise en place par la Commission pour que les services internes puissent en profiter.

Mme Le Maire : Nous allons donc voter ce bordereau. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Bordereau adopté à l'unanimité.

Mme Le Maire souhaite à l'assemblée de bonnes fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 21 h 30.

THIERY Thérèse Maire	COCHE Myrienne	L'HENORET Alain
LE STRAT Philippe	LE GAL Jean-Yves	JANIN Michelle
ANNIC Sonia	DE BRASSIER Claudine	PEYRE Mireille
LE MAUR Olivier	JESTIN Philippe	GUEGAN Marie-Louise
LE GUENNEC Patrick	DOUAY Catherine	NEVE Jean-Jacques a donné pouvoir à M. MAHE
GALAND Claudie	MAHE Eric	GARAUD Philippe
CILANE Wahmetrua	FLEGEAU Pascal	DUMONT Françoise
LE BLE Bernard a donné pouvoir à Mme DUMONT	LOPEZ-LE GOFF Florence	HEMON Morgane
HANSS Sophie	BERNARD Nicolas	LE MOEL-RAFLIK Annaïg
IZAR Joël	GAUDIN Marie-Claude a donné pouvoir à M. MUNOZ	NOVA Nathalie a donné pouvoir à M. IZAR
MUNOZ François-Xavier	LE BOEDEC Nadine	RISSEL Christèle
SCHEUER Alexandre	GUENNEC Mareta	

